



**SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION
DES EAUX LÉON-TRÉGOR**

SCÉNARIOS TENDANCE & CONTRASTÉS

**IDEA Recherche
ARTELIA**

Document validé en CLE le 14 avril 2015

Sommaire

I. Préambule.....	3
1. Qu'est-ce qu'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ?.....	4
2. Le SAGE Léon-Trégor.....	4
3. Les enjeux majeurs du SAGE Léon-Trégor.....	5
Enjeu transversal : Le maintien des activités économiques s'inscrivant dans une démarche de responsabilité environnementale.....	5
Enjeu n°1 : La qualité de l'eau.....	5
Enjeu n°2 : L'approvisionnement en eau potable.....	5
Enjeu n°3 : Les milieux aquatiques et naturels.....	6
Enjeu n°4 : Les milieux littoraux.....	6
Enjeu n°5 : Les risques naturels.....	6
Enjeu n°6 : La gouvernance.....	6
4. Les étapes d'élaboration du SAGE Léon-Trégor.....	7
II. Le scénario tendance.....	9
1. Objectifs et méthodologie du scénario tendance.....	10
1.1. Les objectifs.....	10
1.2. La méthode.....	10
1.3. Les personnes-ressources rencontrées.....	11
1.4. Les réunions de travail.....	12
1.5. Des contributions écrites.....	12
2. Les tendances d'évolution pour le territoire du SAGE Léon-Trégor à l'horizon 2030.....	13
2.1. La démographie.....	13
2.2. L'urbanisation.....	14
2.3. L'agriculture.....	17
2.4. Les activités économiques industrielles.....	26
2.5. La pêche en mer professionnelle.....	29
2.6. La pêche à pied professionnelle.....	31
2.7. La pêche à pied récréative.....	31
2.8. La conchyliculture.....	32
2.9. La pisciculture.....	35
2.10. La pêche en rivière.....	37
2.11. L'activité nautisme.....	38
2.12. Le tourisme.....	42
3. Les répercussions sur les ressources en eau et les milieux associés à l'horizon 2030.....	44
3.1. Qualité des milieux aquatiques et naturels.....	44
3.2. Aspects quantitatifs : prélèvements.....	47
3.3. Qualité des eaux douces : principaux paramètres physico-chimiques.....	51
3.4. Qualité des eaux souterraines : principaux paramètres physico-chimiques.....	57
3.5. Qualité des eaux littorales : qualité bactériologique.....	59
3.6. Qualité des eaux littorales : algues vertes.....	62
3.7. Qualité des eaux littorales : autres problématiques littorales.....	64
3.8. Risques naturels : étiages, crues/inondations.....	64
3.9. Risques naturels : submersion marine.....	67
4. Synthèses illustrées du scénario tendance.....	68
III. Les scénarios contrastés.....	75
1. Objectifs et méthodologie des scénarios contrastés.....	76
1.1. Les objectifs.....	76
1.2. La méthodologie.....	76
2. Les éléments de cadrage.....	77
2.1. Les objectifs de la Directive cadre sur l'eau (DCE).....	77
2.2. Le SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015.....	83
2.3. Le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021.....	85
3. Présentation des scénarios contrastés.....	86
3.1. L'architecture globale des scénarios/actions contrastés.....	86
3.2. Les scénarios contrastés.....	103
IV. Annexes.....	116

I. Préambule

1. Qu'est-ce qu'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ?

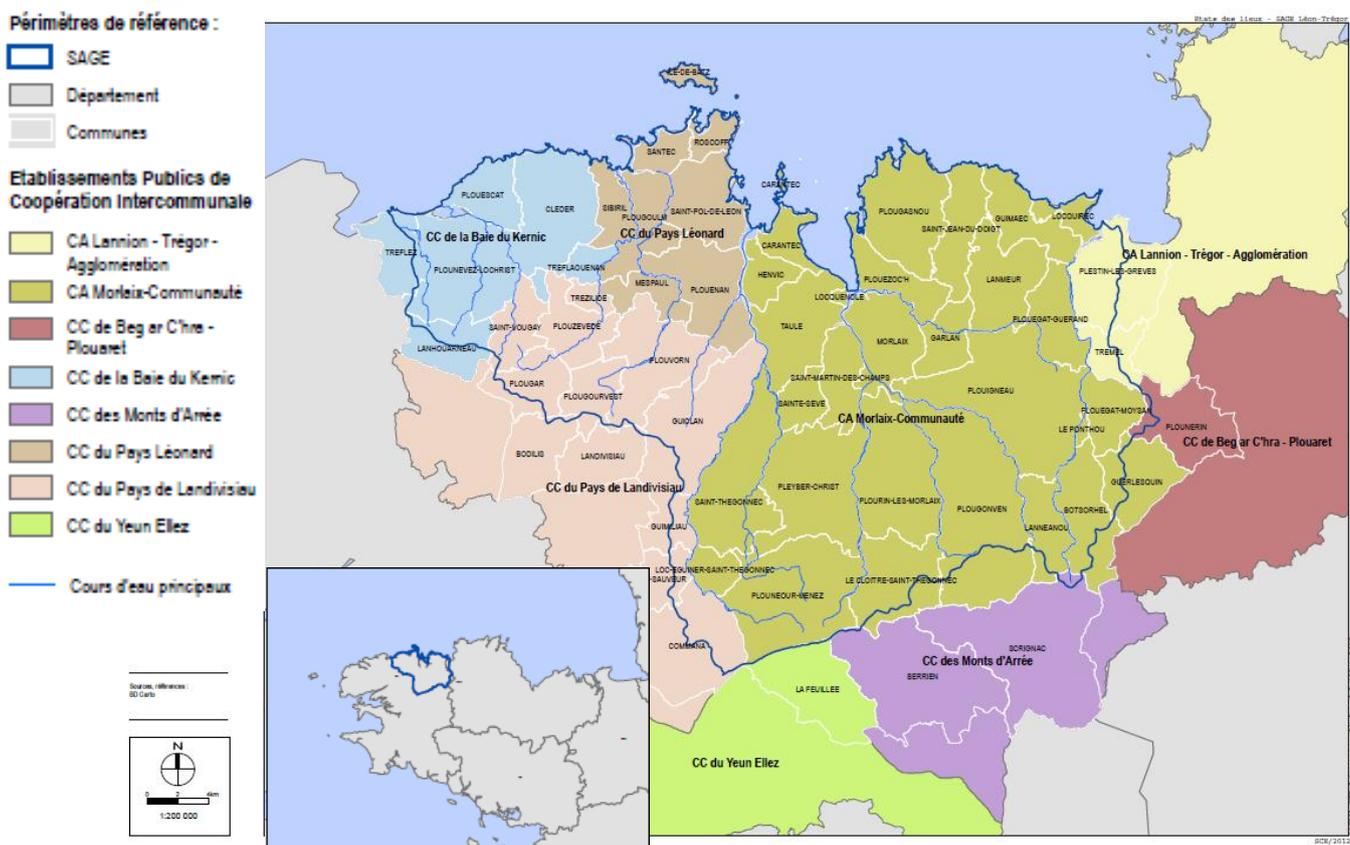
Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de Eaux (SAGE) est un document de planification pour préserver et améliorer la quantité et la qualité des eaux marines, douces superficielles et souterraines et des milieux associés.

Il doit respecter la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux réalisé pour le bassin Loire-Bretagne par l'Agence de l'Eau.

2. Le SAGE Léon-Trégor

Le périmètre du SAGE Léon-Trégor a été fixé par arrêté inter-préfectoral le 18 septembre 2007, modifié le 4 février 2015. Il couvre 1 100 km² et concerne 53 communes des départements du Finistère et des Côtes d'Armor (seulement deux communes incluses pour parties), en région Bretagne.

Constituée par arrêté préfectoral le 14 janvier 2009, modifié le 10 septembre 2014, la Commission Locale de l'Eau comprend 44 membres et est formée de trois collèges : les élus, les usagers et l'Etat. Conservant la même représentativité que cette dernière, son bureau, composé de 20 membres, est en charge de la préparation des dossiers et des séances plénières. Le syndicat mixte du Haut Léon a été désigné comme structure porteuse de l'élaboration du SAGE en réunion de CLE du 4 juin 2009. Il a pour rôle d'assurer notamment l'animation et le financement du SAGE Léon-Trégor.



Le territoire du S.A.G.E. est composé de :

- 16 masses d'eau « cours d'eau » ;
- 3 masses d'eaux souterraines ;
- 4 masses d'eau côtières ;
- 2 masses d'eau de transition.

Selon la Directive Cadre sur l'Eau, 12 masses d'eau ont un objectif de « bon état » pour 2015 ; pour 9 masses d'eau, cet objectif est reporté à 2021, et pour les 4 dernières, le bon état global au titre de la D.C.E. devra être atteint en 2027.

Le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021, en cours de consultation, fixe de nouveaux délais pour chacune des masses d'eau (cf. chapitre « scénarios contrastés »).

3. Les enjeux majeurs du SAGE Léon-Trégor

Validés par la CLE à l'issue du scénario tendance, le 9 octobre 2014, voici les enjeux pour le territoire du SAGE Léon-Trégor.

Enjeu transversal : Le maintien des activités économiques s'inscrivant dans une démarche de responsabilité environnementale

Les activités économiques majeures du territoire Léon-Trégor (agriculture et industrie agro-alimentaire associée, conchyliculture, pisciculture...) sont fortement inféodées à l'eau et aux milieux aquatiques. L'un des enjeux du SAGE est d'assurer la pérennité de ces usages.

>> Comment concilier les activités humaines et économiques avec les objectifs liés à l'eau et à la protection des écosystèmes aquatiques.

Enjeu n°1 : La qualité de l'eau

La poursuite de la reconquête de la qualité de l'eau est un enjeu prioritaire.

L'amélioration de la qualité de l'eau est en effet incontournable pour assurer l'alimentation en eau potable -entre autres dans la perspective de la réouverture de la prise d'eau de l'Horn - , la préservation des milieux aquatiques, et pour lutter contre la prolifération des algues vertes dans les eaux littorales.

>> Comment poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau tout en préservant les usages ?

Enjeu n°2 : L'approvisionnement en eau potable

Le territoire est déficitaire en eau potable pour les usages domestiques et les activités économiques : la production de la prise d'eau du Coatoulzac'h ne couvre pas les besoins du Syndicat de l'Horn et le Syndicat de Lanmeur est déficitaire. Le territoire dispose aujourd'hui de faibles marges de manœuvre pour importer de l'eau. La recherche de nouvelles ressources souterraines est en cours, mais les potentialités sont faibles.

Du fait du changement climatique, les étiages de plus en plus sévères porteront atteinte à la disponibilité de la ressource

en eau.

La gestion quantitative de la ressource en eau est donc un enjeu prioritaire. A ce jour, l'aménagement du territoire ne tient pas compte de cet enjeu (A noter toutefois que le schéma directeur d'alimentation en eau potable du département du Finistère (SDAEP), validé en janvier 2014, intègre la problématique quantitative).

>> Comment assurer durablement l'approvisionnement en eau potable pour tous ?

Enjeu n°3 : Les milieux aquatiques et naturels

Différents types d'altérations au bon fonctionnement des cours d'eau et des milieux naturels sont observés sur le bassin versant Léon-Trégor :

- De nombreux ouvrages hydrauliques sont infranchissables et portent atteinte à la continuité écologique des cours d'eau.
- Le colmatage du lit des cours d'eau est lié à l'érosion des sols ; la dégradation du bocage et certaines pratiques agricoles participent à ce phénomène.
- Des micro-zones humides sont détruites ou dégradées par les activités humaines (urbanisation, remblaiement, retournement de prairies, enfrichement, etc.)

>> Comment garantir des milieux aquatiques et naturels de qualité ?

Enjeu n°4 : Les milieux littoraux

Les gisements et les élevages de bivalves font aujourd'hui face à une crise sanitaire majeure. Dans ce contexte et malgré les efforts déjà effectués, la contamination microbiologique et phytoplanctonique reste une préoccupation majeure.

Cette situation génère aussi de fortes tensions entre les différents groupes d'acteurs concernés.

>> Comment mieux préserver les milieux littoraux et prévenir les conflits d'usage ?

Enjeu n°5 : Les risques naturels

Du fait du changement climatique, la vulnérabilité du territoire Léon-Trégor aux risques naturels s'accroît :

- La ville de Morlaix est régulièrement victime d'inondations.
- Une grande partie du littoral est sujette au risque de submersion marine et à l'érosion côtière.

Cet enjeu est donc prioritaire.

>> Comment réduire la vulnérabilité aux risques naturels ?

Enjeu n°6 : La gouvernance

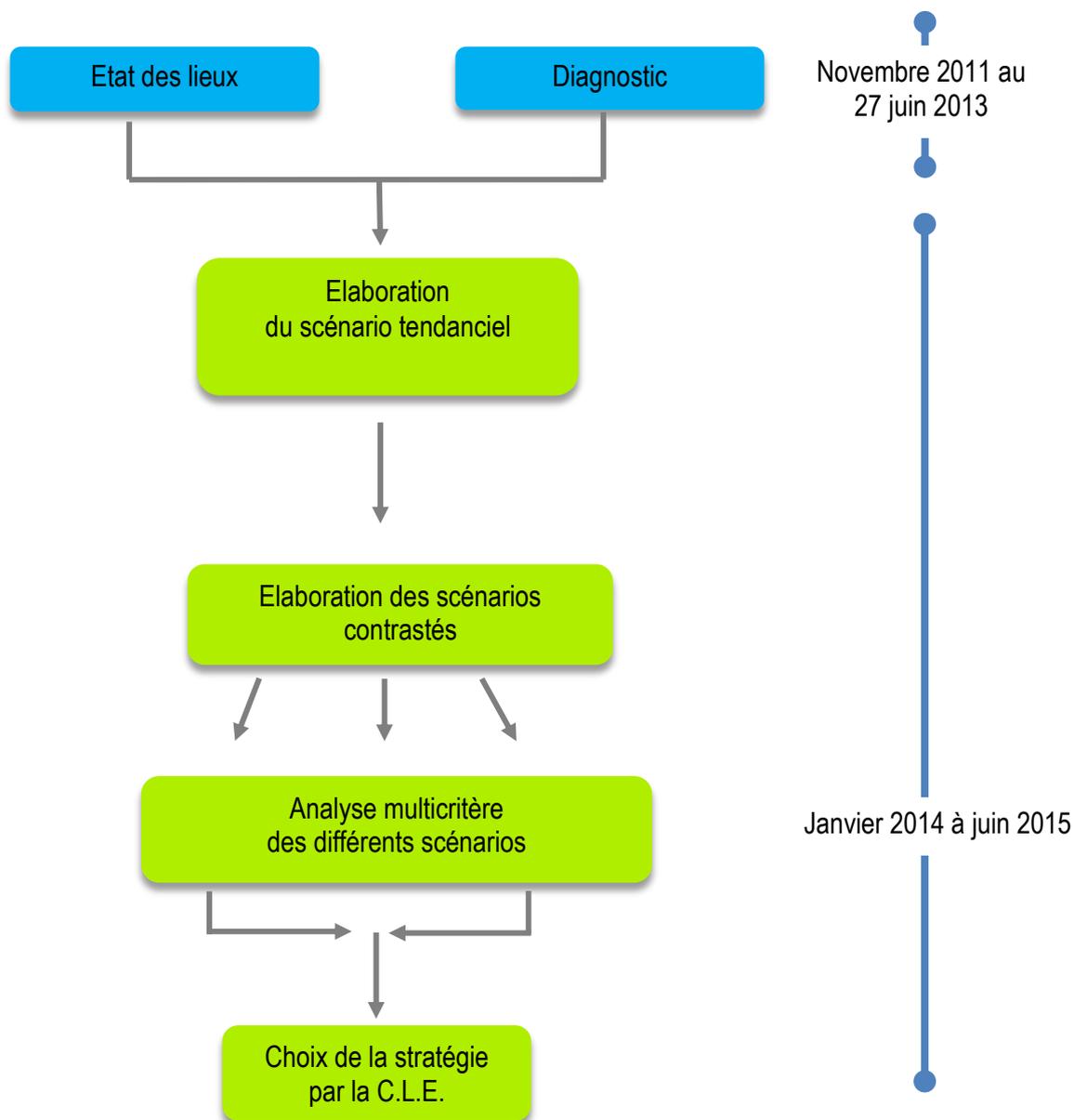
La gouvernance est un autre enjeu :

- La nouvelle compétence GEMAPI (nouvelle compétence communale sur la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations) vient percuter l'organisation existante dans le domaine de l'eau.
- La phase de mise en œuvre du SAGE doit être anticipée au travers d'une réflexion sur l'articulation des compétences et des circuits de financements entre la structure porteuse du SAGE et les opérateurs du territoire.

>> Comment mettre en œuvre le SAGE ?

4. Les étapes d'élaboration du SAGE Léon-Trégor

Le schéma ci-dessous illustre l'enchaînement des différentes phases du SAGE Léon Trégor, conformément à l'élaboration de tout SAGE :



L'état des lieux et le diagnostic ont pour but de présenter aux acteurs un « état zéro » de la situation de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant et d'acquérir une culture commune basée sur la connaissance des milieux et des usages.

L'état des lieux et le diagnostic du SAGE ont été validés par la CLE respectivement le 22 février et le 27 juin 2013.

La phase « tendances et scénarios » qui lui succède, est fondée sur une volonté d'anticipation. En effet, l'analyse de la situation actuelle et passée est nécessaire pour comprendre les mécanismes qui ont conduit aux pratiques, aux comportements et à l'état actuel du bassin versant.

La prise en compte des volontés futures, conjuguées aux évolutions pressenties sur les plans économique, technique et écologique, est tout aussi indispensable pour éclairer les décisions à prendre. Cette phase « Tendances et scénarios » a donc pour ambition de rechercher un consensus entre les acteurs pour aboutir in fine au choix d'une stratégie commune.

La stratégie collective est la dernière étape d'élaboration avant la phase de rédaction des documents du SAGE. La stratégie est constituée de mesures élaborées collectivement par les acteurs du SAGE (commissions de travail, inter-commissions, bureau de CLE et CLE), en réponse aux enjeux du territoire.

II. Le scénario tendance

1. Objectifs et méthodologie du scénario tendance

1.1. Les objectifs

Le scénario tendance se fixe comme objectif de décrire l'évolution à venir du territoire du bassin Léon-Trégor, à 15-20 ans, en projetant les évolutions actuelles. Il s'agit d'un scénario « sans SAGE », pour faire apparaître les tendances lourdes qui influent sur le territoire.

Le but est également de comparer ces évolutions avec les objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE) et ainsi mettre en évidence les écarts par rapport aux objectifs.

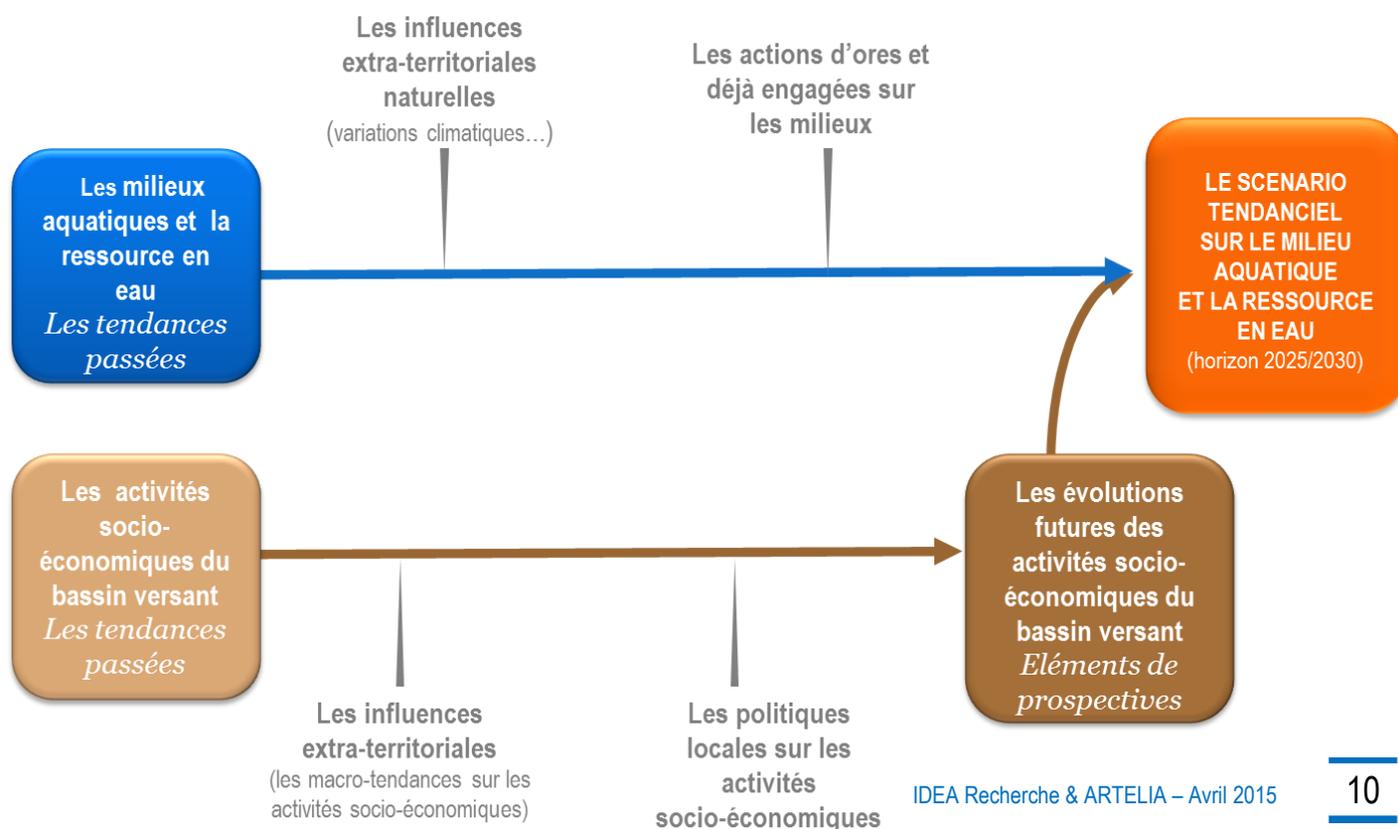
1.2. La méthode

La méthode repose sur la réalisation d'une analyse prospective relative aux évolutions historiques, actuelles et prévisibles des paramètres socio-économiques, techniques, écologiques, sociologiques et réglementaires, afin de comprendre le système de gestion du territoire dans son ensemble et ne pas se cantonner à une analyse unique de l'hydrosystème.

Sont prises en compte dans cette analyse prospective :

- des études prospectives macro-économiques, obtenues auprès de structures et d'organismes référents à l'échelle nationale, voire internationale, et exploitées pour en dégager ce qui pourrait être applicable localement,
- les chroniques passées d'évolution des paramètres du territoire, de l'eau et des milieux aquatiques,
- les politiques et la réglementation actuelles et les documents de planification (SDAGE, schémas de cohérence territorial (SCoTs), Schéma de cohérence écologique, directive nitrates, Grenelle...),
- ainsi que les actions et programmes en cours.

Cette méthode prévoit également la rencontre avec des personnes-ressources du territoire du SAGE et de Bretagne.



1.3. Les personnes-ressources rencontrées

Entre le mois de janvier et le mois d'octobre 2014, 47 personnes ont été mobilisées, en entretiens individuels ou semi-collectifs, au titre de membre de la CLE ou détenteur d'une expertise particulière.

1.3.1. Les entretiens avec les membres de la CLE

▶ Collège des élus

- Monsieur LOZDOWSKI, président de la CLE et du syndicat mixte du Haut Léon
- Monsieur PENNEC, président du syndicat mixte du Trégor
- Monsieur MOAL, président du syndicat mixte de l'Horn
- Monsieur MOAL, adjoint au maire de Saint-Pol-de-Léon, représentant des communes littorales
- Monsieur MORVAN, vice-président du syndicat mixte de l'Horn
- Monsieur GERREC, maire de Plounéour-Ménez
- Monsieur JEZEQUEL, président du syndicat des eaux de Pont-an-Ilis

▶ Collège de l'Etat et des organismes publics associés

- Monsieur PROD'HOMME, Agence de l'Eau Loire-Bretagne

▶ Collège des usagers

- Monsieur PICQUET PELLORCE, Bretagne Vivante
- Monsieur LE COAT, membre du Syndicat de la truite d'élevage de Bretagne
- Monsieur TANGUY, président du comité des pêches du Finistère
- Monsieur CHARLES, administrateur de la FDAPPMA du Finistère
- Monsieur PRIGENT, élu de la Chambre d'Agriculture du Finistère

1.3.2. Les entretiens avec des acteurs extérieurs à la CLE

▶ Des représentants des collectivités locales

- Monsieur ABIVEN, maire de Saint-Thégonnec
- Monsieur BERNARD, maire de Plounevez-Lochrist
- Madame SIBIRIL, coordinatrice du syndicat mixte du Haut Léon
- Monsieur JALLIFIER, ex-animateur du SAGE Léon Trégor
- Madame MORVAN-ROUXEL, coordinatrice du syndicat mixte de l'Horn
- Monsieur GERARD, coordinateur du syndicat mixte du Trégor
- Madame GRIVEAU-FLOCH, directrice du syndicat mixte du Léon
- Madame LE MOULLEC, responsable aménagement SCOT de Morlaix
- Madame DAUDIN, animatrice Natura 2000, Morlaix Communauté
- Madame LE BOURDONC, chargée de programme logement, Morlaix Communauté
- Monsieur POULIQUEN, vice-président du syndicat mixte du Trégor
- Monsieur LEGENDRE, chef de service mer et littoral, Morlaix Communauté
- Monsieur BOURDOULOUS, PNR (Parc Naturel Régional) d'Armorique
- Monsieur LE PORS, maire de Santec

- Monsieur ROIGNANT, responsable environnement, Communauté de communes de Landivisiau
- Monsieur AZOU, directeur de la Communauté de communes du Pays Léonard

► **Des acteurs ou responsables socio-économiques**

- Monsieur COLLETER, président de la Fédération Française d'Aquaculture
- Monsieur BREST, président du Comité Régional Conchylicole Bretagne Nord
- Madame LE SAINT, chargé de mission du Comité Régional Conchylicole
- Monsieur BALLU, Centre d'Etudes et de Valorisation des Algues
- Monsieur MONTFORT, Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
- Madame GUIOCHEAU, animatrice bassin versant de la Chambre d'Agriculture du Finistère
- Monsieur PEDEN, responsable de la station de Morlaix, Chambre d'agriculture du Finistère
- Madame TOCQUER, chargé de mission de la CCI
- Monsieur LABONTE, Comité Départemental du Tourisme
- Monsieur BENARD, Nautisme en Finistère
- Madame LE GUENNEC, coordinatrice du Comité Départemental de la Pêche
- Monsieur BOURRE, technicien FDPPMA du Finistère
- Jérôme LEPAPE, animateur du GAB 29

► **Des acteurs ou responsables d'associations**

- Monsieur LELAY, président de l'association « Sauvegarde du Trégor »
- Monsieur CLURGERY, technicien Eau et Rivière
- Madame LECOQ, Eau et Rivière
- Monsieur HUOT, président association des moulins
- Monsieur CORRE, association des moulins

1.4. Les réunions de travail

Plusieurs réunions de travail ont été organisées :

- Le séminaire du 13 mai 2014, avec l'objectif d'esquisser le devenir du territoire Léon-Trégor. 42 personnes étaient présentes à ce séminaire.
- L'inter-commission du 26 juin 2014 pour consolider le scénario tendance du territoire. 34 personnes étaient présentes.

1.5. Des contributions écrites

Enfin, des contributions écrites ont été faites par un certain nombre d'acteurs :

- Syndicat mixte de l'Horn,
- Syndicat mixte du Trégor
- Chambre d'agriculture du Finistère,
- Chambre de commerce et d'industrie de Morlaix,
- Conseil général du Finistère,
- Communauté de communes du Pays Léonard.

Elles ont permis d'amender et de compléter ce document.

2. Les tendances d'évolution pour le territoire du SAGE Léon-Trégor à l'horizon 2030

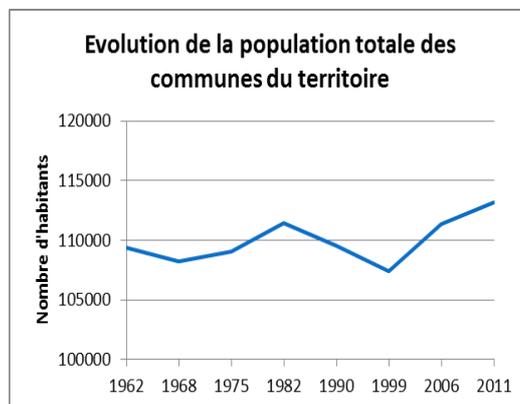
2.1. La démographie

2.1.1. Constats et tendances passées

La population légale des communes du territoire (Source : INSEE 2014), en vigueur depuis le 1er janvier 2014, est de 113 130 habitants (millésime 2011).

L'analyse des évolutions sur la dernière période intercensitaire met en évidence la perte de vitesse des pôles urbains de Morlaix et Saint-Pol-de-Léon.

On observe à l'inverse une tendance à la hausse dans l'arrière-pays, sur les bassins de la Penzé, de l'Horn/Guillec, l'amont du Douaruff/Locquirec et la partie médiane du Douron.



Evolution de la population entre 2006 et 2011

Périmètres de référence

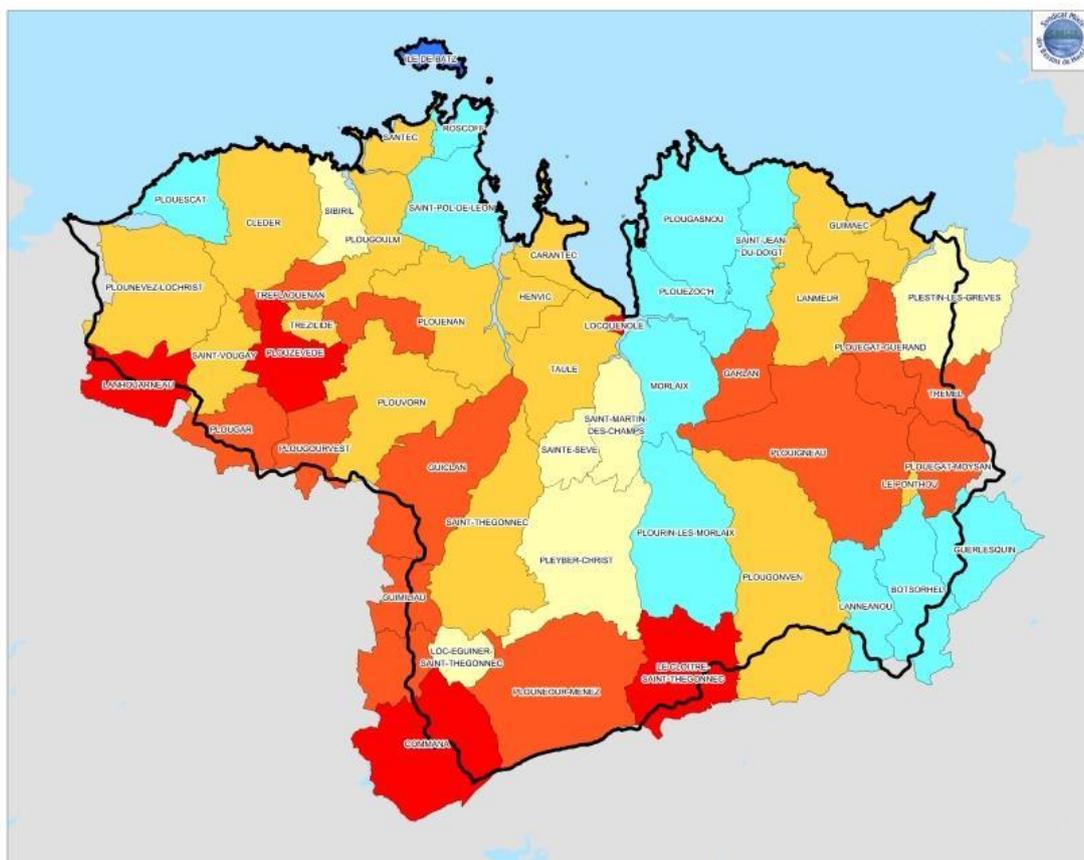
- SAGE
- Communes

Evolution de la population (2006-2011)



Sources :
BD CARTO, BD CARTHAGE
INSEE

Conception et réalisation



2.1.2. Evolutions pressenties

D'après les projections de l'INSEE (Source : INSEE 2010), la population devrait continuer à s'accroître, mais à un rythme un peu moins soutenu que par le passé :

- + 5500 habitants en 2020,
- + 9500 habitants en 2030 sur le territoire du SAGE.

La population continuerait de se déplacer vers l'intérieur du territoire, prolongeant ainsi la disparité Nord/Sud constatée dans le passé en termes d'accueil de nouvelles populations.

Deux raisons majeures sont à l'origine de ce phénomène :

- le coût du foncier sur le littoral, très élevé malgré des politiques volontaristes (réserves foncières),
- la recherche de proximité des axes routiers (2x2 voies) pour optimiser les déplacements vers les lieux de travail.

Résumé des macro-tendances

Un scénario tendanciel central prédit pour le Finistère un taux d'accroissement annuel moyen de :

- 0,54% sur la période 2007-2020
- 0,42% sur la période 2020-2030

2.2. L'urbanisation

2.2.1. Constats et tendances passées

Sur le territoire du SAGE Léon-Trégor, l'habitat est traditionnellement fortement dispersé, mais les espaces artificialisés occupent moins de 5 % de la surface.

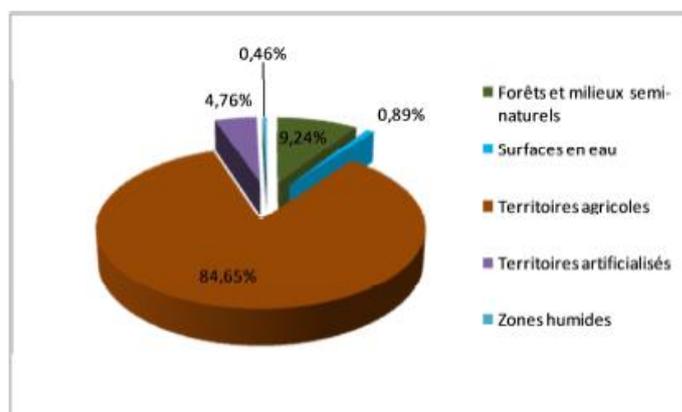
21 communes sont concernées par la loi littoral.

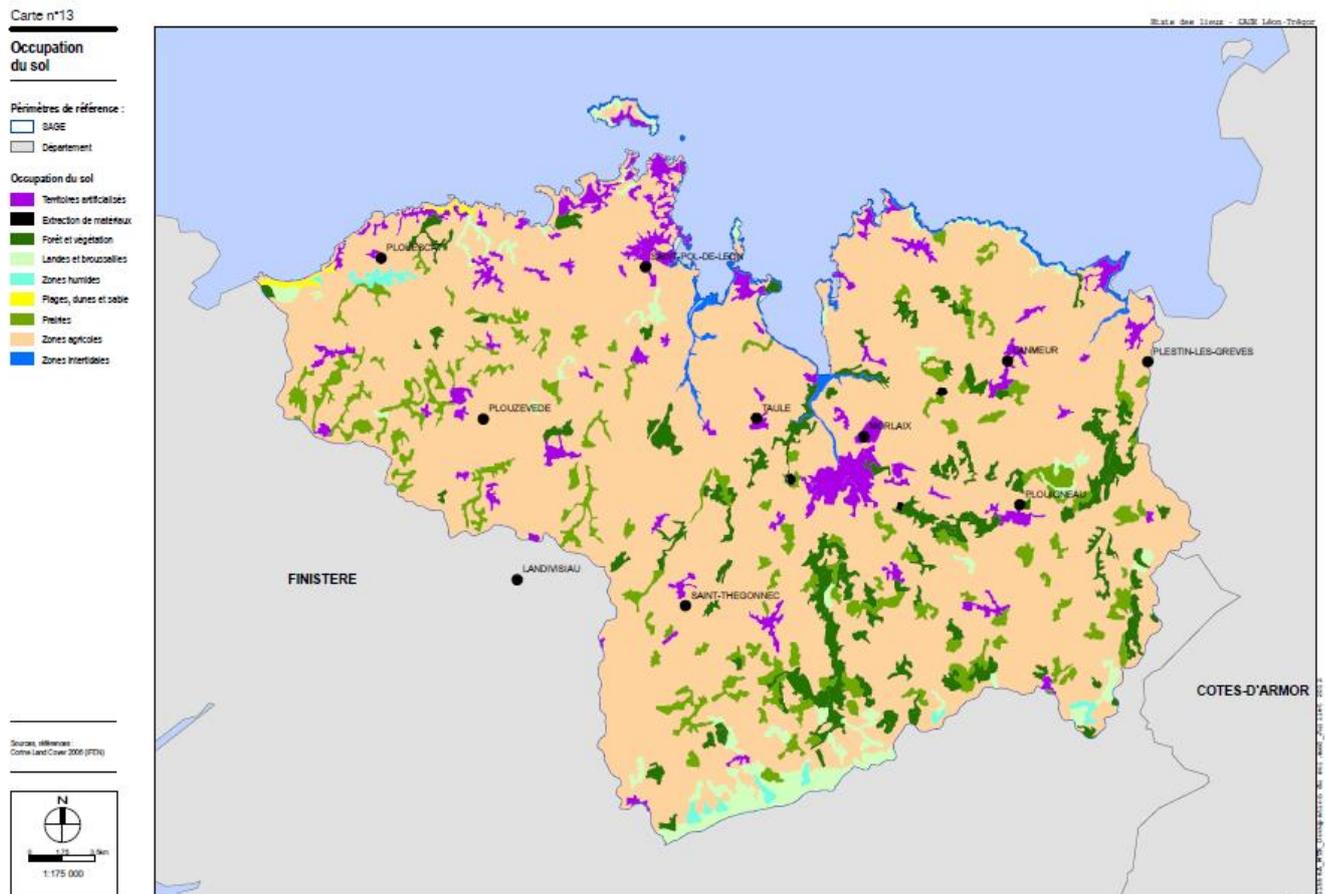
Trois Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) de première génération couvrent le territoire :

- celui de Morlaix Communauté (28 communes, toutes concernées par le SAGE),
- celui du Léon (23 communes concernées sur 33),
- celui du Trégor (2 communes concernées sur 44).

Le développement des résidences secondaires a été relativement fort sur le littoral entre 1999 et 2006. On observe d'ailleurs de nombreuses implantations récentes sur les espaces proches du rivage.

Répartition des principaux types d'occupation du sol sur le territoire du SAGE Léon – Trégor
(Source : CORINE Land Cover 2006)



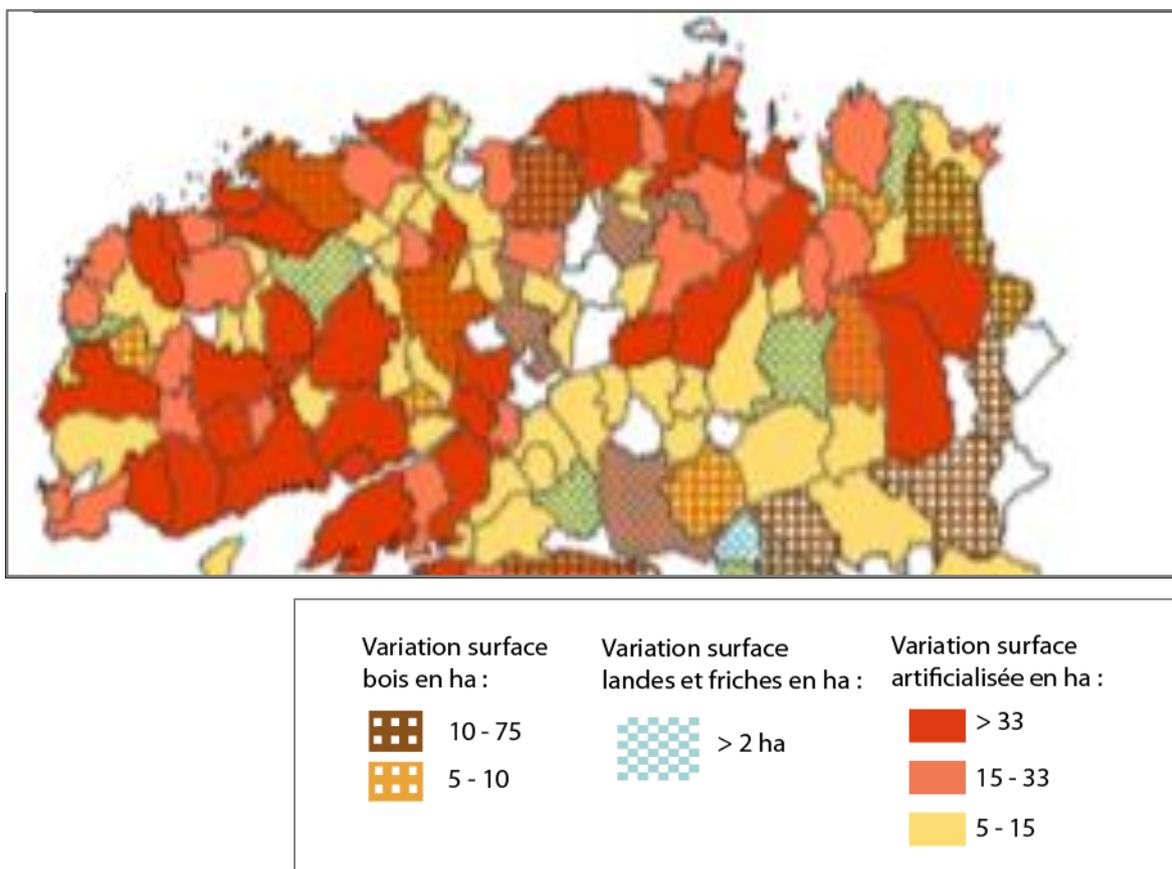


Evolution de l'occupation du sol entre 2002 et 2010
(Source : Observatoire du foncier en Finistère 2011)

2.2.2. Actions en cours

Des Plans Locaux de l'Habitat (PLH) ont été récemment approuvés à Morlaix Communauté et à la Communauté de communes de la baie du Kernic. Le PLH est en réflexion à la Communauté de communes du Pays Léonard. Ces documents sont plus prescriptifs que ceux de la génération précédente pour la consommation du foncier. Par exemple la charte de qualité des opérations d'aménagement, dispositif incitatif découlant du PLH de Morlaix Communauté, permet à toute opération publique ou privée d'obtenir une subvention de l'ordre de 400 euros par logement à la condition de respecter une densité minimale de 15 logements/ha.

Les SCoT du territoire sont également en cours de révision (cas de celui de Morlaix Communauté) ou de grenellisation (cas de celui du Léon). Morlaix Communauté réalise actuellement une étude foncière pour affiner le diagnostic et alimenter la réflexion pour la révision du SCoT.



2.2.3. Evolutions pressenties

Concernant l'habitat, une augmentation de la densité de logements est pressentie, mais dans certaines communes et le long de la RN12, l'urbanisation restera plus difficilement maîtrisable.

Concernant les zones d'activité, les développements suivants sont prévus :

- extension de la zone d'activités de Kerranou à Saint-Pol-de-Léon (artisanat),
- extension et densification de la zone d'activités de Kerhall à Cléder (artisanat),
- extension des zones d'activités de Plouigneau, Carantec, Plougasnou, Plounéour-Menez...
- développement de la zone commerciale de Saint-Fiacre à Morlaix / Plourin.

On s'oriente également vers une gestion plus économe de l'espace dans ces zones.

2.3. L'agriculture

2.3.1. Constats et tendances récentes

► La Surface Agricole Utile et les types de cultures

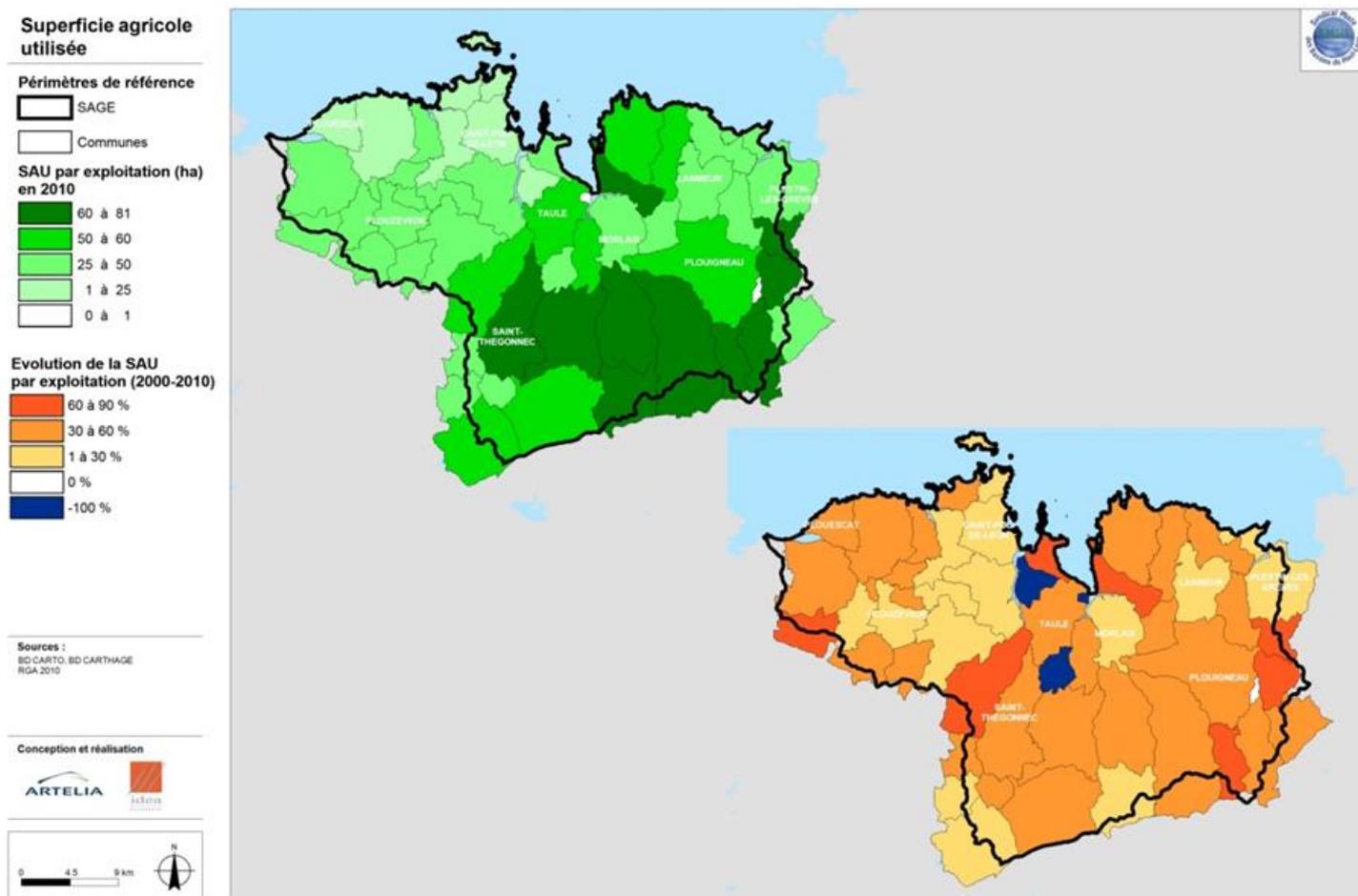
La Surface Agricole Utile et le nombre d'exploitations (Source : RGA 2000 et 2010)

	2000	2010	Evolution 2000-2010
SAU	66 273 ha	65 379 ha	- 1,3 %
Nombre d'exploitations	2346 exploitations	1660 exploitations	- 29,2 %

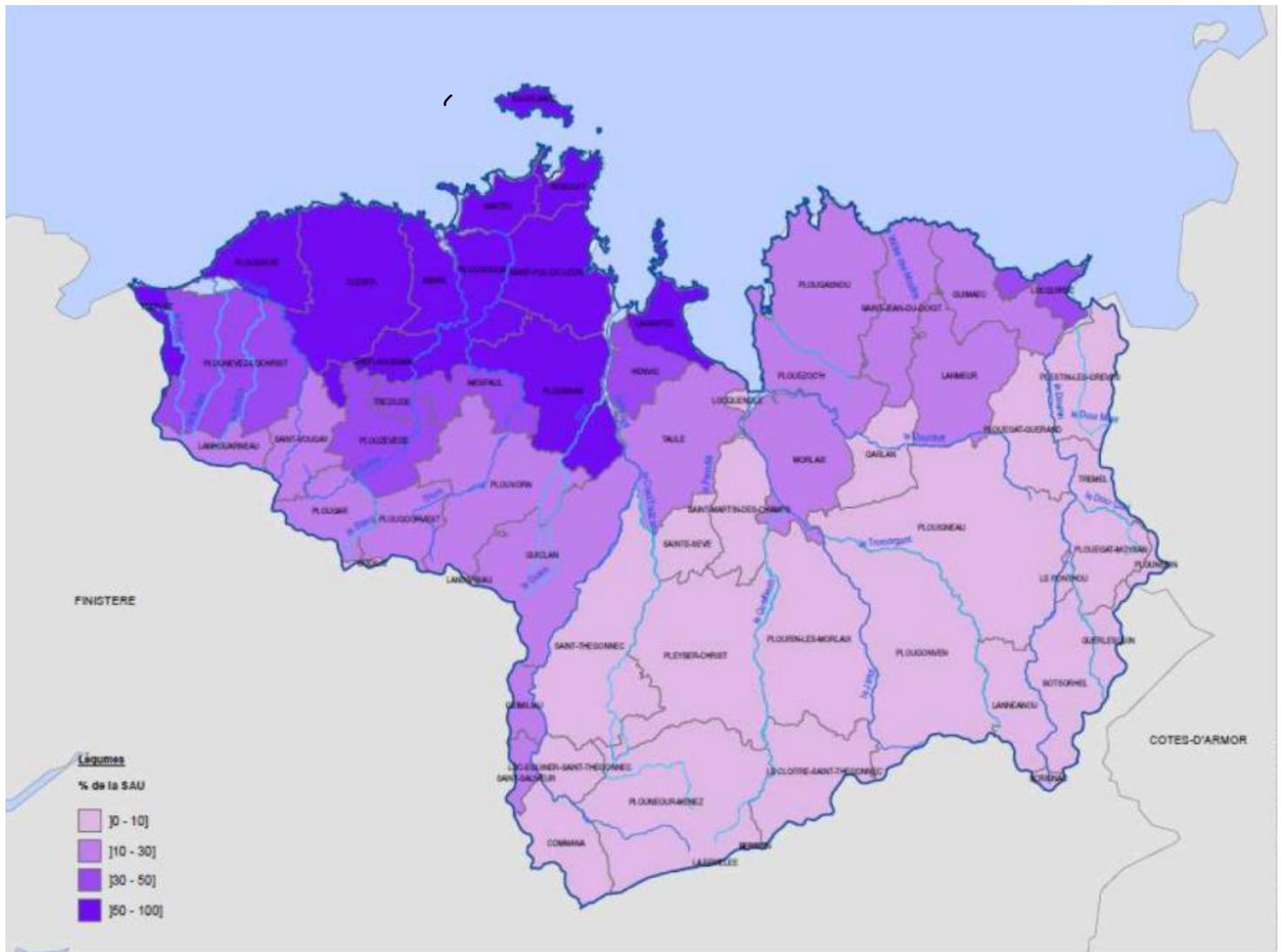
En 2010, la Surface Agricole Utile (SAU) totale de l'ensemble du bassin versant Léon-Trégor est de 65 379 hectares. Elle a diminué de 1,3 % entre 2000 et 2010. (Source : RGA 2000 et 2010)

Sur la même période intercensitaire, la SAU moyenne des exploitations est passée de 28,6 à 39,9 hectares (soit une augmentation de 28 %), alors que le nombre d'exploitations a diminué de 29,2 %.(Source : RGA 2000 et 2010)

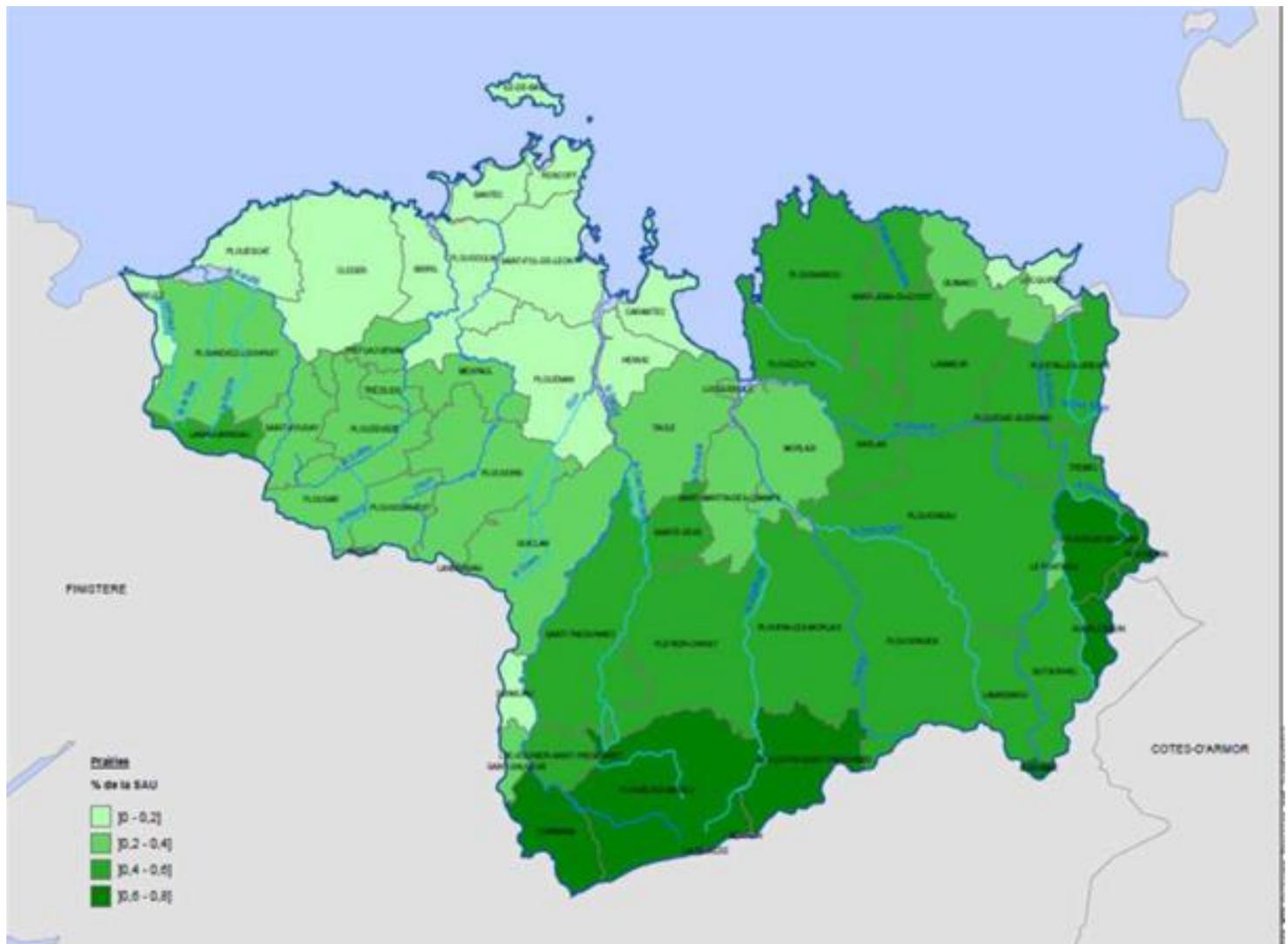
La Surface Agricole Utile et son évolution (Source : RGA 2000 et 2010)



Répartition des cultures légumières sur le territoire du SAGE
Léon-Trégor (Source : RPG 2010)



Répartition des prairies sur le territoire du SAGE Léon-Trégor (Source : RPG 2010)



La répartition des productions végétales est très contrastée sur le territoire Léon-Trégor.

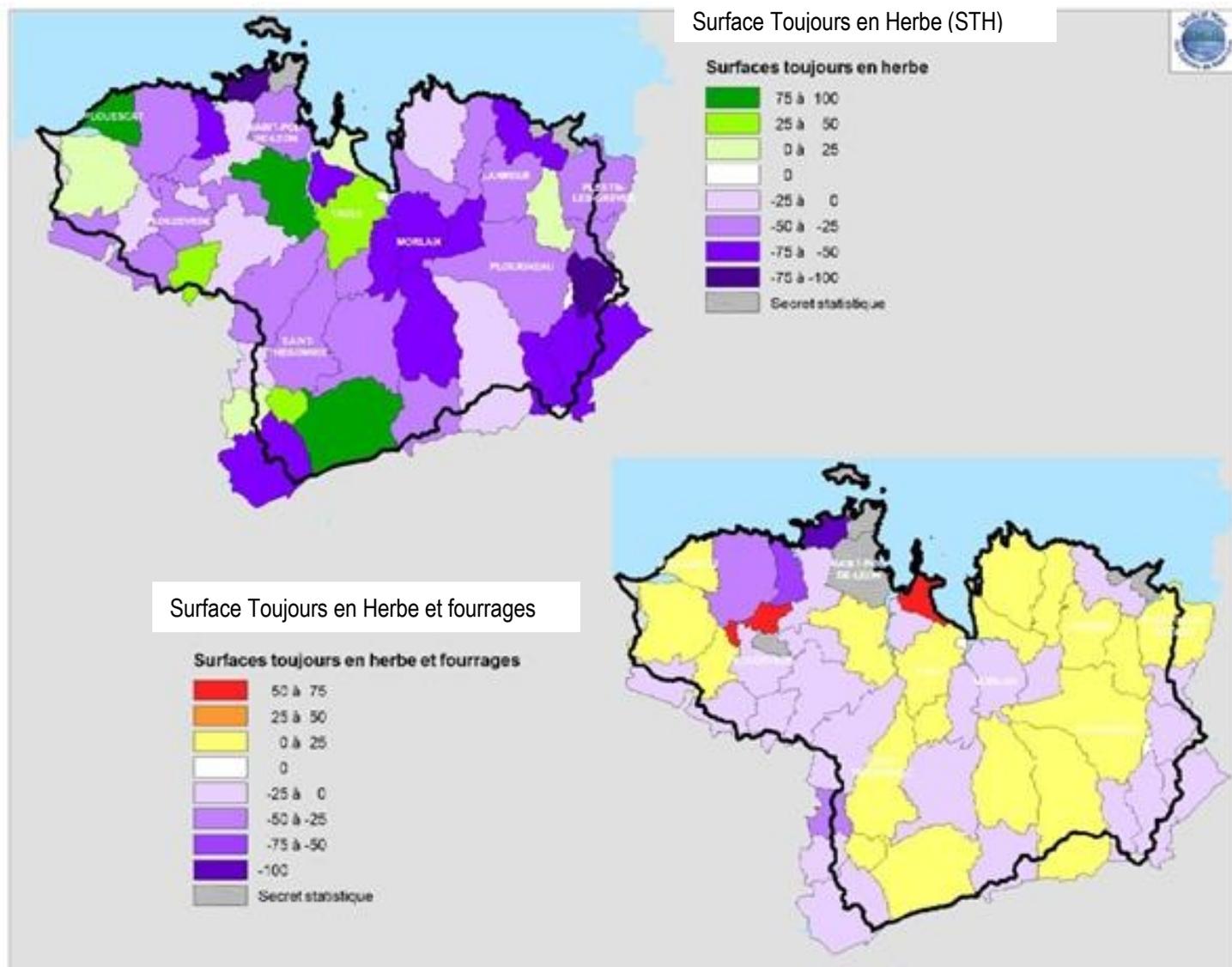
Les légumes représentent 20 % de la SAU, majoritairement concentrés sur la partie Ouest et le littoral

La part des surfaces en herbe représente 38 % de la SAU, majoritairement sur le secteur du Trégor et l'amont de la Penzé.

En 2010, la part des surfaces céréalières dans la SAU est de 24 %. (Source : RGA 2000 et 2010)

Evolution des surfaces de fourrages et de STH dans la SAU

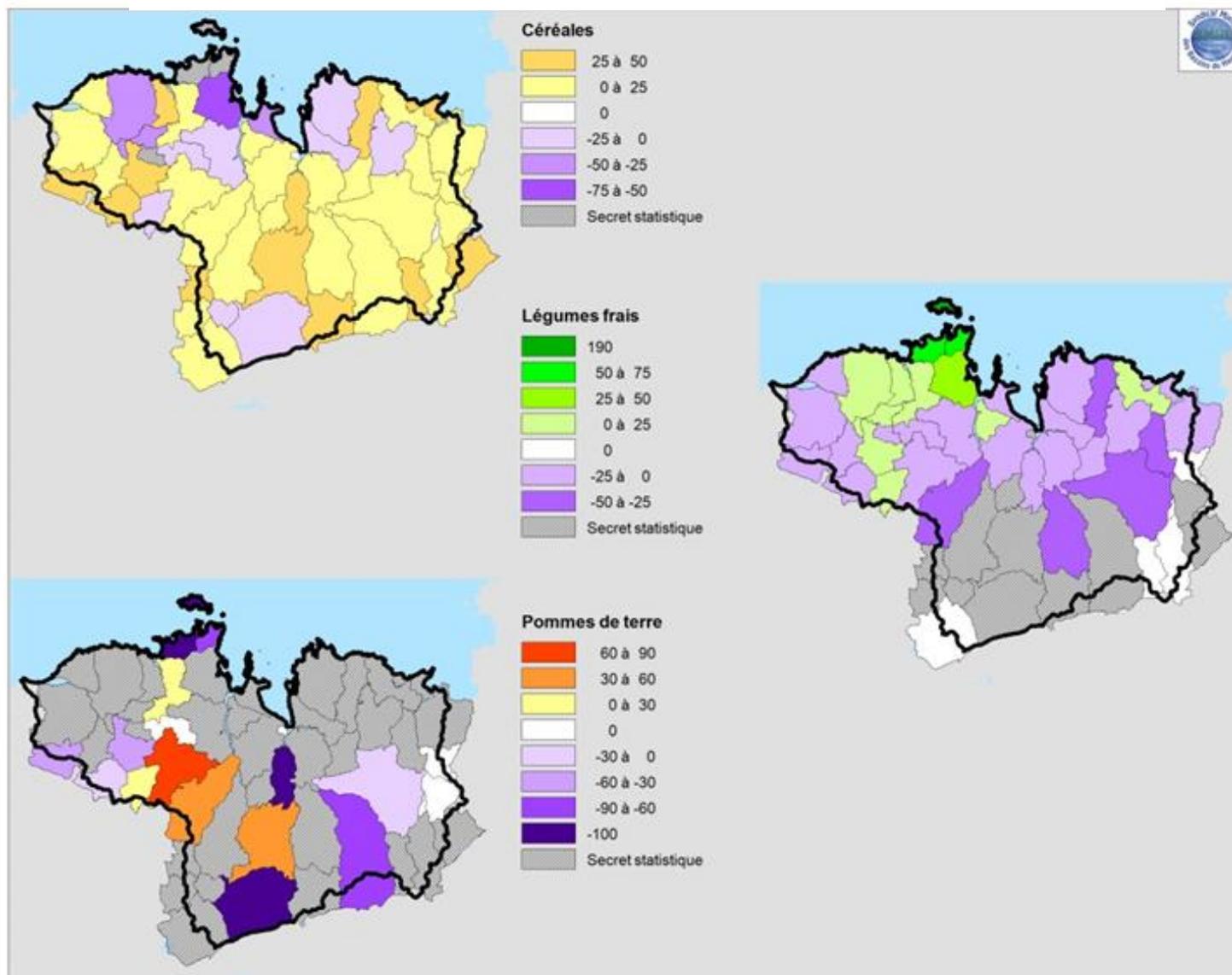
(Source : RGA 2000 et 2010)



On constate une forte baisse des surfaces en herbe (-18 %) au profit des céréales (+11 %) et du maïs (+24 %), puis une stabilisation entre 2000 et 2010 (Source : RGA 2000 et 2010)

Entre 2000 et 2010, on observe une diminution de la part de STH dans les surfaces fourragères, en passant de 19 % à 26 % (Source : RGA 2000 et 2010)

Evolution de la part des céréales, des légumes frais et des pommes de terre dans la SAU
(Source : RGA 2000 et 2010)



Les superficies des terres labourables et des cultures céréalières ont augmenté simultanément de 1,2 % et 2 % entre 2000 et 2010. (Source : RGA 2000 et 2010)

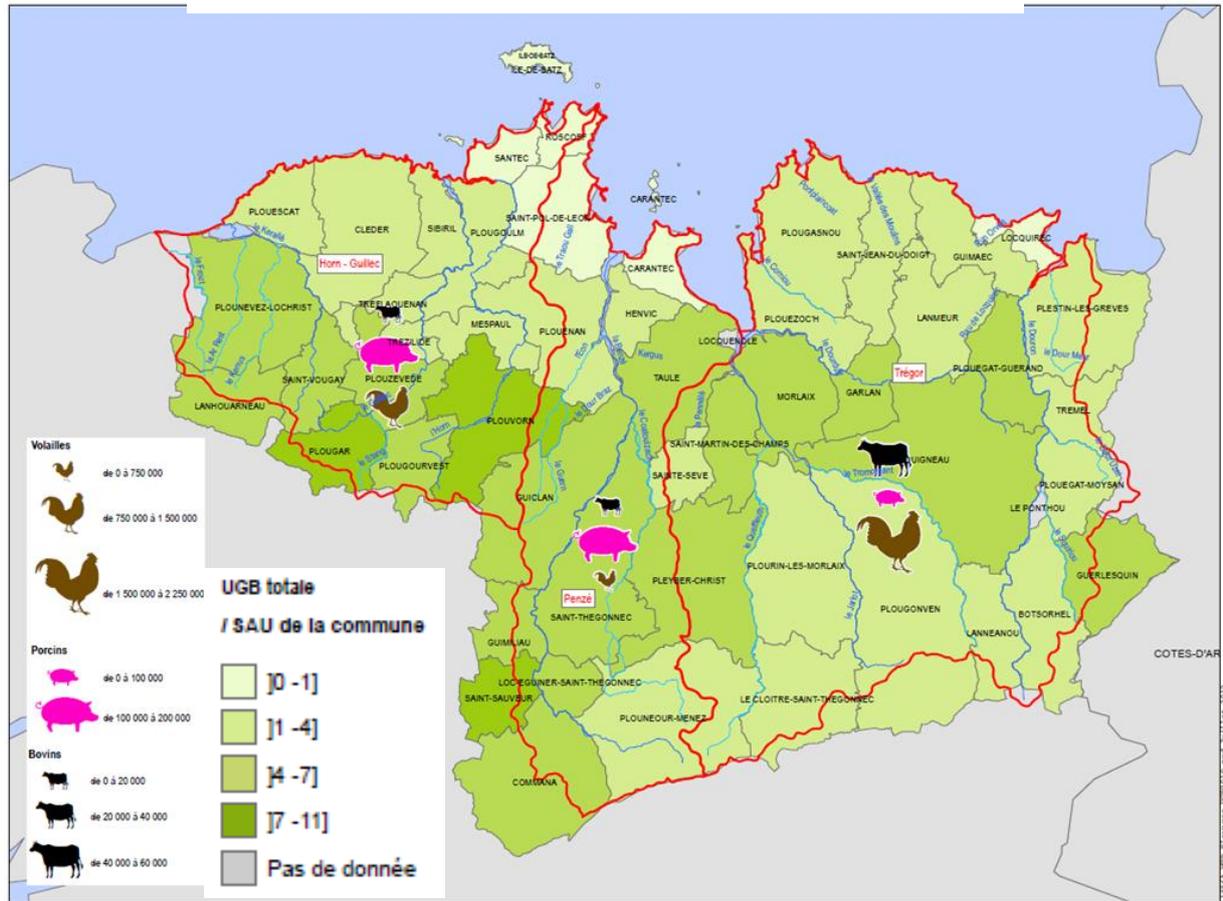
Les surfaces en légumes ont diminué de 6 % depuis 2000. On assiste également à une spécialisation des bassins de production de légumes :

- La surface de légumes frais a augmenté dans la zone légumière, mais a diminué sur le reste du territoire
- Et la superficie de culture de pommes de terre a augmenté en amont de la zone légumière.

► Les productions animales

L'élevage est fortement présent sur le territoire Léon-Trégor, hormis sur la zone légumière. En 2010, il y a 244 496 Unité Gros Bétail Tous Aliments (UGBTA) sur le territoire du SAGE. (Source : RGA 2010)

Les productions animales (Source : RGA 2010)

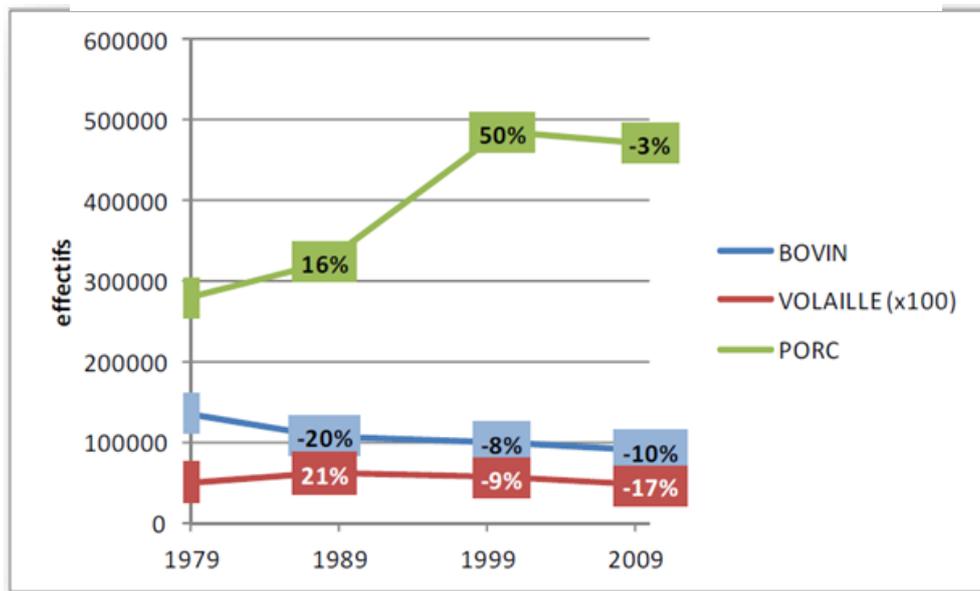


L'amont des bassins versants de l'Horn, du Guillec et de la Penzé présentent les plus importantes densités en UGBTA. Cela s'explique notamment par la forte présence de la production porcine : 80 % des élevages sont situés sur les bassins de l'Horn-Guillec-Kerralé (42 %) et de la Penzé (37 %).

Le secteur du Trégor se distingue par la forte présence d'élevages bovins laitiers : 60 % du cheptel bovin du bassin versant.

L'aviculture est répartie de façon relativement équilibrée sur le territoire.

Evolution des cheptels sur le territoire du SAGE (Source : RGA 2000 et 2010)

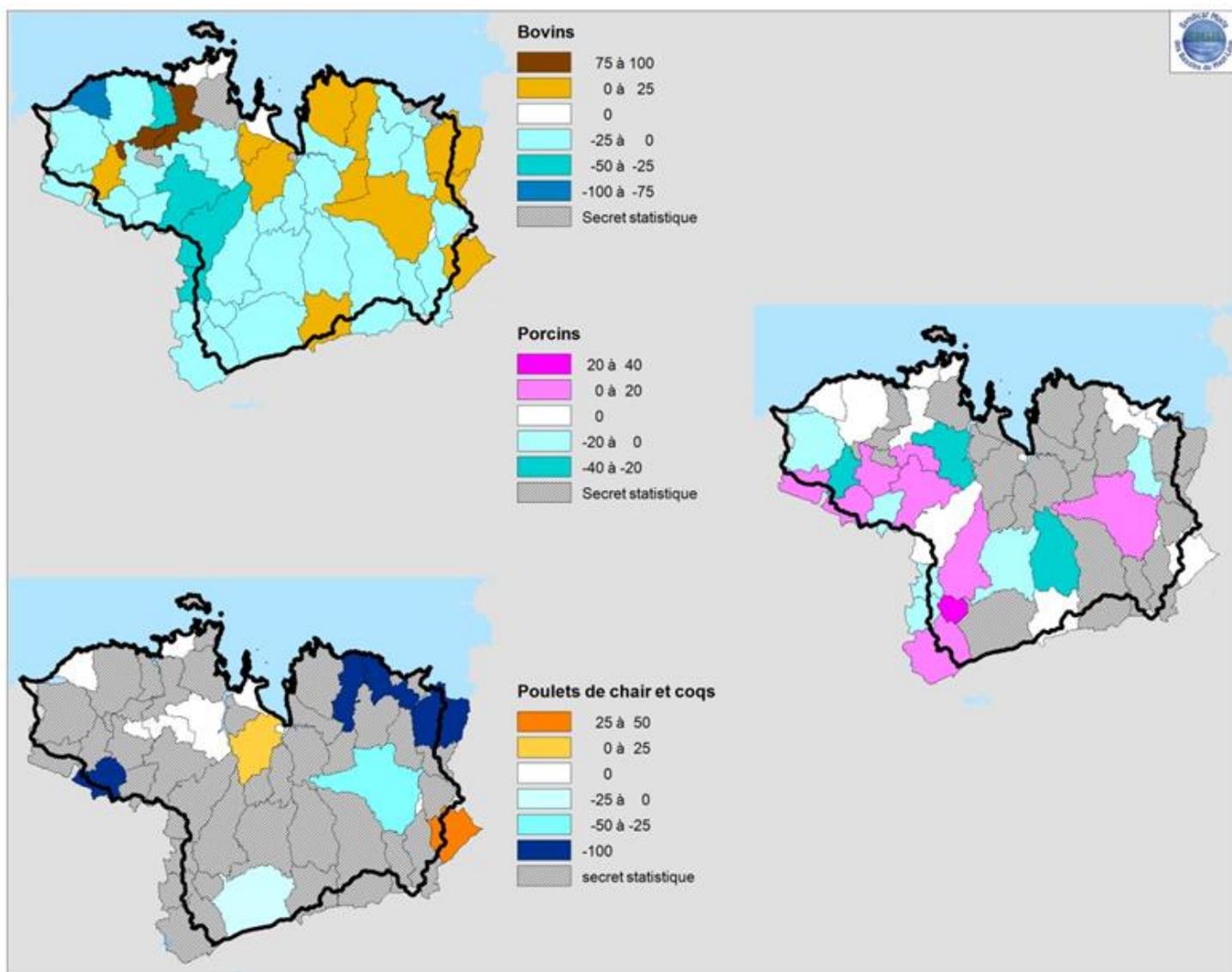


Les effectifs porcins ont fortement augmenté entre les années 80 et 2000

Les effectifs volailles et bovins diminuent depuis les années 80 et 90 (Source : RGA 2000 et 2010)

Globalement, la densité en UGBTA a diminué de 7,8 % entre 2000 et 2010 (Source : RGA 2000 et 2010)

Evolution des effectifs bovins, poulets de chair et porcins (Source : RGA 2000 et 2010)



NB : Dans le RGA 2010, les données statistiques communales comprennent une forte proportion de secret statistique¹ pour les élevages hors sol. Les chiffres sont donc à utiliser avec une extrême précaution.

¹ Secret statistique : les données correspondant à moins de 3 exploitations ou pour lesquelles une exploitation représente plus de 85 % du total ne sont pas diffusées

Depuis 2000, on assisterait à une concentration des productions (Source : RGA 2000 et 2010) :

- Les effectifs porcins auraient fortement augmenté en amont des bassins de l'Horn et de la Penzé et sur la commune de Plouigneau ;
- Le cheptel bovin a augmenté sur certaines communes en aval du Trégor et de la Penzé, et diminué sur la majeure partie des communes de l'Horn et l'amont de la Penzé ;
- Les effectifs volailles ont fortement diminué sur la frange littorale du bassin du Trégor.

2.3.2. Evolutions pressenties et actions en cours

► Les structures agricoles

La concentration/ spécialisation des exploitations va se poursuivre :

- La SAU par exploitation et la taille des cheptels devraient croître. La pression foncière devrait augmenter.
- Le salariat devrait se développer, et la transmission des exploitations sera de plus en plus difficile (apport de capitaux extérieurs ?)

► Les productions animales

Une restructuration des exploitations laitières est à prévoir avec, sur certaines exploitations une augmentation de la taille des troupeaux, notamment en lien avec l'arrêt des quotas laitier et la demande du marché. Cependant, à l'échelle du territoire une diversité persistera avec des exploitations de taille et production variables.

En ce qui concerne le porc, la production devrait se maintenir :

- Les élevages sont performants du fait notamment de la qualité professionnelle des éleveurs et des bâtiments de qualité ;
- On assiste actuellement à un rapatriement des porcs à façon ;
- La fabrication d'aliment à la ferme (FAF) tendrait à augmenter ;
- La production restera fortement dépendante des protéines importées, malgré une légère augmentation des protéines produites localement ;
- Mais le prix de revient devrait baisser du fait de l'éloignement des abattoirs ;
- On observerait une concentration des élevages au sud du territoire.

La production avicole devrait baisser du fait de la vétusté du parc et de la suppression des restitutions à l'exportation : Le poulet standard devrait baisser fortement et son niveau de production ne pourra augmenter sur le long terme du fait du désavantage comparatif avec les pays émergents ou en développement.

On devrait assister au développement et à l'augmentation de la production de poulet labellisé ou pour la restauration hors domicile (marchés de niche à destination du marché national).



► Les fourrages et les cultures

Les surfaces toujours en herbe devraient diminuer au profit du maïs ensilage. Cette évolution s'explique notamment par :

- l'intensification laitière et les normes environnementales (Le calcul de l'azote désavantage le système prairial),
- les conditions climatiques qui pénalisent davantage l'herbe,
- de nouvelles pratiques qui apparaissent (méteil ensilé, etc.).

Les surfaces céréalières augmenteraient légèrement, car la fabrication d'aliment à la ferme devrait se développer, mais la SAU par exploitation étant petite, cette augmentation devrait rester limitée.

La diminution progressive des légumes devrait se poursuivre :

- L'urbanisation et la diversification des productions (introduction de céréales dans la rotation) poussent à une diminution des surfaces ;
- La concurrence européenne pourrait être de plus en plus forte du fait du réchauffement climatique. Cette évolution pourrait favoriser la création de nouvelles zones légumières à l'extérieur de la Bretagne.

La main d'œuvre familiale devrait fortement diminuer au profit de la main-d'œuvre étrangère.

Les circuits courts se développeraient, via notamment la restauration collective.

On devrait assister à une augmentation régulière des installations en agriculture biologique à l'échelle du département :

- La demande est de plus en plus importante en produits biologiques.
- Les maraîchers n'arrivent pas à satisfaire la demande.

2.3.3. Les actions en cours ou prévues

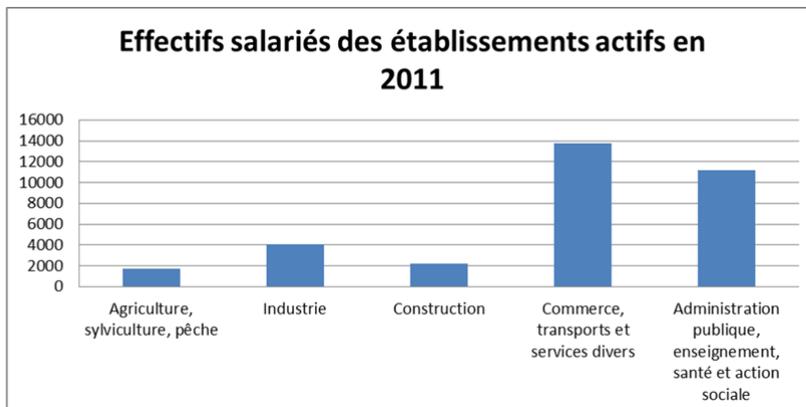
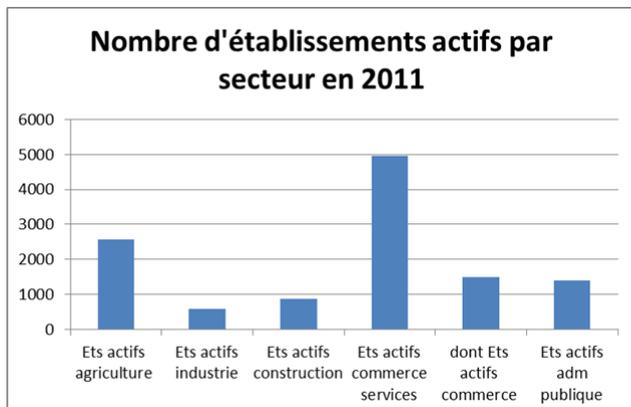
Plusieurs actions sont en cours de mise en œuvre ou prévues :

- Une étude en cours portant sur le développement des circuits courts à destination de la restauration hors domicile (RHD) et d'un site internet dédié ;
- Plusieurs projets de méthanisation à l'échelle du SAGE Léon-Trégor ;
- Réorganisation des filières en général (caractéristique d'une période de crise).

2.4. Les activités économiques industrielles

2.4.1. Constats et tendances récentes

► La caractérisation du tissu industriel (Source : INSEE 2012)



En 2011, 10378 établissements actifs ont été recensés sur les communes du SAGE (secteurs marchands et non marchands) (sources : CLAP² 2011)

Le territoire se distingue par l'importance de son secteur tertiaire. Il y a légèrement plus d'actifs dans le secteur des services comparé au département (3% de plus que le Finistère).

On observe une forte proportion d'établissements agricoles (25 % des établissements).

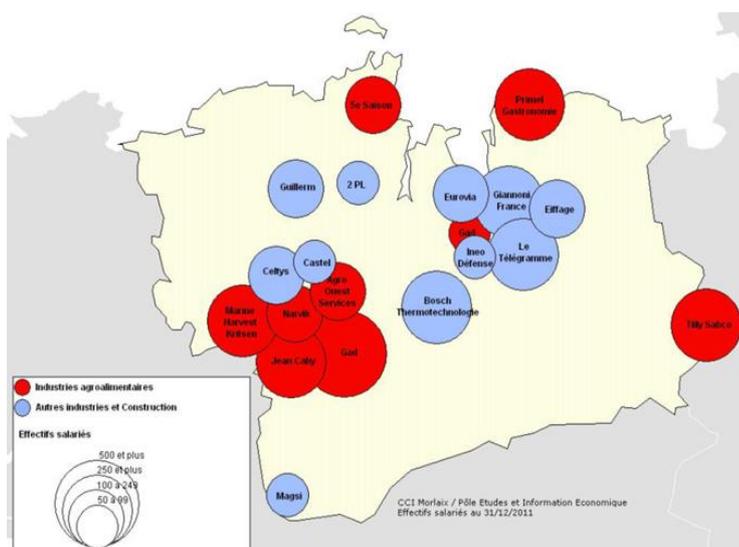
Le territoire est donc peu industrialisé comparé au Finistère (6 % contre 16%), mais il est composé de grosses unités industrielles (12 % d'effectifs salariés pour le SAGE Léon Trégor contre 16 % pour le Finistère) (source : CLAP 2011)

Historiquement, le territoire se distinguait par une très forte présence d'industries agroalimentaires, mais il est aujourd'hui fragilisé :

- L'abattoir GAD est définitivement fermé. Le projet de reprise par des anciens cadres n'aboutira finalement pas.
- Suite à son dépôt de bilan, l'abattoir de volailles Tilly Sabco est repris par MS FOOD, allié au fonds d'investissement breton Breizh Algae Invest et à la Chambre de commerce et d'industrie de Morlaix, mais avec un projet de moindre envergure.

A noter toutefois, la présence d'autres industries agroalimentaires (SBLP, Primel Gastronomie, Aqualys, etc.).

Entreprises de 50 salariés et plus du Pays de Morlaix dans les activités industrielles et de la construction



(Source : Observatoire économique du Pays de Morlaix 2012)

² Connaissance Locale de l'Appareil Productif

Comme indiqué précédemment, le secteur tertiaire est fortement représenté, notamment dans le secteur du transport, de la santé et de la presse.

De nombreuses industries sont présentes dans le secteur du travail sur métaux et du bâtiment et des travaux publics (BTP).

A noter également l'existence d'un tissu de très petites entreprises (TPE) bien présent.

Le territoire dispose d'un important pôle d'emplois : la ville de Morlaix.

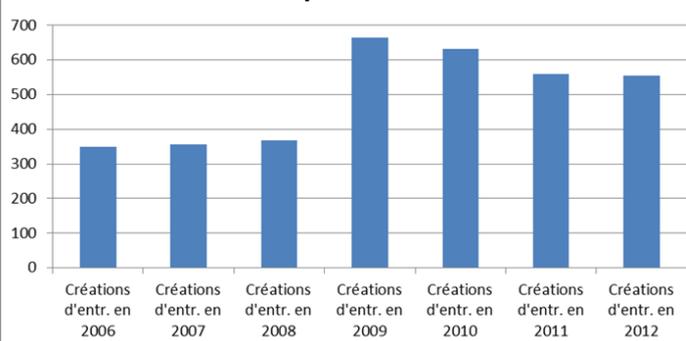
En 2009, on observe une augmentation importante des créations d'entreprises, liée principalement au nouveau statut d'auto-entrepreneur. Depuis cette date, le nombre de créations d'entreprises diminue (Source : Sirene 2012).

En 2011, le taux de création d'entreprises est de 11 %, inférieur à celui du département (13 %) (Source : Sirene 2012).

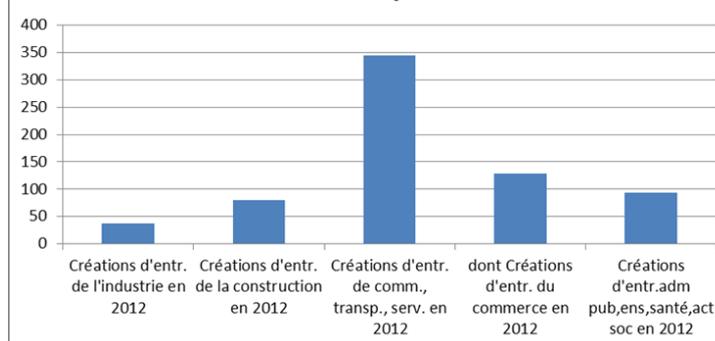
Les plus grandes entreprises du territoire (en 2012)

- Centre hospitalier du Pays de Morlaix (2208 salariés)
- Brittany Ferries (Transport - 1697 salariés) à Roscoff
- Hop ! Brit Air (Transport - 1134 salariés) à Morlaix
- Centre de Perharidy (600 salariés) à Roscoff
- Giannoni France (Travail des métaux – 453 salariés) à Morlaix
- Tilly Sabco Bretagne (IAA – 200 salariés ?) à Guerlesquin
- Bosch Thermotechnologie (Travail des métaux - 352 salariés) à Saint-Thégonnec
- Le Télégramme (Presse - 334 salariés) à Morlaix
- Primel gastronomie (IAA - 333 salariés) à Plougasnou
- Géant Bretagnia (GMS - 186 salariés) à Saint-Martin-des-Champs
- SBLP (IAA -180 salariés) à Saint-Pol-de-Léon
- Centre Leclerc (GMS - 157 salariés) à Morlaix
- Transport Mesguen (Transport – 148 salariés) à Saint-Pol-de-Léon
- Bret Net (Nettoyage - 157 salariés) à Morlaix
- Entreprise Guillerm (BTP - 135 salariés) à Plouvorn
- Eiffage Energie Bretagne (Installations électriques - 130 salariés) à Saint-Martin-des-Champs
- Sica (128 salariés) à Saint-Pol-de-Léon
- Clinique Kerlena (117 salariés) à Roscoff

Créations d'entreprises entre 2006 et 2012



Créations d'entreprises en 2012



(Source : INSEE 2012)

2.4.2. Actions en cours et évolutions pressenties

► Une diversification des activités en cours

Malgré la crise actuelle sur les filières hors-sols (arrêt des activités de Gad, arrêt des restitutions à l'exportation sur le poulet standard), le secteur agroalimentaire avicole devrait se maintenir et s'adapter (repositionnement de Tilly).

La filière en biotechnologie devrait se développer :

- Une pépinière d'entreprises est implantée sur Morlaix avec notamment la présence de sociétés telles que Hemarina (recherche sur le ver marin), Polymeris Technologie (recherche sur une bactérie de culture pour la cosmétique) ;
- Il existe également un pôle d'entreprises sur Roscoff (Manros - recherche sur les traitements médicaux, Algues Services-Développement et commercialisation d'algues alimentaires).

Des projets multiples sont en cours dans différents domaines :

- Des entreprises en développement (Entreprise 2 PL (Industrie plastique) à Plouéan, Entreprise Armel (menuiserie aluminium) à Guiclan)
- Un projet de valorisation : Projet Ulvans (valorisation des algues vertes et des déchets légumiers) à Plouéan.

Résumé des macro-tendances

Scénario « tendancier récessif » :
Persistance d'une mondialisation non régulée et une Europe en crise de construction
Une économie française en déclin et désindustrialisation, vieillissement, chômage et résistance sociale

2.5. La pêche en mer professionnelle

2.5.1. Constats et tendances passées

► Le quartier maritime de Morlaix, un secteur dynamique

Une dizaine de ports jalonnent la côte du territoire du SAGE, dont les plus importants sont ceux de Roscoff, de l'Île de Batz et de Plougasnou (port du Diben), ainsi que de Porsguen (Plouescat) et de Moguériec (Sibiril).

Cela correspond à 113 navires qui se répartissent de la manière suivante (Source : DDTM 29 2011) :

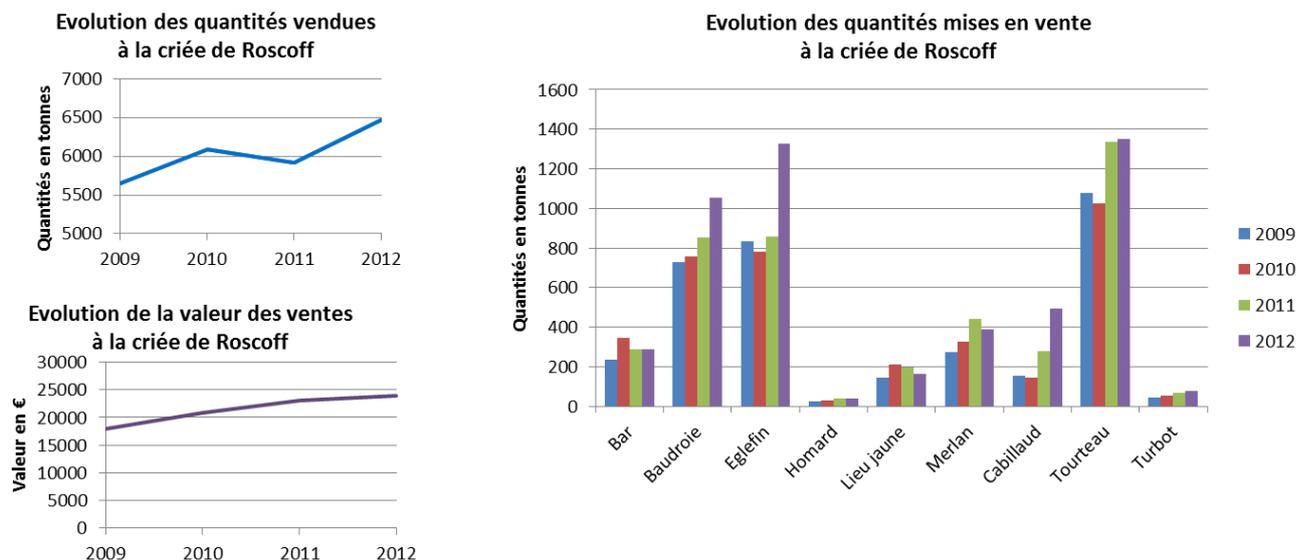
- 84 navires de petite pêche (moins de 10 m), qui recherchent les produits à forte valeur ajoutée, notamment la coquille Saint-Jacques) ;
- 13 navires de pêche côtière ;
- 16 navires de pêche au large.

On dénombre près de 300 marins.

Entre 2009 et 2012, le nombre d'établissements de pêche a baissé de 14% (Source : Finist'Eco 2012). Malgré les difficultés auxquelles se heurtent les chalutiers (augmentation du prix du gazole, quotas de pêche, restrictions sur certains dispositifs de pêche...), le quartier maritime de Morlaix maintient son activité.

► Le port de Roscoff, en plein développement

Dans ce contexte de hausse du prix des carburants, le port de Roscoff, plus proche que d'autres des zones de pêche de l'Atlantique Nord, poursuit son développement (Sources : FranceAgriMer et CCI 29). Il est le 1^{er} port crabier de France, notamment grâce au tourteau et au homard. Il bénéficie d'une criée modernisée en 2013, équipée de 138 viviers, située au Bloscon. Elle est positionnée au 7^e rang national et est particulièrement bien positionnée pour la lotte, le cabillaud, le merlan, l'encornet et le turbot.



Mais les activités sont également importantes en-dehors de la criée de Roscoff. Environ 10 000 tonnes de poissons sont débarquées à Roscoff en base avancée, puis transportées par voie terrestre vers d'autres criées. Et de gros caseyeurs et fileyeurs vendent de gré à gré (vente directe aux mareyeurs).

Par ailleurs, les professionnels dénoncent une certaine concurrence avec la pêche de plaisance, qui exerce selon eux une pression sur la ressource.

2.5.2. Actions en cours

Les actions en cours dans le domaine de la pêche résultent principalement de la mise en œuvre de la nouvelle politique commune de la pêche. L'un des éléments clefs de la réforme est l'interdiction progressive des rejets en mer entre 2014 et 2019, ce qui entraîne mécaniquement une diminution des quantités de poissons destinés à la vente ramenées à quai, les déchets consommant une partie du volume utile des chalutiers.

2.5.3. Evolutions pressenties

Dans ce contexte difficile, les professionnels de la mer s'attendent à une certaine stabilisation de l'activité, qui trouverait notamment appui sur des quotas moins fluctuants, un nombre de navires réduits et la situation avantageuse du port de Roscoff, qui limite la consommation de gazole pour les chalutiers.

Les évolutions seront cependant différenciées selon les types de pêche. Les fileyeurs et caseyeurs ne souffrent pas de difficultés économiques à l'heure actuelle et ne sont pas impactés par la réforme de la pêche : leur situation devrait rester favorable sur le plan économique. Les chalutiers hauturiers sont par contre directement touchés par l'interdiction des rejets en mer.

Ces difficultés économiques se traduisent également par un manque d'attractivité du métier, une moindre transmission des outils. C'est la pêche au large qui souffre principalement d'un certain désintérêt dû à une mauvaise image. C'est pourquoi une part de la relève est assurée par des jeunes non issus du milieu de la pêche.

2.6. La pêche à pied professionnelle

2.6.1. Constats et tendances passées

Sur le territoire du SAGE, la baie de Locquirec constitue le site principal de pêche de coques (Source : Etat des lieux du SAGE). Il est classé en B en automne et au printemps ; la pêche est par contre interdite en été (classement en C). Une quinzaine de pêcheurs à pied professionnels opère sur le site. Ils bénéficient d'un quota journalier de 150 kg. Ils déplorent des problèmes d'accès à la ressource lors des grandes marées, liés à l'affluence du grand public. Les problèmes sanitaires sont récurrents (voir graphes de la partie 3.8).

2.6.2. Evolutions pressenties

L'activité de pêche professionnelle devrait rester fragile en raison de l'augmentation des flux bactériens liés au réchauffement climatique. Le nombre de pêcheurs professionnels devrait diminuer. L'activité reste cependant une voie de diversification possible pour les conchyliculteurs et les chalutiers.

2.7. La pêche à pied récréative

2.7.1. Constats et tendances passées

Cinq sites conchylicoles sont actuellement suivis sur le plan sanitaire par l'Agence Régionale de Santé sur les communes de Plouescat, Roscoff, Saint-Pol-de-Léon, Plougasnou et Locquirec. La consommation des coquillages est interdite sur 4 d'entre eux, et déconseillée sur le site du Diben à Plougasnou. Les risques sanitaires sont notamment liés à la présence d'algues toxiques telles qu'Alexandrium et Pseudo-Nitzschia (voir graphes de la partie 3.8).

Pour autant, la pêche à pied récréative reste un loisir en pleine expansion. On observe des pêcheurs de loisirs toute l'année ; l'affluence est très importante aux grandes marées et certains sites sont saturés par les voitures aux abords des plages. Cela met en évidence une méconnaissance de la réglementation sanitaire des sites de pêche à pied.

2.7.2. Actions en cours

La pêche à pied récréative fait l'objet d'un projet national Life+ sous la forme d'une expérimentation pour une gestion durable et concertée de la pêche à pied de loisirs ; l'un des sites pilotes de cette expérimentation se trouve en baie de Morlaix.

2.7.3. Evolutions pressenties

L'impact négatif du réchauffement climatique (augmentation de température notamment) sur les populations de coquillages est avéré, entraînant une évolution des peuplements et un accroissement des problèmes sanitaires.

Néanmoins l'engouement pour la pêche à pied de loisirs devrait se poursuivre.

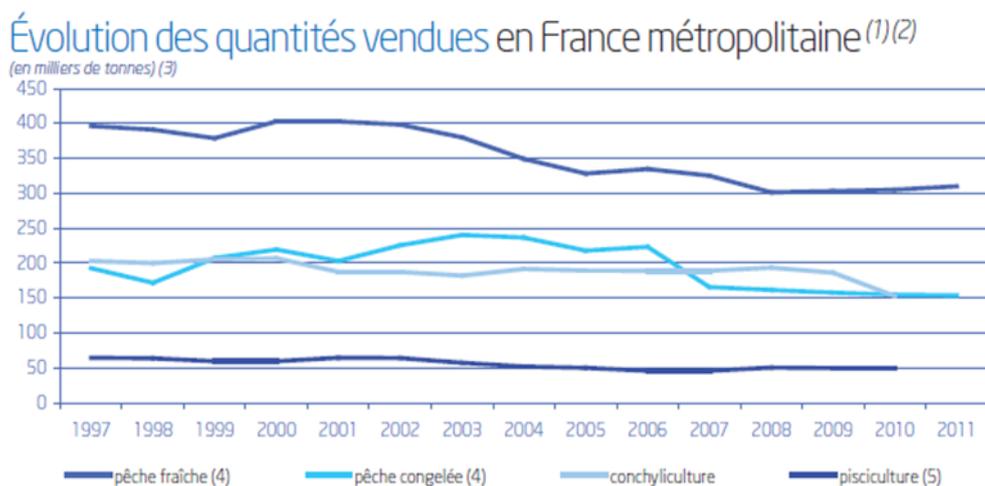
2.8. La conchyliculture

2.8.1. Constats et tendances passées

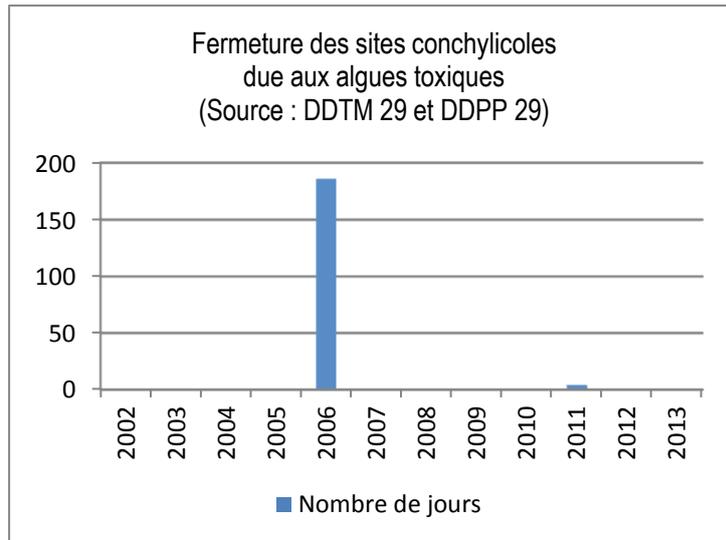
Les exploitations conchylicoles présentent une structure relativement stable, avec une soixantaine d'entreprises, représentant un peu plus de 100 ETP (Equivalent Temps Plein). Le périmètre de concessions d'élevages de coquillages est gelé à hauteur de 708 ha dans la baie de Morlaix, constituée de la rivière de Morlaix et de la Penzé (Source : DDTM 29).

La production est composée quasi-exclusivement d'huître creuse. On trouve plus marginalement quelques autres produits, notamment de l'huître plate, pour moins de 100 t. Depuis le milieu des années 1980, la production sur table se développe au détriment de la production au sol.

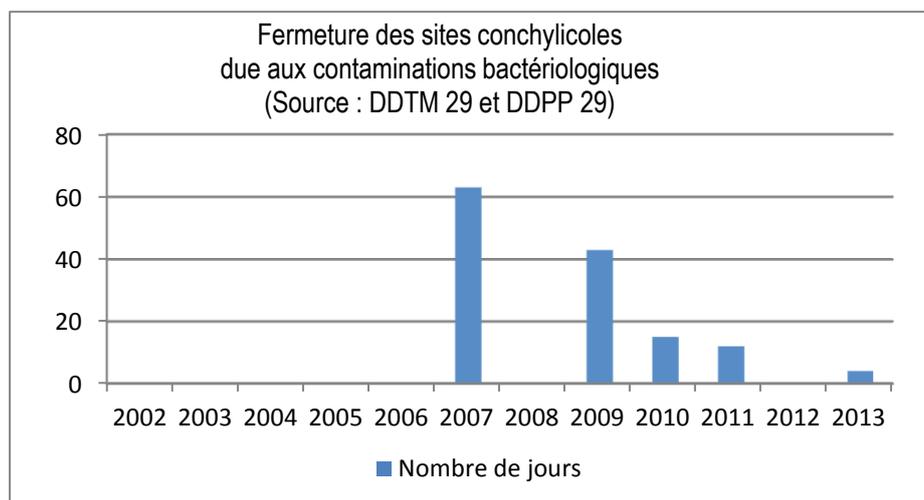
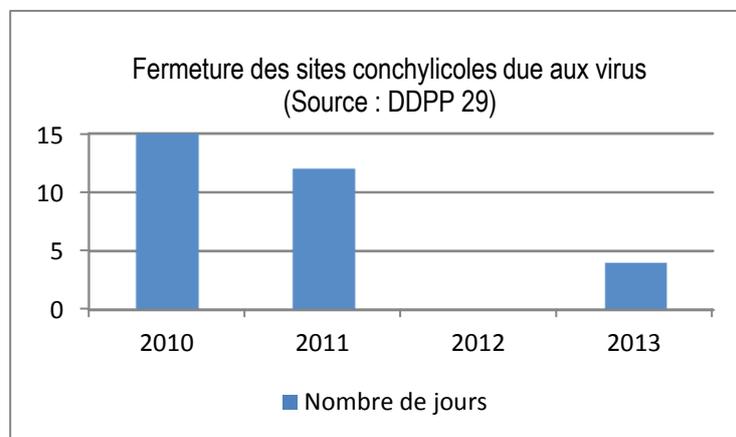
Le volume de production est par contre en diminution. La mortalité des juvéniles est massive depuis 2008, et d'origine multifactorielle. Le phénomène de mortalité des adultes s'amplifie sous l'effet d'un vibrion notamment. La production a ainsi enregistré un recul de 6900 à 4500 tonnes (- 35 à 40 %) depuis 2010.



Les problèmes sanitaires se sont accrus en baie de Morlaix il y a quelques années, se traduisant par la régression de certaines zones de A vers B. On observe ainsi des épisodes de déclassement de certaines zones, dont la fréquence semble néanmoins diminuer, dus en particulier aux norovirus. Les causes de ces phénomènes de pollution sont multiples : augmentation de la population, tourisme, vieillissement des réseaux, etc.



NB : le site concerné est la baie de Morlaix large (sur pétoncles).



Les producteurs déplorent également la « gêne » due au développement des algues vertes.

Mais au total le maintien des revenus est assuré, la baisse des volumes de production étant compensée par l'augmentation du prix des produits.

2.8.2. Actions en cours

De nombreuses études sont actuellement menées pour tenter de trouver des explications sur les causes de mortalité. Plusieurs solutions sont envisagées : la recherche de souches plus rustiques ou d'itinéraires techniques différents et la diversification des filières.

Des programmes opérationnels sont également en cours ou en réflexion sur la Penzé, la Baie de Morlaix, l'anse du Douron pour tenter de limiter les problèmes bactériologiques.

Au niveau départemental, l'élaboration du schéma des structures des exploitations de cultures marines du Finistère a démarré.

2.8.3. Evolutions pressenties

De très fortes interrogations pèsent sur la pérennité de la filière compte-tenu de l'évolution des pathologies et de la dégradation microbiologique des eaux.

Différentes stratégies sont développées par les producteurs pour s'adapter à ces tendances lourdes, mais des interrogations persistent sur le revenu. La première d'entre-elles passe par la diversification, par exemple en développant la production d'huître plate, l'élevage de fousseurs (coques, palourdes) sur des concessions délimitées et la culture de l'algue alimentaire avec petite transformation. Mais d'autres envisagent l'augmentation de la vente directe ou le développement de la vente estivale. La recherche-développement menée par des écloséries devrait par ailleurs déboucher sur de nouvelles variétés résistantes, mais aurait comme conséquence négative une filière conchyicole davantage intégrée.

L'envasement progressif des sites devrait également constituer une problématique croissante.

Malgré ces différents problèmes, la forte demande d'installation de la part des jeunes devrait se maintenir.

2.9. La pisciculture

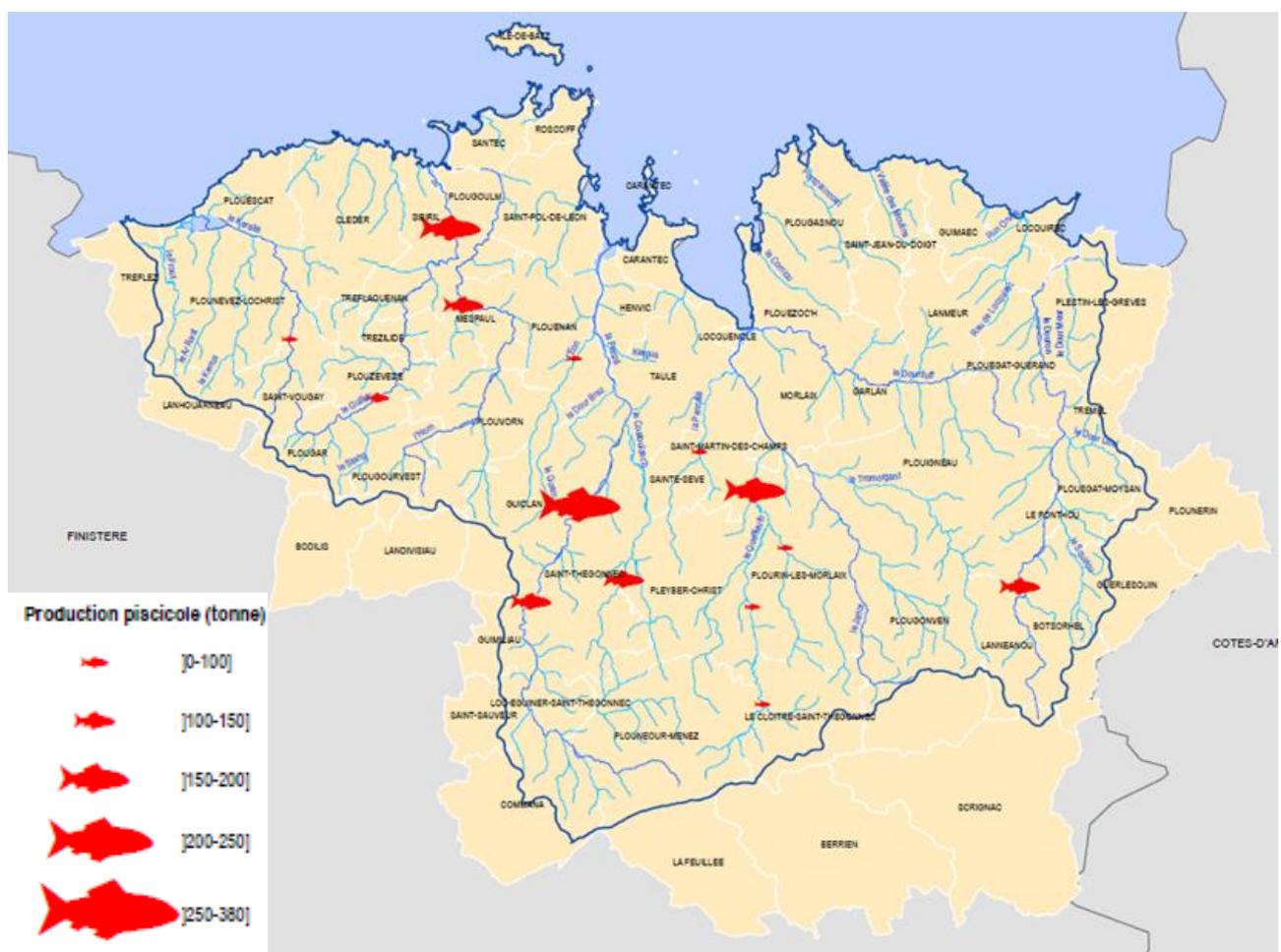
2.9.1. Constats et tendances récentes

La Bretagne, avec l'Aquitaine, est une des premières régions productrices de salmonidés adultes.

Les sites de production sont essentiellement implantés sur la Penzé, le Guillec, le Queffleuth et l'Horn.

La production a fortement diminué depuis 15 ans (environ 40%). Cette diminution s'explique notamment par les exigences accrues des normes de rejets, des prix de ventes peu attractifs (concurrence avec le saumon d'élevage produit en Europe) et des autorisations difficiles à obtenir.

Les sites de productions piscicoles (Source : DDTM 29 - 2012)



En 2012, sur le territoire du SAGE Léon Trégor, on dénombrait 14 pisciculteurs pour une production autorisée de 2081 tonnes. Par comparaison, 33 pisciculteurs exerçaient leurs activités sur le territoire dans les années 80.

La filière piscicole est aujourd'hui structurée. Elle dispose d'outils performants :

- Bretagne truite : Cette coopérative est le premier transformateur de truites fraîches en France. Elle dispose également d'un centre de sélection d'œufs à Plourin-lès-Morlaix et une usine de transformation à Plouigneau. Elle se positionne sur une gamme variée de produits : truites fraîches, surgelées ou en barquette.
- Aquadis : Cette entreprise privée possède une usine de transformation à Plouvorn. Elle se positionne sur une gamme variée de produits : truites, saumons en produits frais, en surgelés, truites désarêtées, etc.

La profession est très organisée avec la présence de multiples représentations institutionnelles : Fédération Française d'Aquaculture, Comité Interprofessionnel des Produits de l'Aquaculture, Fédération Européenne des Producteurs Aquacoles, Syndicat de la Truite d'Elevage de Bretagne.

Elle travaille en étroite collaboration avec des centres techniques et de recherche : Institut Technique de l'Aviculture, Syndicat des Sélectionneurs Aquacoles et Avicoles Français, INRA, IFREMER, etc.

Depuis quelques années, on observe une diversification de la production, notamment avec le développement du filet de poisson, des œufs de caviar et de la fumaison.

2.9.2. Les évolutions pressenties

Pour les années à venir, un maintien, voire une légère augmentation de la production en rivière est pressentie :

- Depuis plusieurs années, on assiste à une baisse de la consommation de saumons fumés (crise sanitaire, etc.), et à une inflexion du marché vers les truites fumées.
- Les sites se spécialiseraient, en sites de production et/ou en site de grossissement.

Les contraintes environnementales semblent être le facteur limitant du développement de cette activité. Le développement de la production est intimement corrélé à l'amélioration progressive des taux de rejets, mais surtout à la contrainte liée au débit réservé.

En tout état de cause, cette activité continuera de poser question en termes d'impacts sur les cours d'eau.

2.9.3. Les actions en cours

Quelques projets de diversification et de développement de la production sont en cours :

- Des projets d'aquaculture marine (crevettes à Roscoff, etc.)
- Plusieurs projets expérimentaux (génétique, alimentation des poissons)
- La mise en place d'un schéma régional de l'aquaculture marine (SDRAM)
- La mise en place d'un plan stratégique national pour le développement d'une aquaculture durable (diversification, mise en conformité des élevages, etc.)

2.10. La pêche en rivière

2.10.1. Tendances passées

Le territoire du SAGE Léon-Trégor présente un bon potentiel piscicole, avec de très belles rivières (Source : FDAAPPMA 29), dont certaines relèvent de la catégorie 1 (saumon). La présence de moules perlières est attestée sur différents cours d'eau (Douron, Queffleuth, Penzé, etc.). Les pêcheurs déplorent cependant une forte diminution de la quantité d'insectes.

Trois associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (AAPPMA) sont recensées sur le territoire du SAGE :

- Celle de Morlaix (800 adhérents),
- Celle de Saint-Pol-de-Léon (170 adhérents),
- Celle de l'Elorn, de manière beaucoup plus marginale.

On note une légère tendance à la hausse des effectifs de l'AAPPMA de Morlaix (+2 % en 2013), grâce :

- Au développement de l'école de pêche,
- A la professionnalisation des guides de pêche, dont deux sont agréés,
- A la création de parcours labellisés.

Le tourisme de pêche commence à se développer, dans le cadre du réseau départemental Accueil pêche en Finistère (labellisation d'hébergements, formation des hébergeurs, mise en relation avec des AAPPMA...).

2.10.2 Evolutions pressenties

Les circuits labellisés de pêche, les écoles et les concours de pêche devraient assurer la relève partielle des pêcheurs en rivière avec des évolutions contrastées.

On s'attend également à un problème croissant d'accès aux cours d'eau, du fait de la diminution des travaux d'entretien menés dans le cadre des contrats territoriaux.

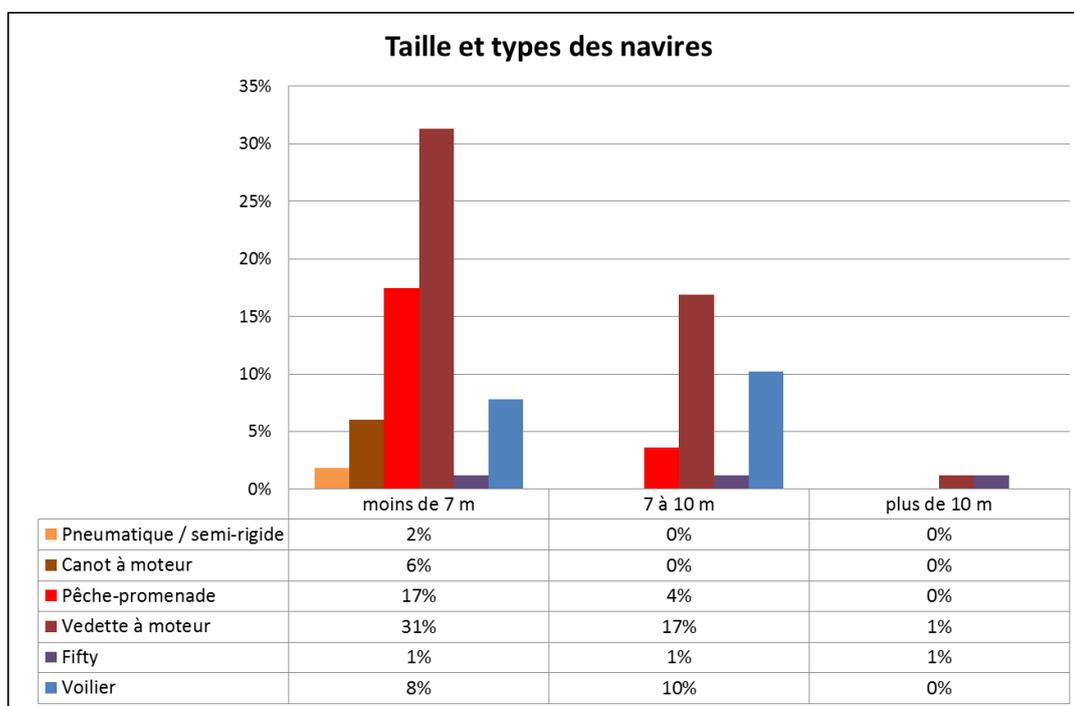
Le tourisme de pêche devrait progresser légèrement. La pratique du no-kill se développera, ainsi que la pêche sur plan d'eau.

2.11. L'activité nautisme

2.11.1. Les constats et les tendances récentes

► La plaisance

Le bassin nautique du territoire Léon-Trégor est assez technique, car il est soumis à un marnage important.

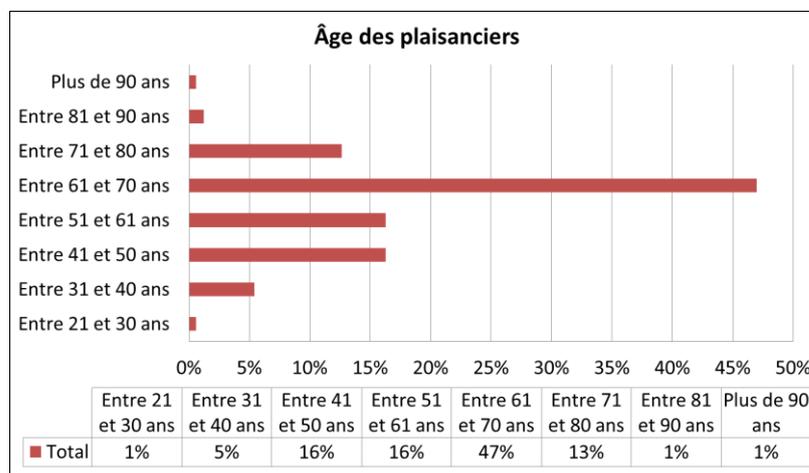


(Source : Nautisme en Finistère - 2013)

La plaisance est essentiellement axée sur la petite pêche de promenade.

La flotte est composée principalement de bateaux de 4 à 5 mètres.

La population de plaisanciers, qui est majoritairement locale, est très âgée : plus de 75 % ont entre 50 et 80 ans.



(Source : Nautisme en Finistère - 2013)

Le territoire dispose d'une capacité d'accueil importante avec 5 954 postes en février 2014 (cf. détails page suivante) :

- 2 944 places de port,
- 1 395 places en zones de mouillages collectifs,
- 877 places en mouillages individuels,
- 738 places en mouillages sauvages « connus ».

Une atomisation des mouillages est constatée tout au long de la côte. Durant la période estivale, environ 100 bateaux de passage par jour circulent sur la zone. Le territoire dispose d'un port accessible en permanence : le port de plaisance de Roscoff. Des efforts importants d'ergonomie ont été réalisés sur ce port.

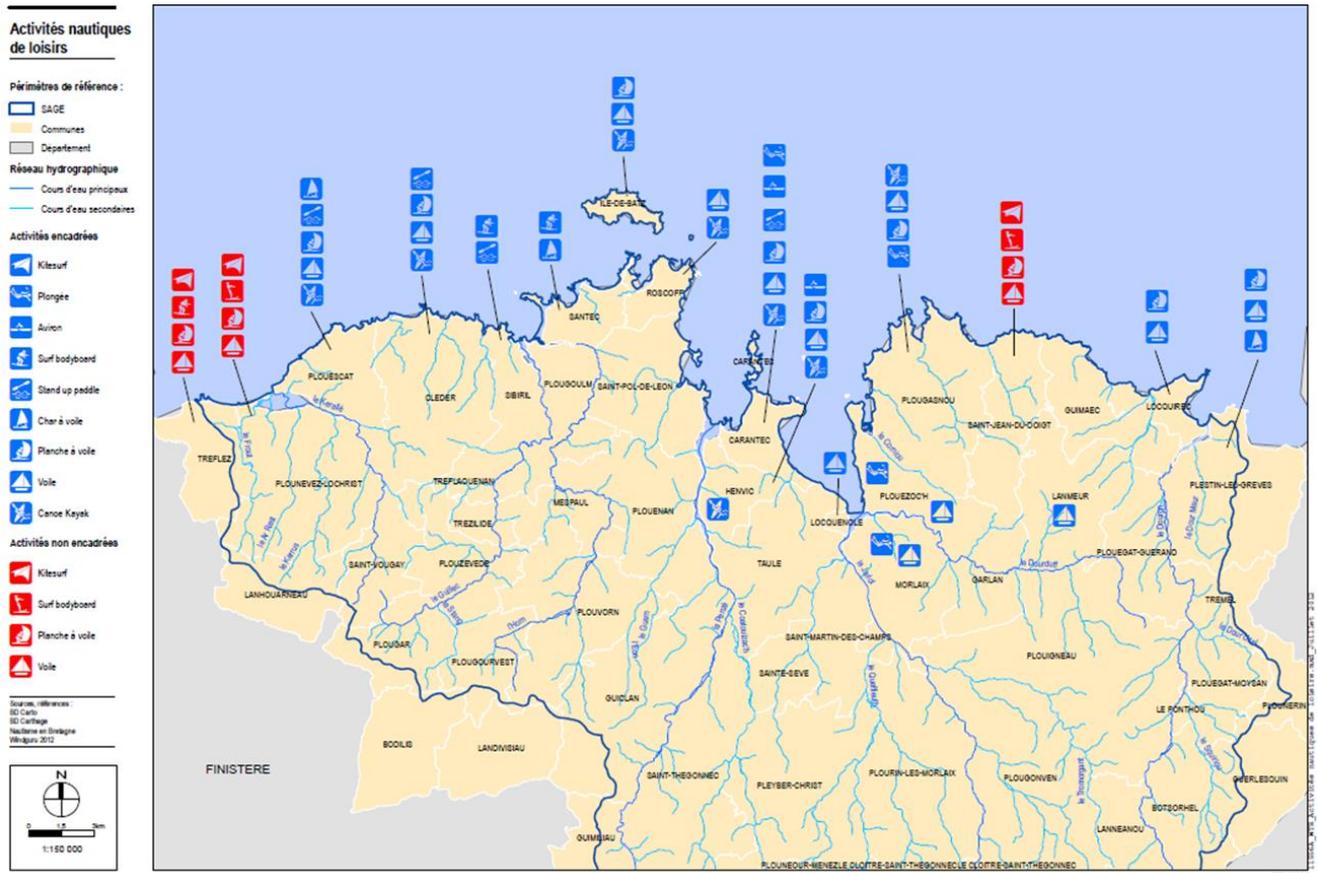
Nombre de places de bateaux de plaisance sur le territoire du SAGE Léon-Trégor

(Sources : DDTM 29 - 2014)

Commune	Ports et ZMEL				Mouillages individuels			Mouillages sauvages « connus »		
	port	ZMEL	Nb de place	Type de mouillage	zone	Nb	Type de mouillage	zone	Nb	Type de mouillage
Locquirec	communal		330	EV						
		Ile verte	30	EV						
					Toul An Héry	2	EV	Toul An Héry	50	EV
					Fond de la Baie	1	EV	Fond de la Baie	0	EV
					SNSM	6	EV	SNSM	0	EV
Guimaëc		Beg ar Fry	33	EV						
					Traon Velin	3	EV	Traon Velin	0	EV
					Ile Blanche	31	EV	Ile Blanche	0	EV
Plougasnou	intercom (Diben)		365	EV						
	communal (Térénez)		150	EV						
					Ty-Louzou	35	EV	Ty-Louzou	12	EV
Plouézoc'h					Pointe de Térénez	2	EV	Pointe de Térénez	3	EV
	communal (Dourduff)		58	EV + EB				Port Blanc	3	EV
		Térénez	200	EV	Anse de Térénez	4		Anse de Térénez	0	EV
					Kérarmel	9	EV	Kérarmel	17	EV
Morlaix					Le Dourduff-en-Mer	6	EV	Le Dourduff-en-Mer	5	EV
	intercom		224	P						
					Amont du Pont du Dourduff	11	EV	Amont du Pont du Dourduff	5	EV
					Aval du Pont du Dourduff	9	EV	Aval du Pont du Dourduff	2	EV
Locquéolé					Bas de la rivière	24	EV	Bas de la Rivière	4	EV
					Le Bruly – Lorézic	23	EV	Le Bruly – Lorézic	15	EV
Taulé	communal (Penzé)		18	EV						
Hervic	communal		33	EV						
		Pont de la corde Aval	60							
		Pont de la corde amont	55	EV	Coatigariou – Pont de la Corde	15	EV	Coatigariou – Pont de la Corde	2	EV
Carantec	communal		9	EV						
		Le Kéleñn	115	EV	Le Kéleñn	0	EV	Le Kéleñn	0	EV
		Saint Carantec	10	EV						
		Le Cosmeur – Le Penquer	150	EV	Le Cosmeur – Le Penquer	138	EV	Le Cosmeur – Le Penquer	36	EV
					Castel Bihan	40	EV	Castel Bihan	1	EV
		La Grève Blanche	128	EV	La Grève Blanche – Porspol	99	EV	La Grève Blanche – Porspol	38	EV
					Ile Callot	36	EV	Ile Callot	29	EV
		Le Clouët – Roch Glaz	212	EV	Le Clouët – Porz Trez – Roch	160	EV	Le Clouët – Porz Trez – Roch	70	EV
		Le Port	73	EV	Le Port	0	EV	Le Port	0	EV
					Le Varquez	17		Le Varquez	33	EV
Saint-Pol-de-Léon					Les Cheminées	2		Les Cheminées	0	EV
	communal (Pempoul)		200	EV + EB	Pors Doun – Saint Yves	9	EV	Pors Doun – Saint Yves	3	EV
					Pempoul	14	EV	Pempoul	0	EV
					Grève du Man	2	EV	Grève du Man	6	EV
					Kersaliou	6	EV	Kersaliou	12	EV
					Trégonderm	2	EV	Trégonderm	21	EV
Roscoff	Départementale (Bioscon)		623	P						
	Départementale (Vieux)		509	EV + EB						
		Ty Saizon	18	EV						
					Anse de l'Aber	2	EV	Anse de l'Aber	13	EV
					Grande Grève	25	EV	Grande Grève	15	EV
					Roc'h Kromm	5	EV	Roc'h Kromm	2	EV
					Plage Saint Luc	8	EV	Plage Saint Luc	24	EV
					Pointe de Perharidy	16	EV	Pointe de Perharidy	17	EV
Santec					Station de Biologique	0		Station Biologique	10	EV
		Pouldu – Le Prat – Le Théven – Le Staol – Le Billou – Pors ar Vit	300	EV	Le Billou – Tévenn – Prat Pouldu	1	EV	Le Billou – Tévenn – Prat Pouldu	0	EV
					Ile de Sieck			Ile de Sieck	14	EV
Ile-de-Batz	Départementale		133	EV						
					Chenal Ile-de-Batz	16	EV	Chenal Ile-de-Batz	0	EV
					Farah	1	EV	Farah	11	EV
					Ile aux Prés	4		Ile aux Prés	7	EV
					Pors Adelig	7	EV	Pors Adelig	16	EV
					Pors Alliou	3	EV	Pors Alliou	7	EV
					Pors Melloc	2		Pors Melloc – Grève Blanche	10	EV
Sibiril	communal (Moguëriec)		55	EV	Pors Retter	6	EV+EB	Pors Retter	7	EV+EB
		Port Neuf	46	EV						
Cléder	communal (Poullenoù)		49	EV						
	communal (Kerflassien)		48	EV						
Plouescat		Kervalliou	25	EV	Les Amiets	6	EV	Les Amiets	0	EV
	communal (Porsguen)		140	EV						
					Téven Meur en Pouloën	5	EV+EB	Téven Meur en Pouloën	1	EV+EB
					Anse du Clic	2	EV	Anse du Clic	10	EV
					Menfig	6		Menfig	16	EV
Plounévez-Lochrist					Cam Louis	8		Cam Louis	7	EV
								Anse du Kernic	59	EV
								Anse du Kernic	22	EV
Tréfléz								Keremma	19	EV
								Keremma	16	EV
Plougoulm								Guévroc	29	EV
					Anse du Guillec	1		Anse du Guillec	10	EV
Total places port	2944	Total places ZMEL	1395		Total mouillages individuels	877		Total mouillages sauvages	738	

Légende : EV: évitage EB: embossage P: ponton

► Les activités nautiques encadrées (Source : Nautisme en Finistère - 2013)



En 2012, 29 structures proposent des activités nautiques encadrées, ce qui correspond en terme de volume d'activité à 26 500 stagiaires et 135 700 séances.

Volumes d'activités nautiques encadrées 2012 (par type de pratique et support)

En nombre de personnes

Étiquettes de lignes	Tourisme nautique	Classes de mer	Nautisme scolaire	Pratique annuelle	Nautisme social	Total général
Voile	7800		1500	1600	200	11100
Sports de pagaie	2500		100	100		2700
Surf & glisse	1100			100		1200
Char à voile	6100		200	100	500	6900
Plongée & sports aquatiques	2000			200		2200
Aviron	600			200		800
Multi-activités & autres	200	1200	200			1600
Total général	20300	1200	2000	2300	700	26500

Volumes d'activités nautiques encadrées 2012 (par type de pratique et support)

En nombre de séances

Étiquettes de lignes	Tourisme nautique	Classes de mer	Nautisme scolaire	Pratique annuelle	Nautisme social	Total général
Voile	31600		12100	29700	300	73700
Sports de pagaie	4100		900	2300		7300
Surf & glisse	3700			2300		6000
Char à voile	13400		1500	1500	900	17300
Plongée & sports aquatiques	6700			2700		9400
Aviron	600			5100		5700
Multi-activités & autres	1600	14300	400			16300
Total général	61700	14300	14900	43600	1200	135700

Les activités nautiques encadrées sont essentiellement basées sur la voile et, dans une moindre mesure, le char à voile.

A noter la forte présence des activités kayak et de plongée sous-marine.

► La filière nautique (Source : Nautisme en Finistère - 2013)

* Regroupement pour cause de secret statistique

Données économiques de la filière nautique en fonction de la part du CA dans la filière (2012)				
Part du CA dans la filière nautique	Nombre d'établissements	CA 2011	Nombre d'emplois	Nombre d'ETP
> 50%	52	18 949k€	222	182
25 à 50%	6	2 639k€	26	26
10 à 25%	23	21 230k€	149	132
Total général	81	42 818 k€	397	340

Répartition par EPCI (2012)				
EPCI	Nombre d'établissements	CA 2011	Nombre d'emplois	Nombre d'ETP
CC Pays Leonard	22	6 384k€	98	66
CA Morlaix Communauté	55	34 131k€	288	263
CC Baie du Kernic + CC Pays de Landivisiau *	4	2 303k€	11	11
Total général	81	42 818k€	397	340

81 entreprises travaillent plus ou moins directement dans la filière nautique. Ces entreprises sont implantées principalement sur le territoire de Morlaix Communauté.

Beaucoup d'entreprises sont spécialisées dans la maintenance et la réparation de bateaux. Un chantier de construction naval est implanté sur Saint-Pol-de-Léon.

La filière nautisme génère 42,8 millions de chiffre d'affaires en 2011 et 340 emplois Equivalent Temps Plein (ETP) en 2012.

2.11.2. Les évolutions pressenties et actions en cours

Une baisse de l'activité de plaisance et de sa filière est prévisible sur le long terme.

La population de plaisanciers est très âgée et les pratiques nautiques évoluent : depuis plusieurs années, on observe une baisse des pratiques « mono-loisirs » au profit des parcours de loisirs. En l'espace de 5 ans, la vente de bateaux neufs de plaisance a chuté de 50% à l'échelle du Finistère.

Une augmentation de l'activité kayak et un maintien de l'activité plongée est attendue.

Plusieurs actions sont en cours ou prévues :

- Une organisation des mouillages sauvages sur l'ensemble du littoral.
- Un projet de port de plaisance (port de Diben) sur la commune de Plougasnou ; projet qui aujourd'hui est bloqué suite à l'annulation du PLU par le tribunal administratif de Rennes.

Résumé des macro-tendances

Scénario tendancier :
une littoralisation progressive et un retrait de l'espace urbain à long terme
 Hédonisme triomphant :
 émergence d'un tourisme haut de gamme

2.12. Le tourisme

2.12.1. Les constats et les tendances récentes

Le territoire du SAGE Léon-Trégor est attractif. Il est la plus importante zone touristique du Nord Finistère.

Il est composé de plusieurs lieux emblématiques comme l'île de Batz, Roscoff et la Baie de Morlaix.

Il possède un patrimoine naturel et bâti de qualité (Plouescat, Santec, Roscoff, Saint Pol, etc.) et un centre de thalassothérapie, implanté sur Roscoff.

Quelques manifestations importantes y sont organisées telles que le « Festival entre terre et mer » en Baie de Morlaix.

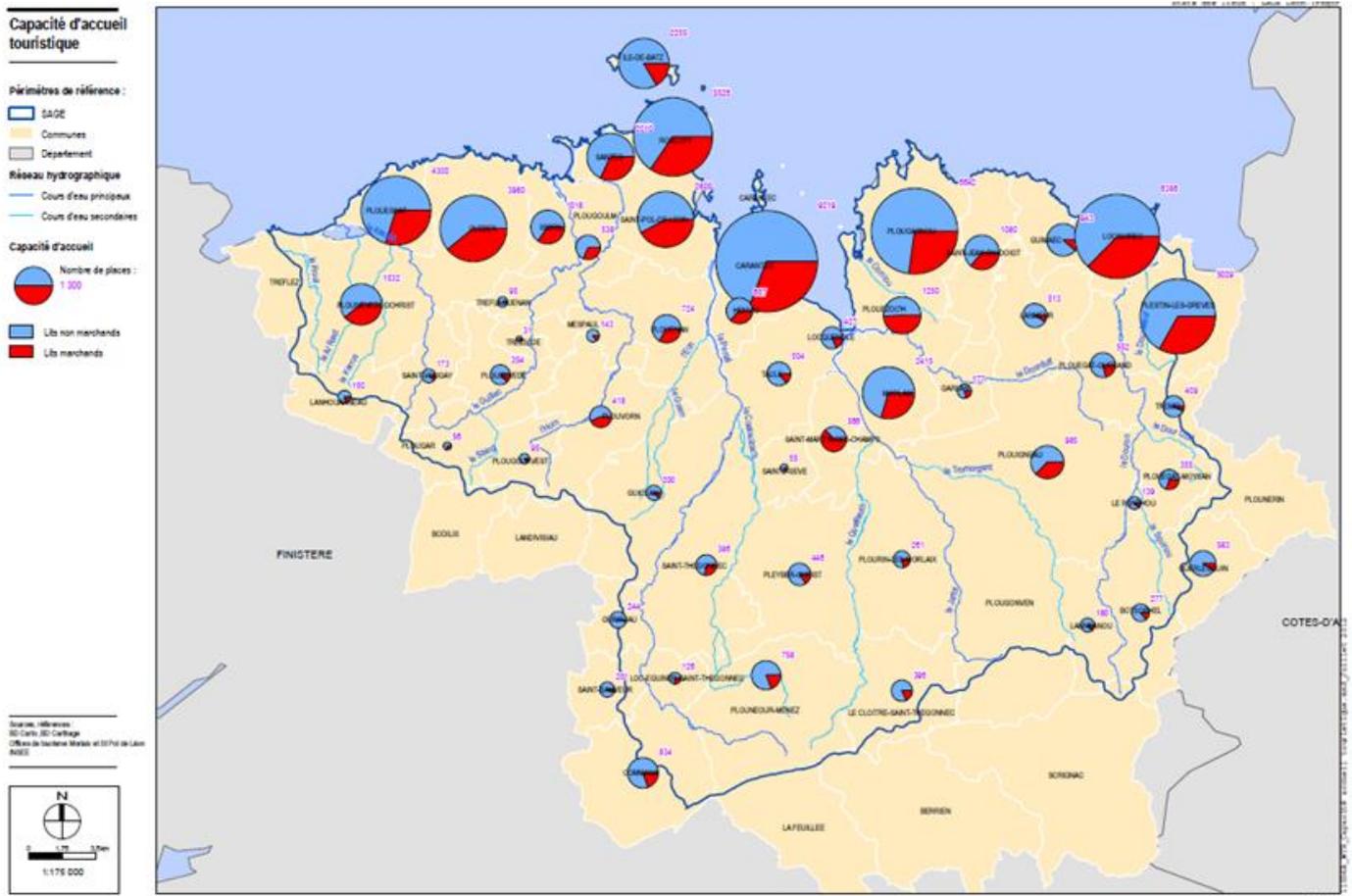
Le tourisme est essentiellement de courts séjours. Comparé aux autres territoires du Finistère, le territoire Léon-Trégor est propice à ce type de tourisme.

La clientèle est essentiellement régionale ou du grand Ouest : 85% des touristes fréquentant l'hôtellerie sont d'origine française. A l'Ouest du territoire, la clientèle est, dans sa grande majorité, de proximité. A noter la présence d'un tourisme anglais excursionniste, notamment à partir du port de Roscoff.

Une légère hausse de fréquentation des sites touristiques est observée ces dernières années.

**Fréquentation des sites et
équipements culturels et de loisirs en
2010 et 2011
(Source : Observatoire économique
du pays de Morlaix – 2012)**

Site touristique	Commune	2010	2011
Abbaye du Relec	Plounéour-Menez	de 6 000 à 10 000	de 4 000 à 6 000
Château de Kerjean	Saint-Vougay	37 755	37 846
Château de Kérouzéré	Sibiril	1 260	1 510
Château du Taureau	Plouezoc'h	22 527	19 569
Ecomusée des Monts-d'Arrée, Moulin de Kerouat	Commana	11 594	9 075
Festival Gouel en Eost	Plougoulm	3 500*	5 000*
Festival Panoramas	Morlaix	11 000*	18 500*
Fête entre Terre et Mer	Baie de Morlaix	1ère édition en 2011	100 000*
Jardin exotique de Roscoff	Roscoff	28 562	28 718
Jardin Georges Delasselle	Ile-de-Batz	31 157	28 621
Village breton	Plouigneau	22 323	23 167
La Ferme d'Eden	Saint-Vougay	14 000	19 500
Manoir de Kersaliou	Saint-Pol-de-Léon	moins de 1 000	moins de 1 000
Musée de la Rivière	Sizun	16 500	16 800
Musée de Morlaix	Morlaix	19 792	18 741
Musée des Johnnies et de l'oignon rosé	Roscoff	3 827	4 393
Musée des traditions populaires de Sizun	Sizun	plus de 10 000	plus de 10 000
Musée du Loup	Le-Cloître-Saint-Thégonnec	de 6 000 à 10 000	15 513
Musée maritime de Carantec	Carantec	1 400	1 500
Parc du Manoir de Tronjoly	Cléder	moins de 1 000	moins de 1 000
Phare de l'île de Batz	Ile-de-Batz	13 200	11 703



Le territoire dispose d'une capacité d'accueil importante. En 2014, il totalise 62517 lits, dont 26% de lits marchands.

L'offre d'hébergement est de qualité. Beaucoup d'hébergements marchands sont classés, que ce soit les campings ou les hôtels. La clientèle y est fidèle. Le taux d'occupation est stable (51% sur le Pays de Morlaix), mais on observe une légère diminution des hébergements marchands depuis 10 ans.

Les hébergements non marchands sont en fort développement : en 10 ans, le nombre de résidences secondaires a progressé de 12%.

2.12.2. Les évolutions pressenties

L'activité touristique restera importante du fait de la forte attractivité du territoire, contrairement au reste du Finistère.

Le territoire Léon-Trégor est adapté aux nouvelles formes de tourisme (courts séjours).

Les infrastructures touristiques et la fréquentation des sites devraient se maintenir. Les activités touristiques désaisonnalisées devraient se développer (enclos paroissiaux, hinterland (arrière-pays), etc.). Les activités de thalassothérapie devraient perdurer.

L'offre d'hébergements de qualité devrait évoluer progressivement vers le haut de gamme.

La clientèle sera essentiellement française, mais également anglaise.

Le nombre de résidences secondaires devrait probablement augmenter.

Résumé des macro-tendances

Scénario tendanciel :
une littoralisation progressive
et un retrait de l'espace urbain
à long terme

- Hédonisme triomphant :
Augmentation des résidences secondaires et émergence d'un tourisme haut de gamme
- Prolongement de la péri-urbanisation au niveau des pôles touristiques

3. Les répercussions sur les ressources en eau et les milieux associés à l'horizon 2030

3.1. Qualité des milieux aquatiques et naturels

CONTINUITE ECOLOGIQUE ET MORPHOLOGIE DES COURS D'EAU

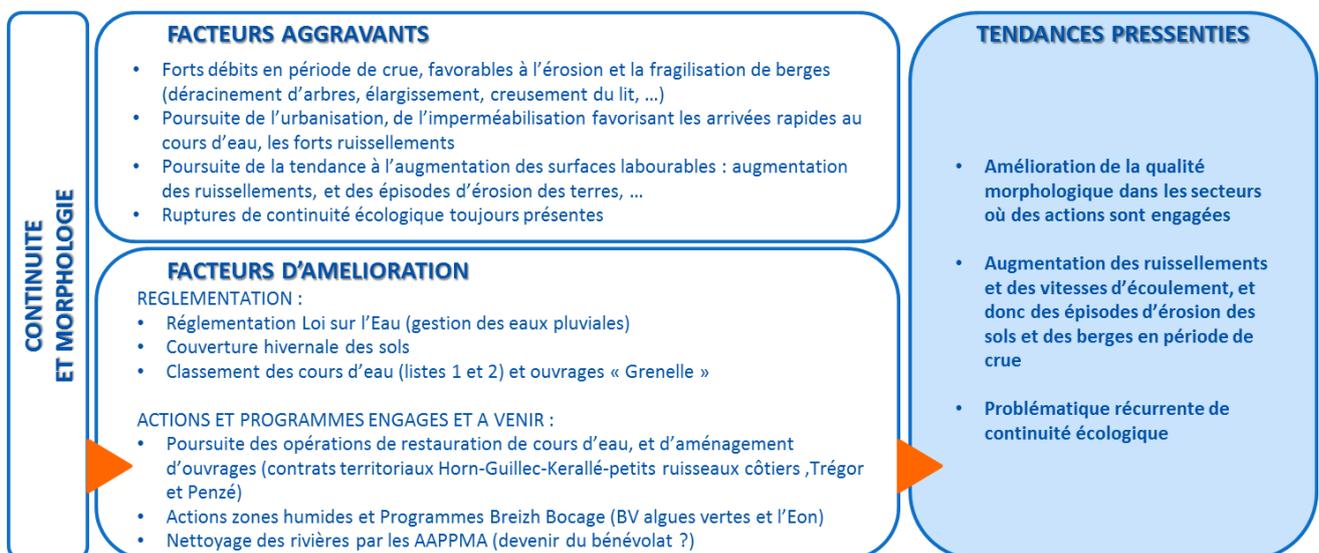
3.1.1. Constats actuels et tendances passées

En 2008, 650 ouvrages ont été recensés sur le territoire, dont 10 d'entre eux sont classés ouvrages « Grenelle ». Une disparité de connaissance est à noter entre l'ouest, où les ouvrages ont été inventoriés et diagnostiqués, et l'est du bassin, où la connaissance disponible n'a pas encore été valorisée de manière cartographique.

Les taux d'étagement calculés (données ONEMA) sont faibles, mais des problèmes de continuité écologique et de qualité hydromorphologique des cours d'eau sont relevés.

Des **altérations du lit mineur et des berges, notamment dans le Léon, sont également identifiées**, et liées, entre autres, à des entretiens parfois drastiques et par le colmatage des fonds (érosion, apports de sédiments terrigènes).

3.1.2. Evolutions pressenties de la morphologie des cours d'eau



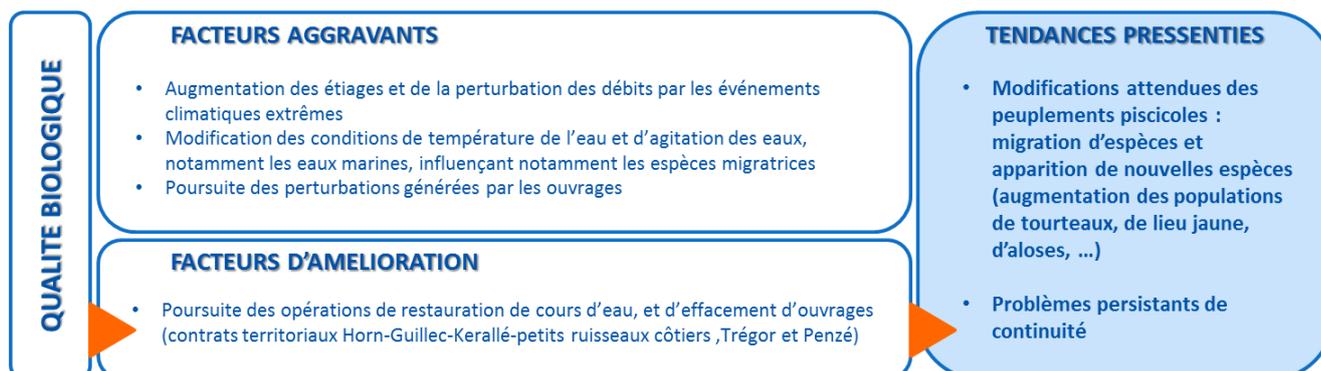
ESPECES PISCICOLES

3.1.3. Constats actuels et tendances passées :

La présence d'ouvrages infranchissables sur les cours d'eau entrave la libre circulation piscicole.

Concernant les populations piscicoles, les acteurs ont noté la diminution des populations d'anguilles. Depuis peu, une augmentation des populations d'aloses (en cours d'installation) est a contrario observée.

3.1.4. Evolutions pressenties



BOCAGE

3.1.5. Constats actuels

Le bocage constitue un élément important du paysage finistérien. Sur le territoire, il est composé essentiellement de talus nus ou plantés de haies.

3.1.6. Tendances passées

Selon les études menées dans le cadre des programmes Breizh Bocage du territoire Léon Trégor, les linéaires de haies et la densité du bocage ont fortement diminué :

- Sur les sources du Jarlot-tromorgant, 9,7 km de linéaire de bocage ont été supprimés entre 1993 et 2005 ;
- Sur le bassin versant du Douron, 11 km de linéaire de bocage ont été supprimés entre 1992 et 2012, soit une perte de 13 % ;
- Sur 4 communes du bassin versant de la Penzé (Henvic, Guiclan, Taulé, Plouéan), 14 km de linéaire de bocage ont été supprimés entre 1993 et 2011, soit une perte de 8.5% ;
- Sur le bassin versant de l'Horn, deux phases de diminution de la densité bocagère sont observée entre 1993 et 2011, la plus importante étant de 2005 à 2011 avec une diminution d'environ 7.5 kilomètre d'éléments bocagers. A noter toutefois que la surface boisée sur l'ensemble du territoire d'action, est inverse à l'évolution du bocage.

Cette diminution du bocage s'explique principalement par la diminution du nombre d'agriculteurs sur le territoire et les remembrements communaux qui ont permis un agrandissement des parcelles et par la même occasion la suppression complète ou partielle de linéaires de haies et de talus.

3.1.7. Tendances pressenties

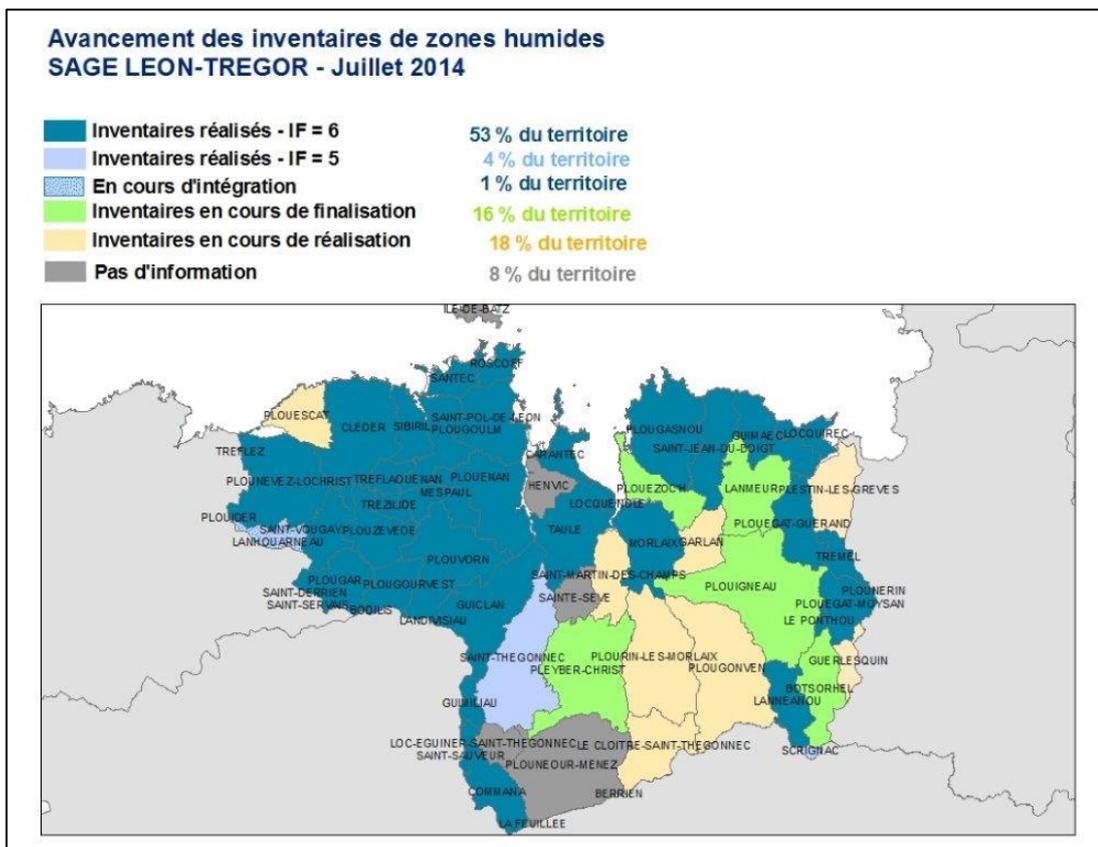


ZONES HUMIDES

3.1.8. Constats actuels

Les inventaires communaux de zones humides sont réalisés ou en cours sur plus de 90 % du territoire (Forum des Marais Atlantiques, juillet 2014).

Pour les communes ayant finalisé leur inventaire : 7 % du territoire communal est en moyenne occupé par des zones humides (moyenne départementale : 10 %).

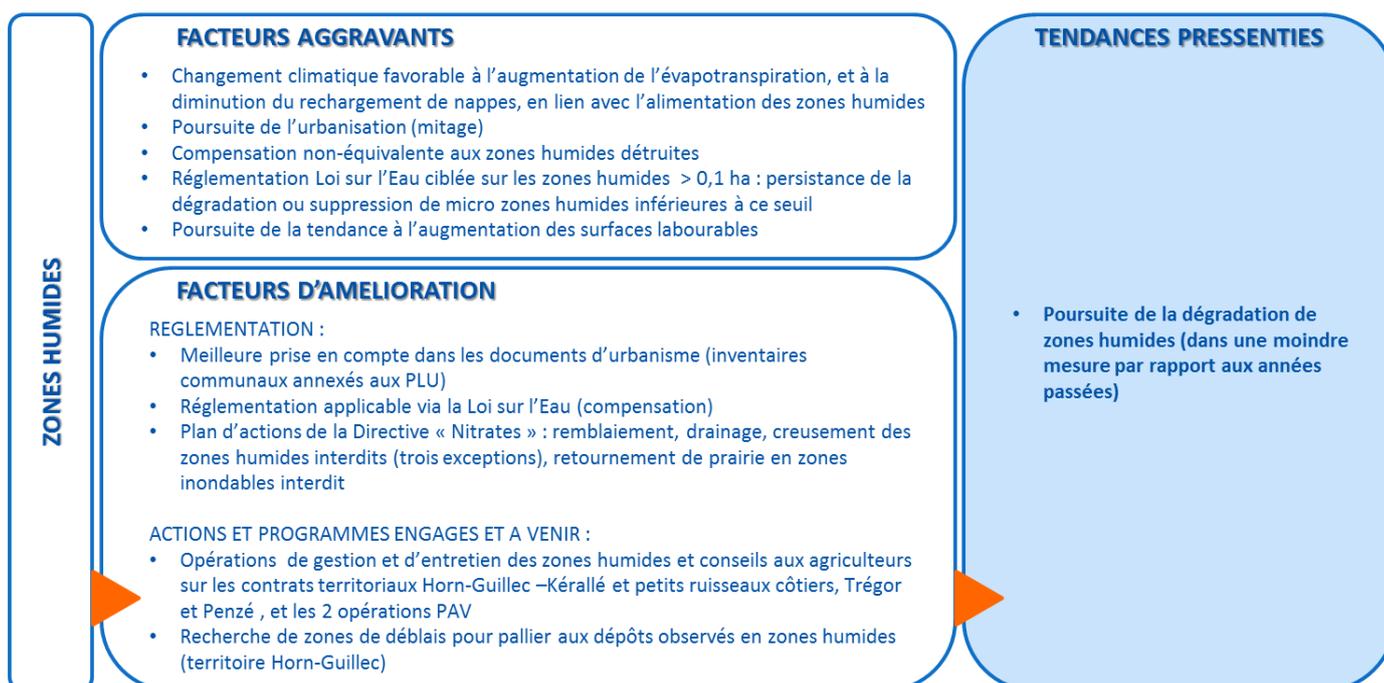


3.1.9. Tendances passées

Les surfaces en zones humides ayant été connues récemment, aucune évolution chiffrée n'est disponible. Cependant, un net recul a été observé par les différents acteurs du territoire, lié à l'urbanisation, au drainage des parcelles, à la construction de certaines infrastructures routières...

A titre indicatif, à l'échelle nationale, on note une dégradation pour environ 50 % de zones humides, une stabilité pour environ 40 % et une amélioration pour environ 10 % (évolution 2000-2010, source : statistiques.developpement-durable.gouv.fr).

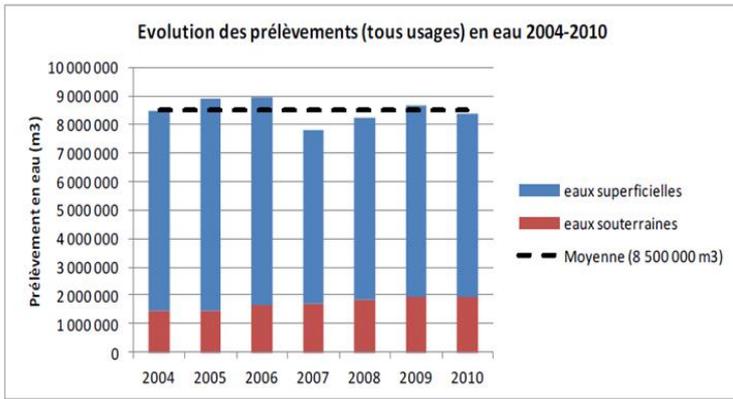
3.1.10. Evolutions pressenties



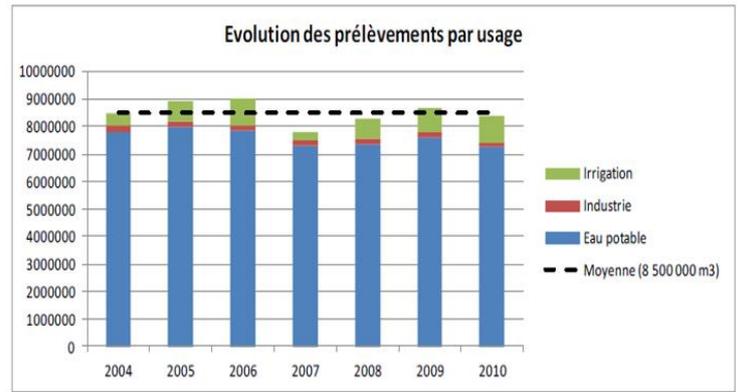
3.2. Aspects quantitatifs : prélèvements

3.2.1. Constats actuels et tendances passées

Les **prélèvements en eau** sur les communes du territoire du SAGE pour l'année 2010 représentent 8,4 millions de m³ (avec une moyenne de 8,5 millions de m³ entre 2004 et 2010). 80 % des prélèvements sont effectués dans les eaux superficielles.



Graphique 8 : Evolution des prélèvements en eau par origine entre 2004 et 2010 sur le territoire du SAGE Léon – Trégor ; Source : AELB 2012 et SDAEP 2012



Graphique 9 : Répartition des prélèvements en eau par usage entre 2004 et 2010 sur le territoire du SAGE Léon – Trégor ; Source : AELB 2012 et SDAEP 2012

Les prélèvements destinés à l'alimentation du bétail sont évalués à 10 millions de m³/an, soit une estimation supérieure à 50 % des prélèvements totaux (état des lieux du SAGE, 2013)

USAGE	PART DES PRELEVEMENTS	RESSOURCE MAJORITAIREMENT SOLLICITEE	TENDANCE D'EVOLUTION SUR LA PERIODE 2000-2010
AEP	89.3 %	Eau superficielle	Prélèvements stables compris entre 7,5 et 8 millions de m ³ /an
Irrigation	8.3%	Eau superficielle	Variations interannuelles reflétant les variations climatiques et donc les besoins en eau Pas de tendance significative
Industrie	2.4% (principal usager SICA de Saint-Pol-de-Léon = 85%)	Eau souterraine	Diminution

En intégrant les estimations des prélèvements destinés à l'abreuvement, la répartition devient la suivante :

- AEP = 41 %
- Agriculture (irrigation + abreuvement) = 57 %
- Industrie = 1 %

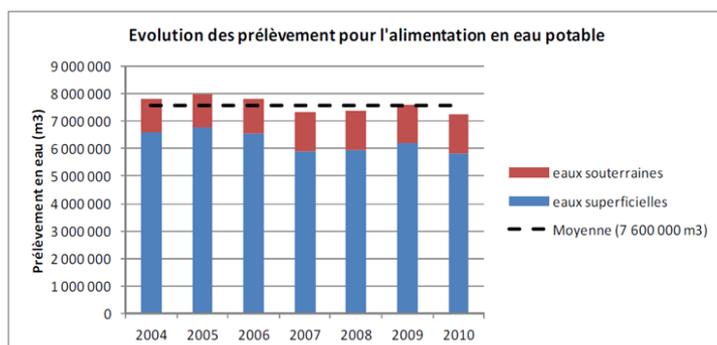


Figure 28 : Evolution des prélèvements pour l'eau potable par origine entre 2004 et 2010 sur le territoire du SAGE Léon - Trégor ; Source : SDAEP 2012

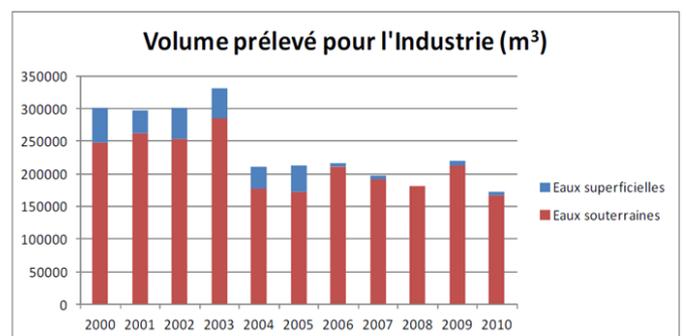


Figure 42 : Evolution des prélèvements industriels par origine entre 2000 et 2010 sur le territoire du SAGE Léon - Trégor ; Source : AELB 2010

3.2.2. Constats actuels et tendances passées (zoom sur l'Alimentation en Eau Potable) :

Une pression forte sur la ressource AEP est constatée en période estivale, notamment depuis la fermeture de la prise d'eau de l'Horn (fin 2009). Malgré les interconnexions et la nouvelle prise de Coat Toulzac'h, le bassin reste déficitaire.

Le Bassin du Douron et de l'Horn font l'objet de recherches de nouvelles ressources pour pallier au déficit (SDAEP³).

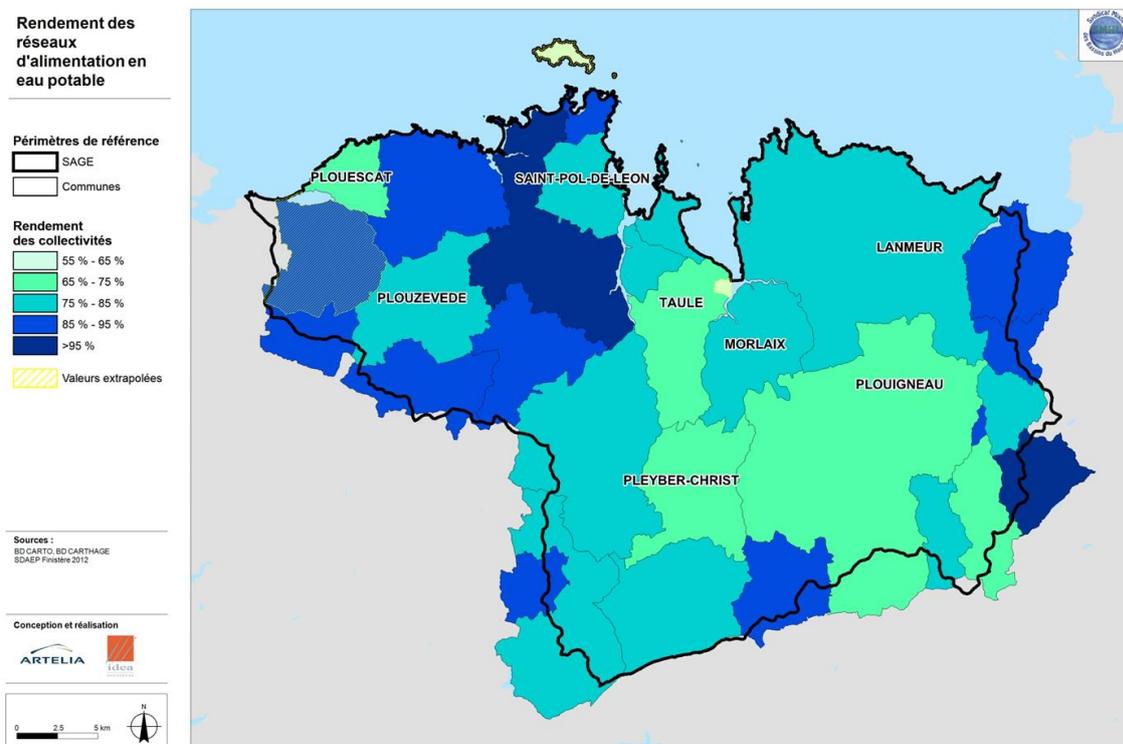
Une baisse des consommations unitaires est observée de façon générale sur le territoire finistérien, aujourd'hui estimées à 97L/jour/hab (données SDAEP ; 130 L/jour/hab en 2004 - document Bretagne Environnement).

Cette diminution s'explique entre autres par : l'amélioration des pratiques individuelles, l'amélioration de la performance de l'électroménager, les campagnes de sensibilisation aux économies d'eau...

D'après les données du SDAEP, les collectivités distributrices présentent **un rendement moyen des réseaux d'environ 80 %**, avec des disparités territoriales importantes.

Sur le territoire du SAGE, le rendement est compris entre 65 et plus de 95 % :

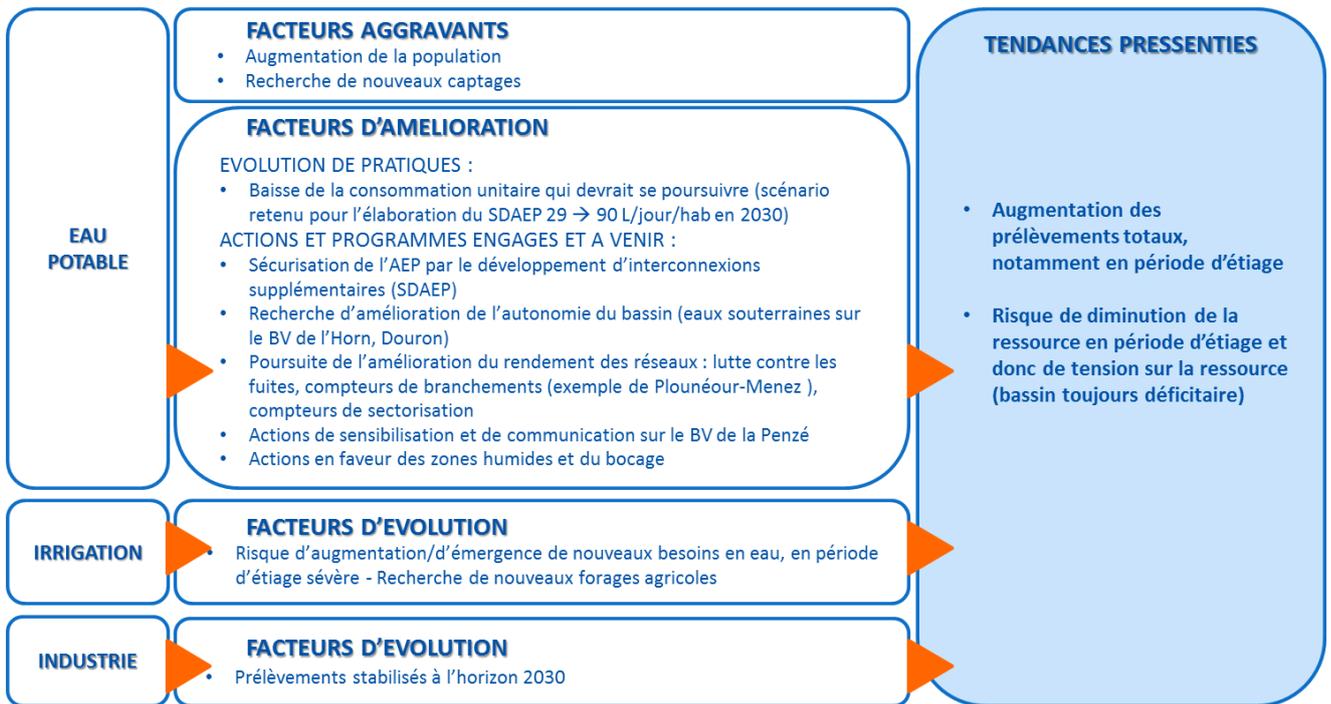
- 1 collectivité avec rendement compris entre 55 et 65 % (estimation SDAEP)
- 5 collectivités avec rendement compris entre 65 et 75 %
- 11 collectivités avec rendement compris entre 75 et 85 %
- 10 collectivités avec rendement compris entre 85 et 95 %
- 2 collectivités avec rendement supérieur à 95 %



Données 2011-2012 (SDAEP) ; Plouzévéde : 92% en 2013 selon Syndicat

³ Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable

3.2.3. Evolutions pressenties



3.3. Qualité des eaux douces : principaux paramètres physico-chimiques

NITRATES

- **Constats actuels et tendances passées**

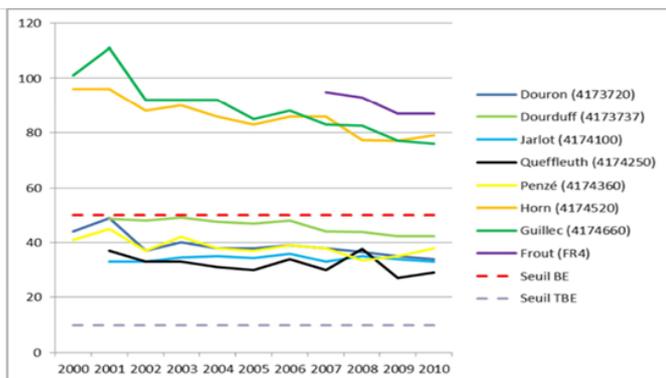
→ CONCENTRATIONS EN DIMINUTION, MAIS RESTANT RÉGULIÈREMENT SUPÉRIEURES AU SEUIL DE 50 MG/L, soit un NON RESPECT DU BON ETAT

D'autres valeurs seuils peuvent être citées pour le paramètre « Nitrates » :

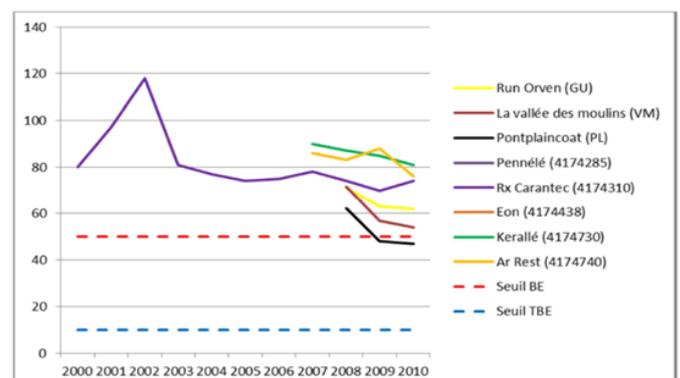
- **Objectif PAV Anse de Locquirec** : Concentration < 29 mg/l pour 90% des mesures dans les cours d'eau en 2015
- **Objectif PAV Anse Horn-Guillec** : Diminution de 30% du quantile 90 sur la période 2008-2015, soit atteindre 64 mg/l en 2015
- **Valeur guide des eaux destinées à la consommation** : 25 mg/l (valeur non réglementaire en France)

Les tendances mises en exergue par les courbes de teneurs sont les suivantes (état des lieux du SAGE, 2013) :

- « Tendances » Grands Cours d'eau : des teneurs en baisse depuis 2000, mais Froust, Guillec et Horn restent avec des teneurs bien supérieures au seuil de 50 mg/l (~80-90 mg/l)
- « Tendances » Très petits Cours d'eau : tendance générale à la baisse, même si la plupart présentent des teneurs supérieures au seuil de 50 mg/l (à noter que la plupart de ces cours d'eau sont suivis depuis 2007-08)



évolution des percentiles 90 des concentrations en nitrates pour les « Masses d'eau – grands cours d'eau » du SAGE entre 2000 et 2010



évolution des percentiles 90 des concentrations en nitrates pour les « Masses d'eau – Très petits cours d'eau » du SAGE entre 2000 et 2010

Les cartes de la page suivante, issues de l'état des lieux, présentent l'état des eaux aux stations de référence pour le paramètre Nitrates, sur la période 2007-2011.

► NITRATES Seuils DCE

Périmètres de référence :

- SAGE
- Département

Réseau de contrôle

- RCO et RCS
- RCO
- RCS
- Autre

Hydrologie

- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau secondaires

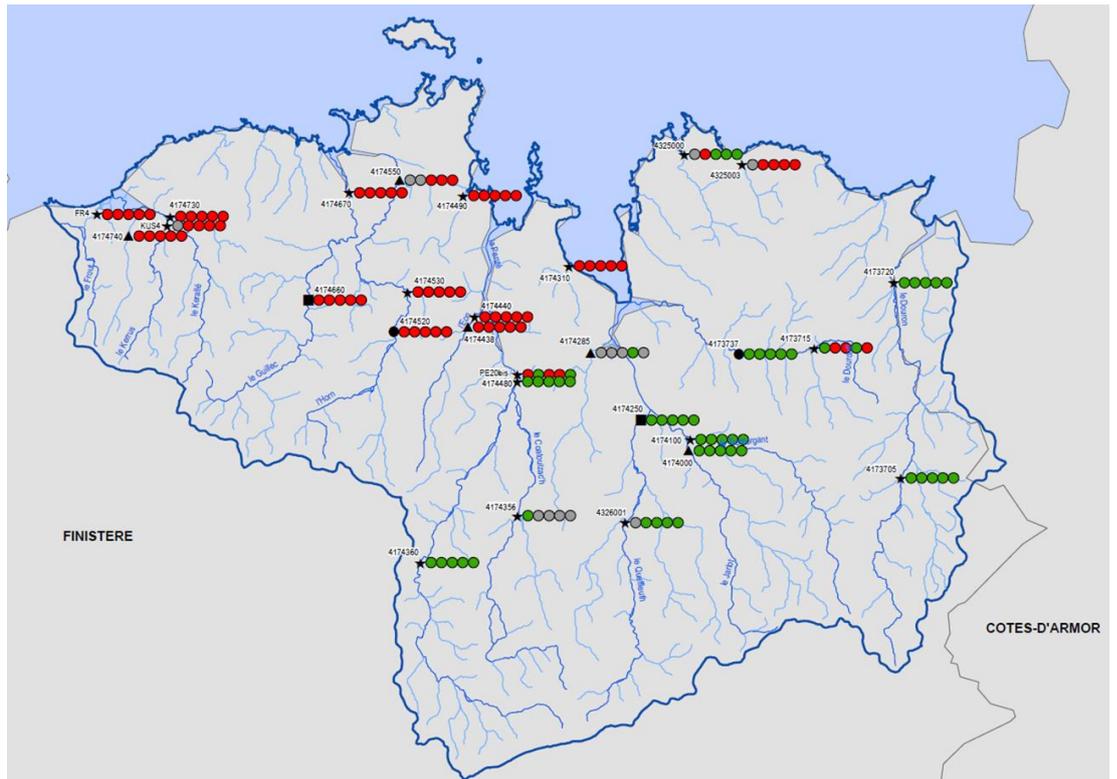
Evaluation de la qualité

- 2007
- 2008
- 2009
- 2010
- 2011

Classes de qualité :

Grille d'évaluation DCE (25/01/2010)

- Très bon état : < 10 mg NO₃-/L
- Bon état : [10 - 50] mg NO₃-/L
- Mauvais état : ≥ 50 mg NO₃-/L
- sans donnée



► NITRATES Seuils SEQ'Eau

Périmètres de référence :

- SAGE
- Département

Réseau de contrôle

- RCO et RCS
- RCO
- RCS
- Autre

Hydrologie

- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau secondaires

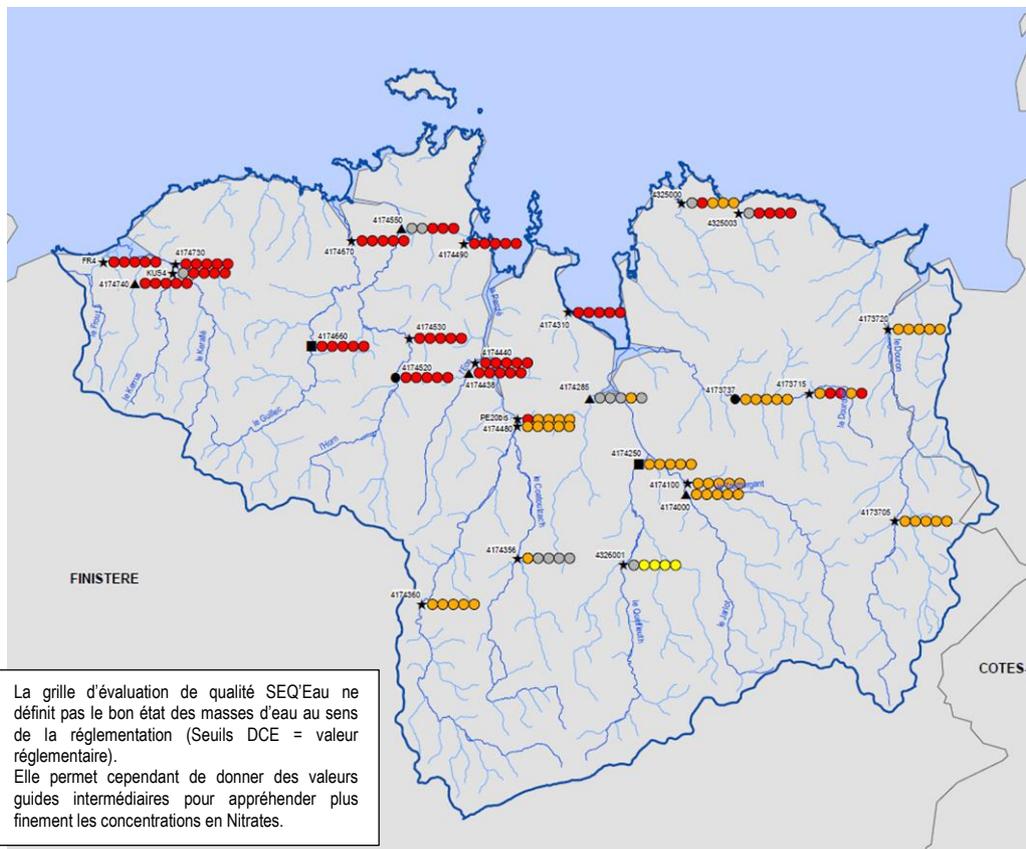
Evaluation de la qualité

- 2007
- 2008
- 2009
- 2010
- 2011

Classes de qualité :

Grille d'évaluation SEQ-EAU

- Très bonne : < 2 mg NO₃-/L
- Bonne : [2 - 10] mg NO₃-/L
- Moyenne : [10 - 25] mg NO₃-/L
- Médiocre : [25 - 50] mg NO₃-/L
- Mauvaise : ≥ 50 mg NO₃-/L
- Sans donnée



La grille d'évaluation de qualité SEQ'Eau ne définit pas le bon état des masses d'eau au sens de la réglementation (Seuils DCE = valeur réglementaire). Elle permet cependant de donner des valeurs guides intermédiaires pour appréhender plus finement les concentrations en Nitrates.

PHOSPHORE TOTAL

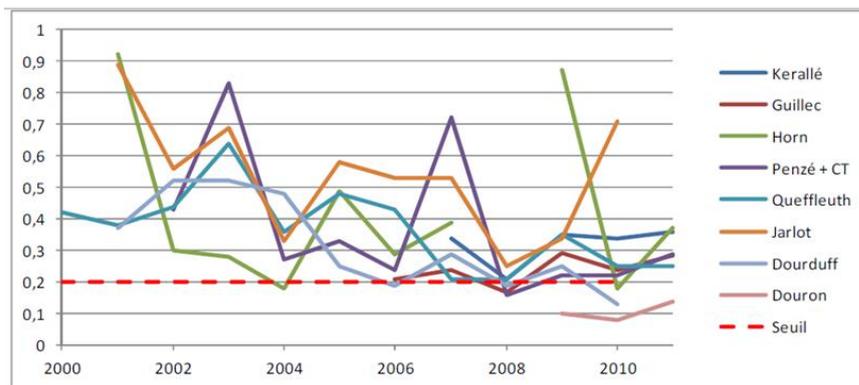
• Constats actuels et tendances passées

→ CONCENTRATIONS EN DIMINUTION (tendance générale), MAIS MAINTIEN DE PICS DE CONCENTRATIONS ÉLEVÉES soit un NON RESPECT DU BON ETAT

Différentes sources ont été évoquées lors de l'état des lieux du SAGE, à savoir :

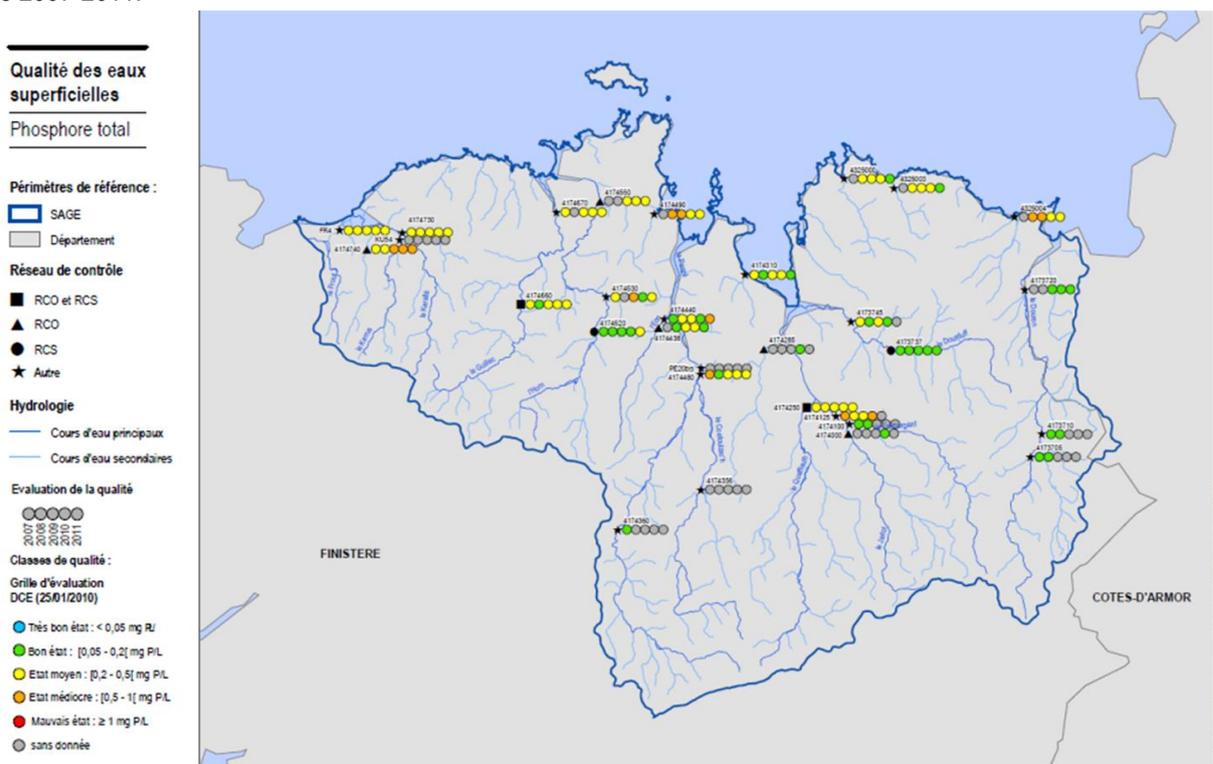
- l'érosion des sols chargés en phosphore et l'activité agricole : à l'origine des pics de concentration en période hivernale
- les piscicultures : à l'origine des pics de concentration de phosphore total en période d'été

La tendance générale apparait à la baisse malgré des valeurs encore supérieures au seuil de 0,2 mg/l (bon état). D'importantes variations interannuelles persistent.



Evolution des percentiles 90 des concentrations en Phosphore Total pour les principaux cours d'eau du SAGE entre 2000 et 2010

La carte suivante présente la qualité des cours d'eau aux stations de suivi pour le paramètre « Phosphore total », sur la période 2007-2011.

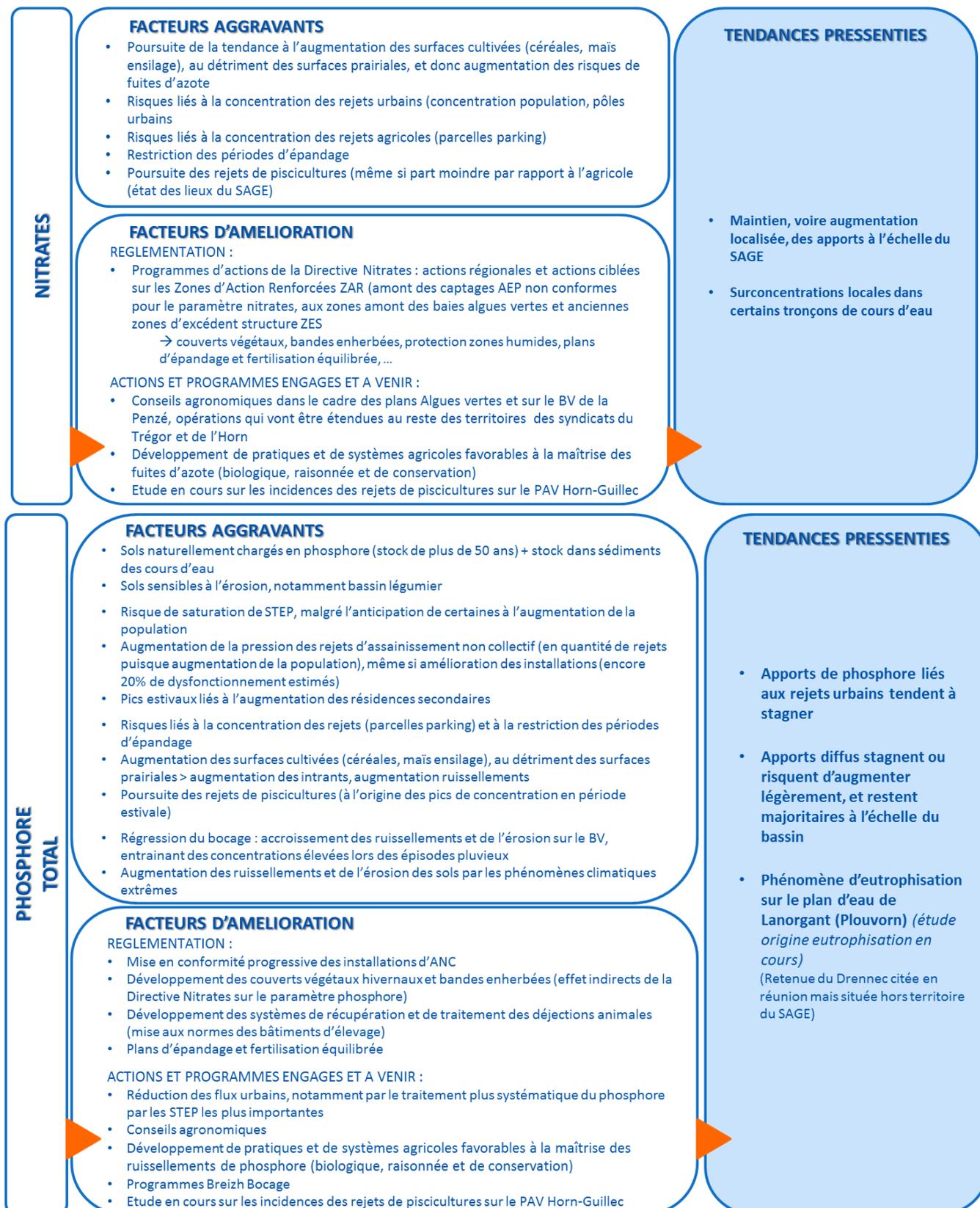


BILAN GLOBAL DES TENDANCES PASSEES - NITRATES ET PHOSPHORE TOTAL

Les concentrations en Nitrates sont en baisses, mais les teneurs restent supérieures à 50 mg/l.

De fortes variations des concentrations en phosphore total sont constatées, avec régulièrement des pics supérieurs à 0,2 mg/l.

- **Evolutions pressenties :**



PESTICIDES

• **Constats actuels :**

Une hétérogénéité des concentrations en produits phytosanitaires est remarquée.

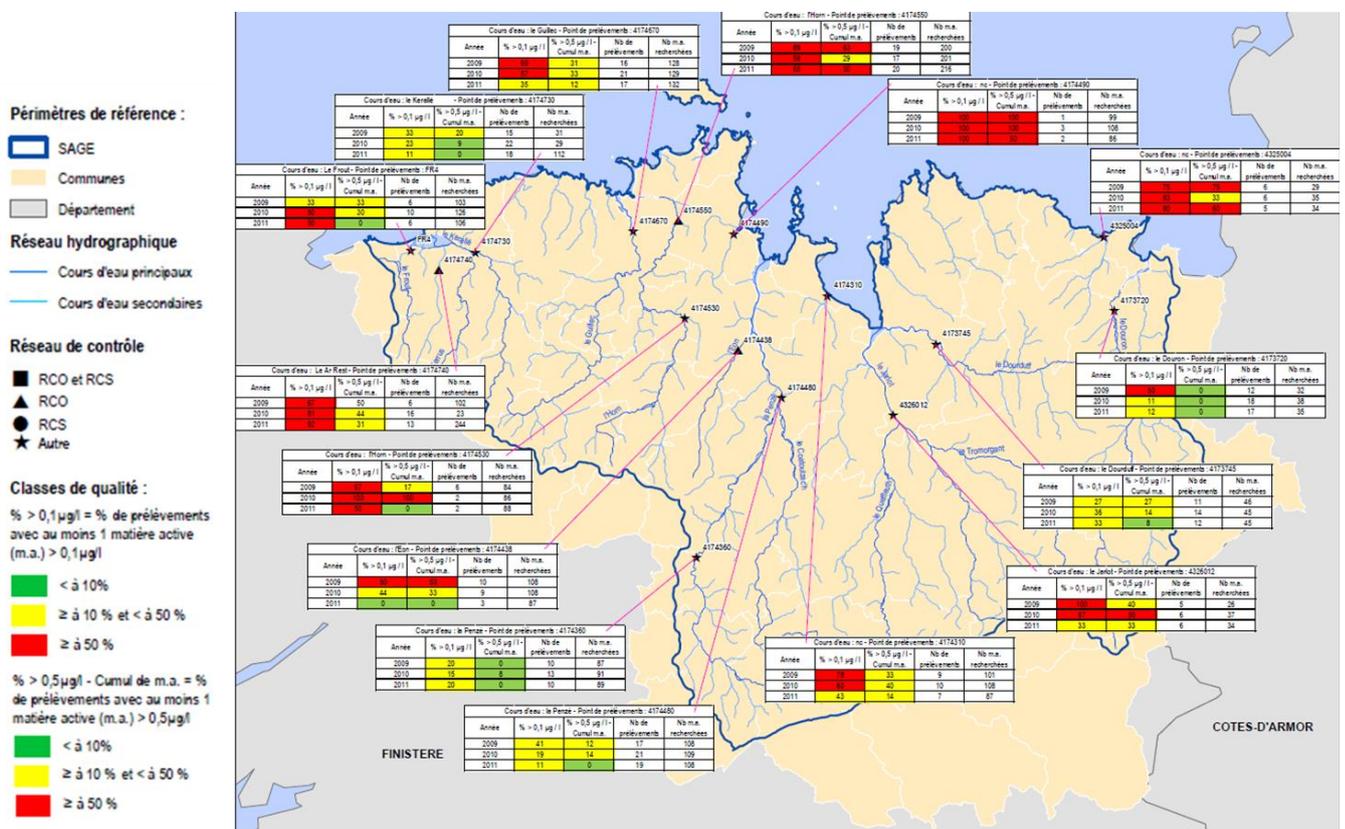
Des dépassements réguliers du seuil fixé pour les eaux potables sont relevés (0,1 µg/l pour chacune des substances et 0,5 µg/l pour la somme des molécules), notamment dans les cours d'eau situés en zones légumières et les cours d'eau côtiers.

Les concentrations élevées sont généralement observées en période de crue, et sont ainsi associées aux phénomènes de lessivage des terres.

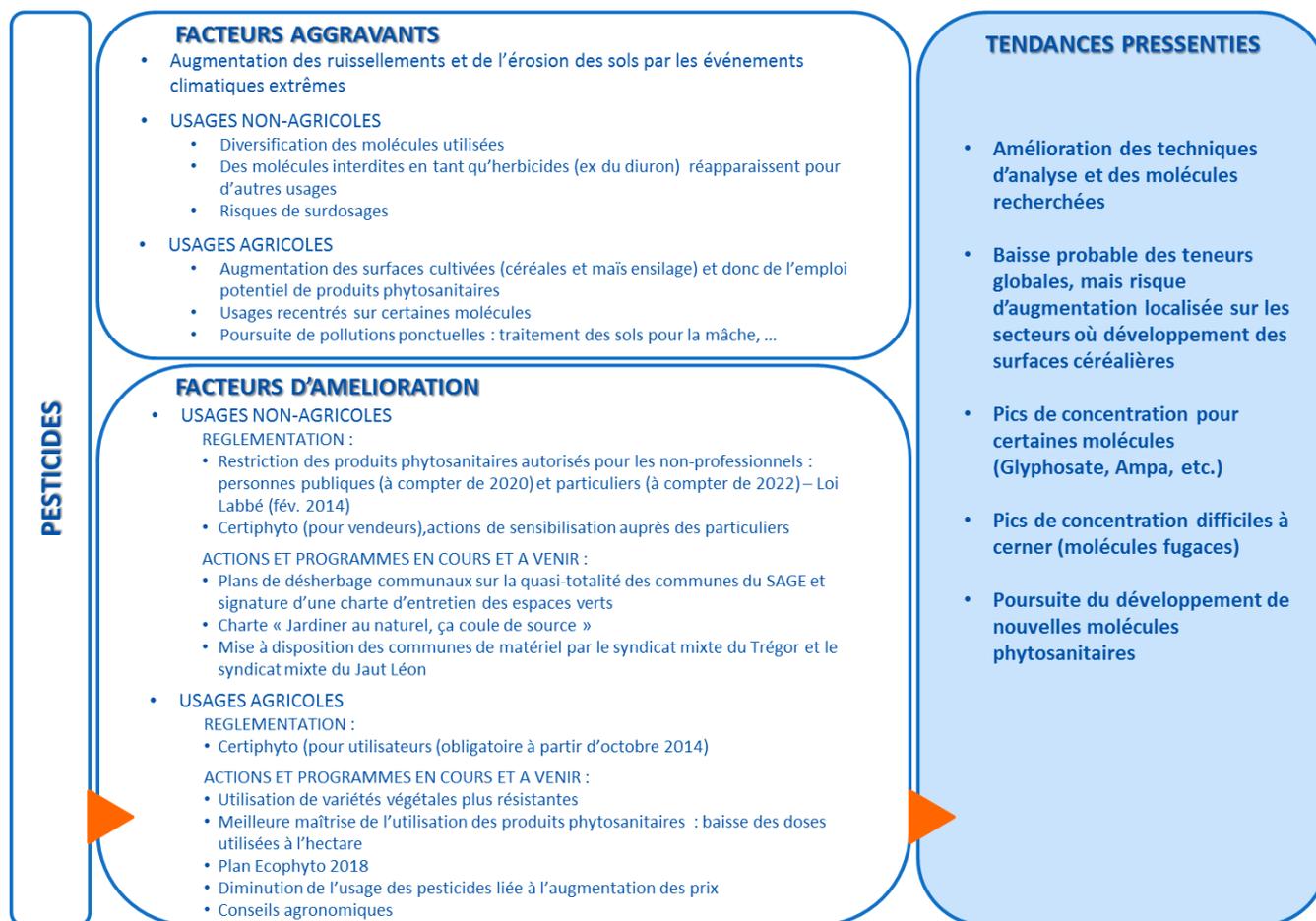
• **Tendances passées :**

La carte suivante, issue de l'état des lieux, présente le pourcentage de prélèvements montrant un dépassement des seuils « eau potable » sur les cours d'eau du territoire. On note ainsi :

- des **dépassements fréquents** (sur + de 80% des prélèvements) : Froust, Ar rest, L'Horn, Traon Gall, Le Moulin de la Rive ;
- des **dépassements réguliers** (pour ~50 % des prélèvements montrant un dépassement pour au moins une molécule) :
 - Kerralé (43 %), Le Guillec (50 %), l'Eon (65 %), La Penzé (30 % à Saint-Thégonnec), Ruisseau de Taulé (67 %), Ruisseau de Carantec (50 %), Le Jarlot (33 %), Le Dourduff (33 %) ;
- **peu de dépassements** (pour ~ 10 %) : Le Douron.



- **Evolutions pressenties :**



SUBSTANCES MEDICAMENTEUSES

- **Constats actuels :**

La problématique des **substances médicamenteuses** retrouvées dans les eaux est, à l'image du territoire national, grandissante.

Des interrogations sur les concentrations virales et microbiennes (résistance dans le milieu, évolution dans les cours d'eau, incidences sur les espèces...) ont été formulées par les acteurs du territoire du SAGE.

De même, l'émergence de germes ayant acquis des caractères de résistance aux antibiotiques a été abordée et reste à l'heure actuelle une interrogation.

Dans de nombreux cours d'eau français, on a observé des **phénomènes de féminisation des mâles** chez **certaines espèces** de poissons (truite arc-en-ciel, gardon...), de gastéropodes, de grenouilles..., ainsi que des **phénomènes d'immunotoxicité** qui se traduisent par une diminution de l'efficacité du système immunitaire entraînant une sensibilité accrue aux agents infectieux.

Actuellement, aucune norme ne régleme les teneurs de ces substances dans les eaux et dans les rejets (hôpitaux, stations d'épuration).

Ces substances ne sont pas mesurées dans le cadre des réseaux de suivi de qualité des cours d'eau.

Sur le territoire du Plan Algues Vertes, des mesures d'incidences des piscicultures prennent cependant en compte ces substances en contrôlant les antibiotiques.

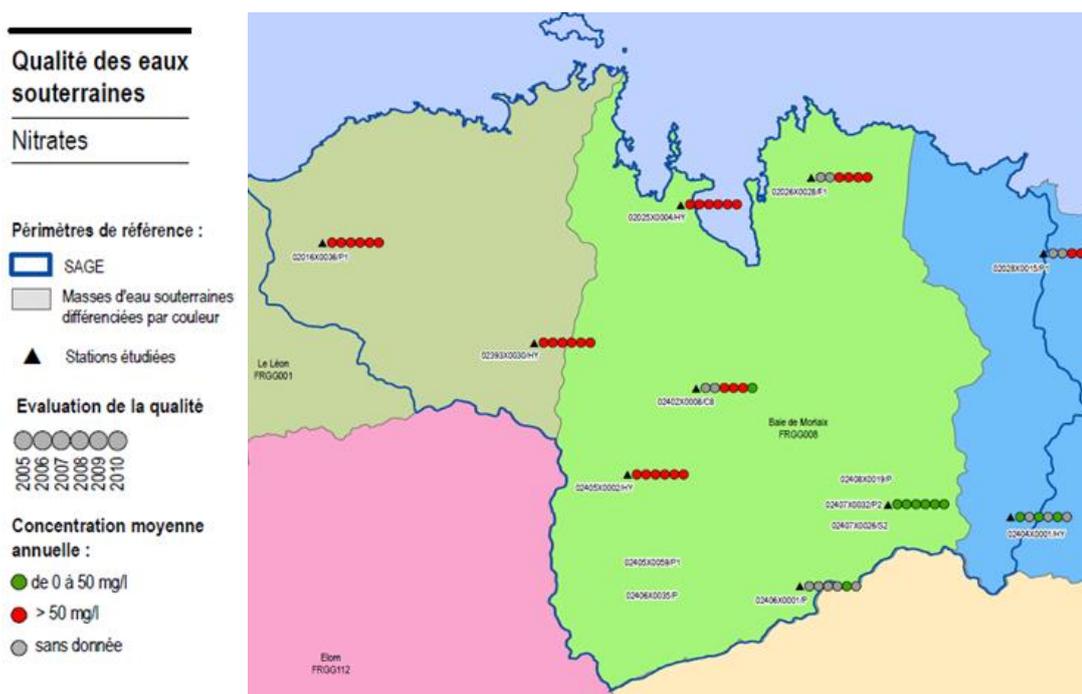
3.4. Qualité des eaux souterraines : principaux paramètres physico-chimiques

NITRATES

- **Constats actuels et tendances passées**

→ Les concentrations relevées sont supérieures au seuil de 50 mg/l pour les stations de l'Ouest et du Nord du territoire → non-respect du Bon Etat, même si des diminutions récentes sont à noter (cf. tableau ci-dessous)

Des concentrations parfois très élevées ont été relevées : environ 100 mg/l à Carantec, et sur le Léon ; environ 60 mg/l à Plougasnou, Sainte-Sève, Saint-Thégonnec ; 50 mg/l à Plestin-Les-Grèves (les trois masses d'eau sont concernées par des dépassements)



Masse d'eau	Code Station	Station	Commune	Nature	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Baie de Lannion	02411X0043/F1		Plouegat-Moysan	Forage					1						
	02408X0018/P1		Lanneanou	Puits	43					41					29
	02028X0015/P1	Puits de Stalvar	Plestin-Les-Grèves	Puits								53	51	53	51
	02404X0001/HY		Botsorhel	Source	43	44		38		37		37			33
Baie de Morlaix	02025X0004/HY	Source de Pont ar Bellec	Carantec	Source		108	76	123	107	107	103	88	93	91	89
	02026X0028/F1	Forage de Plougasnou	Plougasnou	Forage								60	60	57	54
	02402X0008/C8	Puits de Ste-Seve	Sainte-Seve	Puits								55	59	54	48
	02405X0002/HY		Saint-Thégonnec	Source	72	65	64	62	60	58	56	54	53	54	51
	02405X0059/P1	CAP PLASSARD	Plouneour-Menez	Puits	4	2	3	3	3	4	3		3	3	4
	02406X0001/P	ROUDOUR 1	Cloître-Saint-Thégonnec(Le)	Puits											34
	02406X0035/P		Plouneour-Menez	Puits	7	8	8	6	8	10	10		10	10	9
	02406X0036/P1		Plouneour-Menez	Puits	7	8	7	6	5						
	02406X0037/P1		Plouneour-Menez	Puits			1	1							
	02406X0038/P1		Plouneour-Menez	Puits	2	1	1	1							
	02406X0039/P2		Plouneour-Menez	Puits	3	4	4	3							
	02407X0026/S2	PONT AN ILIS-INFERIEUR	Plougonven	Forage	44	45	44	44	45	47	46	44			39
	02407X0032/P2	KERHERVE	Plougonven	Puits	29	34	27	31	29	30	34	29	30	29	29
	02407X0042/P		Plougonven	Puits						30					
02408X0019/P	PEN AR STANG INFERIEUR	Plougonven	Puits	37	36		39	42	44	37	39	39	39	33	
02761X0022/P2	RESTANCAROFF-EST	Plouneour-Menez	Puits	2	2		2								
Le Léon	02016X0036/P1	Source de Ty Platt	Plounevez-Lochrist	Puits	120	113	118	117	113	112	109	98	97	94	90
	02393X0030/HY	Source de Feunteun-Veur	Plouvorn	Source		131	132	138	134	129	119	116	119	115	115

Tableau 19 : Moyennes annuelles des concentrations en nitrates sur la période 2000-2010, source ADES

PESTICIDES

• Constats actuels :

Deux dépassements du seuil fixé pour les eaux potables (0,1 µg/l pour une substance) sont observés en 2005 pour le Diuron à Carantec.

• Tendances passées :

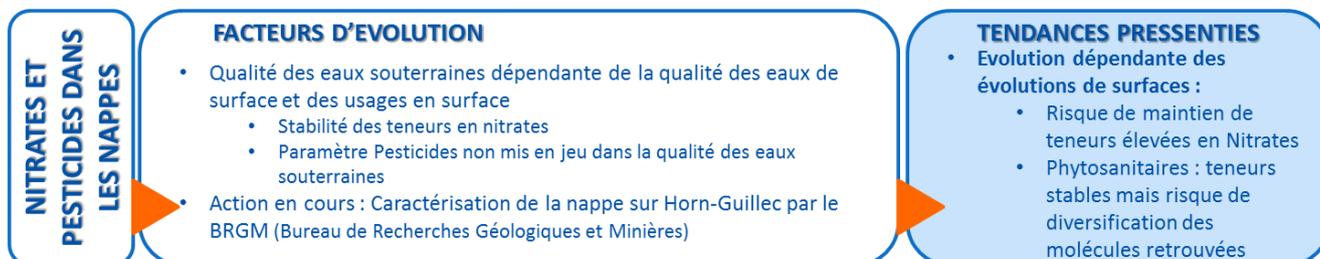
Les dépassements observés dans les eaux souterraines semblent très ponctuels dans le temps et dans l'espace. Aucune tendance significative n'a pu être identifiée pour ce paramètre

BILAN GLOBAL NITRATES/PESTICIDES DANS LES EAUX SOUTERRAINES

• Constats actuels

Les concentrations en Nitrates sont supérieures à 50 mg/l, avec une amélioration sur certains des points de suivi. Un respect du Bon Etat est constaté pour le paramètre Nitrates sur l'amont du bassin, dans les Monts d'Arrée. Peu de dépassements sont observés pour les pesticides, qui restent a priori exceptionnels.

• Evolutions pressenties



3.5. Qualité des eaux littorales : qualité bactériologique

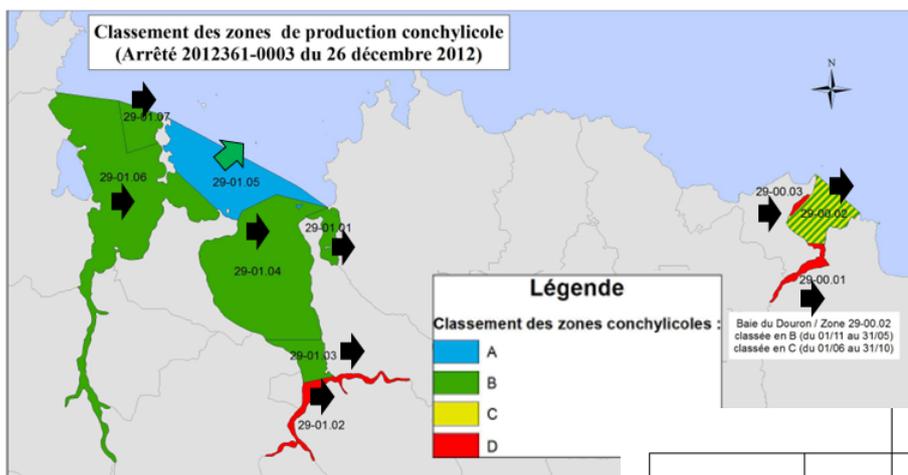
EAUX CONCHYLICOLES

• **Constats actuels et tendances passées :**

Trois sites conchylicoles sont actuellement classés en D : deux gisements de la Baie du Douron et la rivière de Morlaix et du Dourduff (dits impropres à la production).

La majorité des sites présente un classement stable sur les trois derniers arrêtés de classement des zones conchylicoles. La zone « Baie de Morlaix large » présente une amélioration lors du dernier classement.

Une interrogation sur un déclassement permanent en C de la baie du Douron a cependant été énoncée.



Site	Zone	Groupe coquillages	Précédents classements		Classement actuel		
			Classement (arrêté n° 2004/1377)	Groupe coquillages	Classement (arrêté n° 2011-1102)	Classement (arrêté n° 2012361-0003)	
Baie du Douron - Gisement coquillier de Locquirec	2229.00.01 (29-00.01)	II	D*	II	D	D	➡
Baie du Douron - Gisement coquillier de Locquirec	2229.00.02 (29-00.02)	II	B (du 01/10 au 31/04) et C (du 01/05 au 30/09)*	II	B (du 01/10 au 31/04) et C (du 01/05 au 30/09)	B (du 01/11 au 31/05) et C (du 01/06 au 31/10)	➡
Baie du Douron - Gisement coquillier de Locquirec	2229.00.03 (29-00.03)	II	D*	II	D	D	➡
Anse de Térénez	29.01.010 (29-01.01)	I	A				➡
	29.01.010 (29-01.01)	III	B	III	B	B	➡
Rivière de Morlaix et du Dourduff	29.01.020 (29-01.02)	I - II - III	D	II - III	D	D	➡
Baie de Morlaix amont	29.01.030 (29-01.03)	I	A				➡
	29.01.030 (29-01.03)	III	B	III	B	B	➡
Baie de Morlaix aval	29.01.040 (29-01.04)	I - III	A	III	B	B	➡
Baie de Morlaix large	29.01.050 (29-01.05)	I - III	A	III	B	A	➡
Rivière de Penzé	29.01.060 (29-01.06)	I	A				➡
	29.01.060 (29-01.06)	III	B	III	B	B	➡
Ile Callot	29.01.070 (29-01.07)	I - III	A	III	B	B	➡

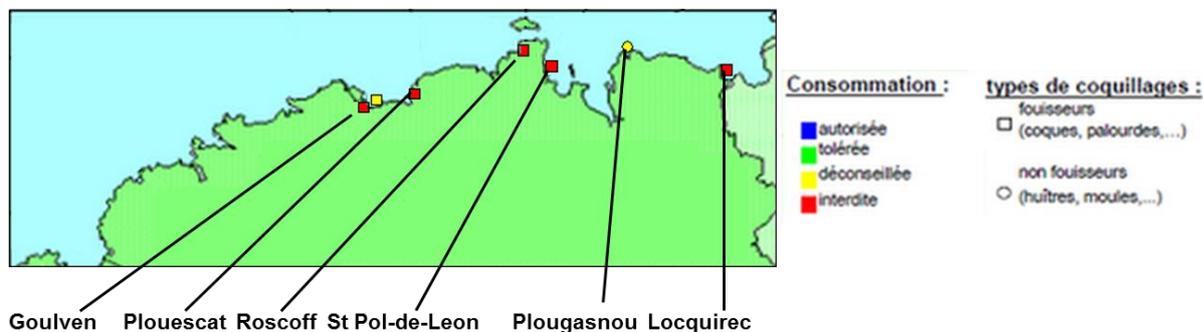
* arrêté n° 2010-0915

Tableau 49 : Tableau d'évolution du classement de salubrité des eaux conchylicoles ; Sources : Arrêtés préfectoraux 2004-1377, 2010-0915, 2011-1102 et 2012361-0003.

ZONES DE PECHE A PIED DE LOISIRS

• Constats actuels :

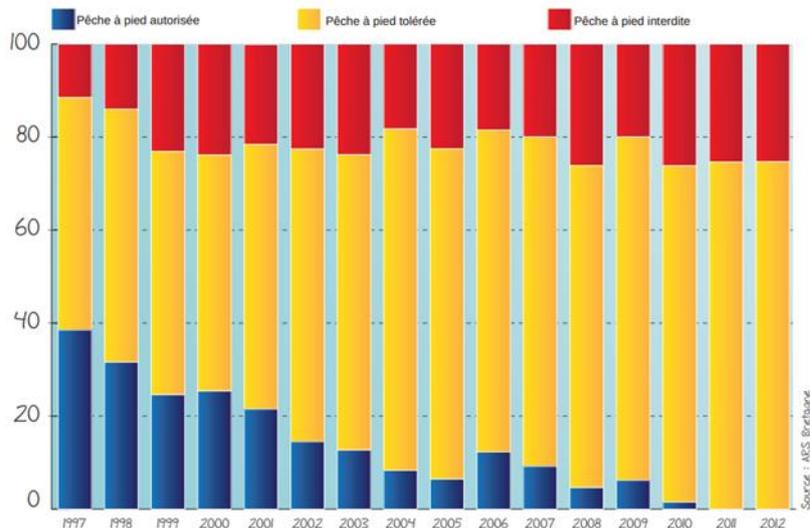
7 points de suivi ARS (Agence Régionale de Santé) font l'objet d'un suivi et classement pour la pêche à pied de loisir. Sur l'ensemble de ces points, la pêche à pied y est interdite ou déconseillée.



• Tendances passées :

Aucune tendance significative n'a été mise en évidence à l'échelle du SAGE.

A titre indicatif, à l'échelle de la Bretagne, on observe plutôt une tendance à la dégradation, avec une baisse du nombre de classements en A (période 1997-2012).



Évolution du classement des sites de pêche à pied de loisirs de 1997 à 2012 en Bretagne (ARS Bretagne)

ZONES DE BAINNADE

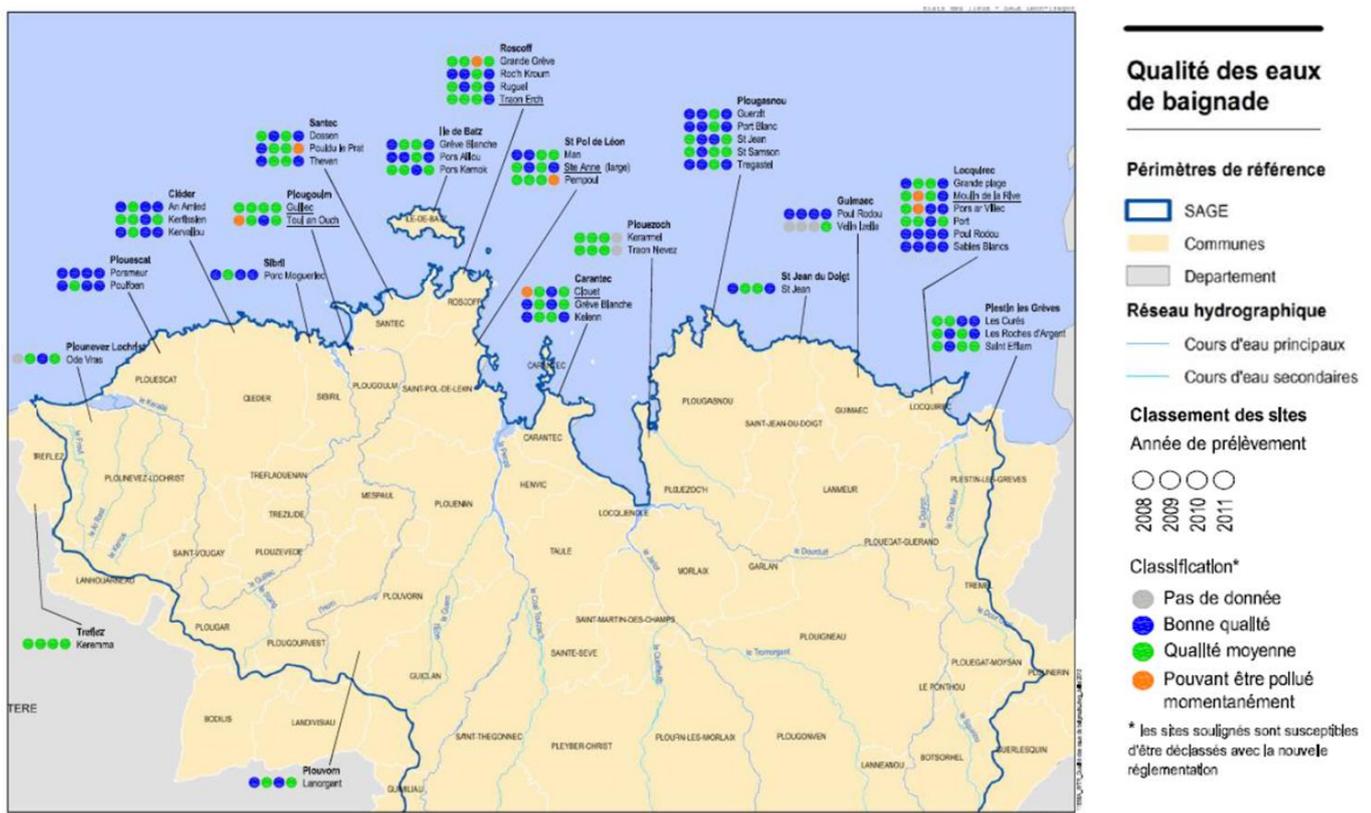
• Constats actuels et tendances passées

46 points « baignade » sont suivis par l'ARS, dont un en eau douce.

Entre 2008 et 2011, quelques sites ont été classés ponctuellement en C, indiquant une pollution momentanée (sites de Touch an Ouch, Pouldu le Prat, Grande Grève, Pempoul, Clouet, Moulin de la Rive et Pors ar Villec) ; mais aucun de ces déclassements n'a été durable dans le temps.

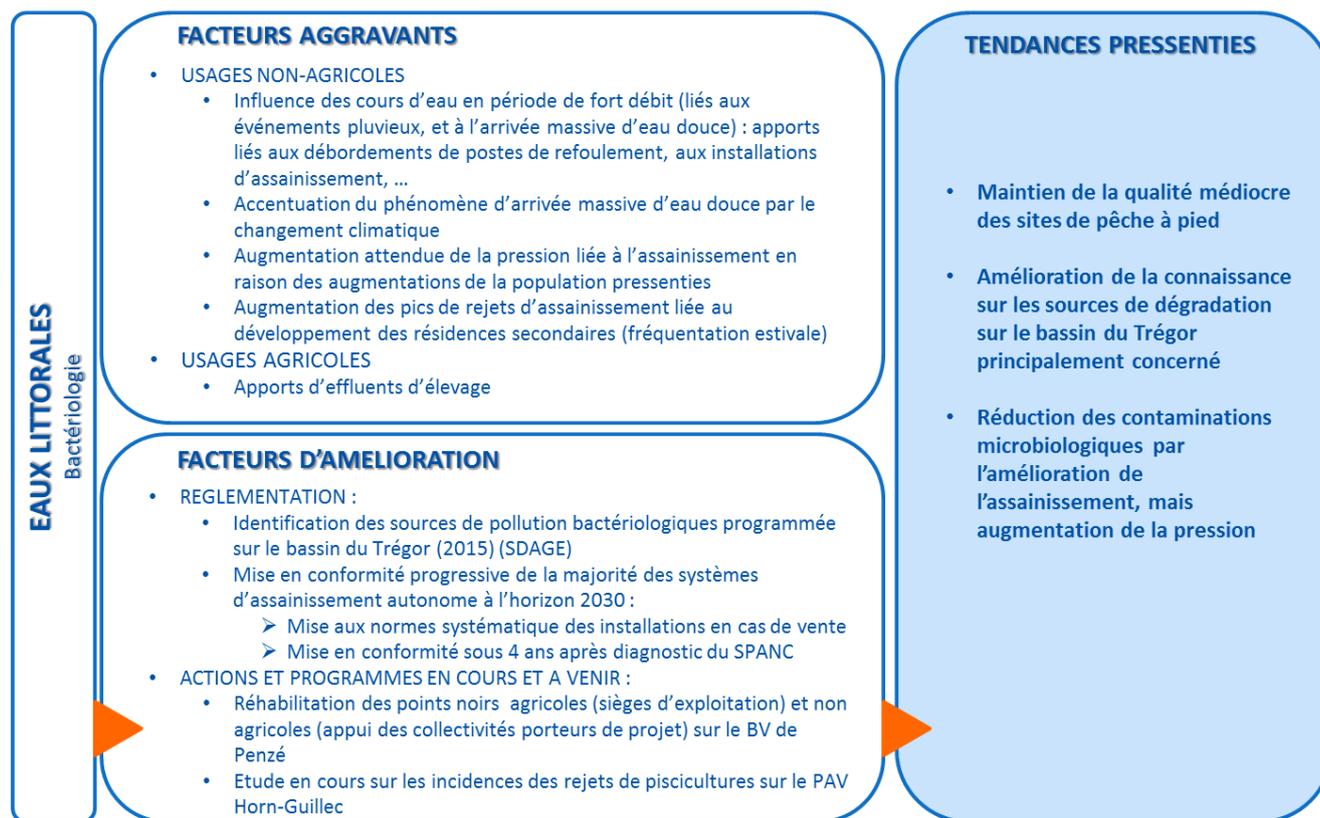
D'après les exigences de la nouvelle directive, applicable à partir de 2014 (classement basé sur les mesures de quatre années consécutives), aucun site de baignade n'est déclassé en état « insuffisant » (données ARS 2014, classement 2013). L'ensemble des sites répond ainsi aux seuils réglementaires :

- 35 sites sur les 46 suivis présentent un état excellent.
- 2 sites sont classés en état « suffisant » :
 - LOCQUIREC : Moulin de la rive
 - LOCQUIREC : Poul Rodou



La plupart des sites de baignade présentent des variations interannuelles entre une qualité moyenne à bonne. Les épisodes de pollution momentanée (classement en qualité moyenne) de ces dernières années paraissent ponctuels dans le temps.

• Evolutions pressenties



3.6. Qualité des eaux littorales : algues vertes

3.6.1. Constats actuels

4 masses d'eau littorales sont déclassées pour le paramètre « macro-algues » :

- FRGC12 Léon Trégor
- FRGT07 La Penzé
- FRGT06 Rivière de Morlaix
- FRGC10 Baie de Lannion

Deux bassins versants du territoire du SAGE sont inclus dans le plan d'action gouvernemental sur les marées vertes : le bassin Horn-Guillec et le bassin du Douron.

13 sites d'échouage d'ulves sont répertoriés dans le SDAGE, dont deux sont concernés par un PAV (Plan de lutte contre les Algues Vertes).

3.6.2. Tendances passées

Les variations interannuelles de volumes échoués s'expliquent par les variations des conditions de développement des algues, climatiques notamment.

On observe également un comportement différent en fonction des sites (configuration de la côte, exposition, ...) : augmentation entre 2009 et 2010 dans l'estuaire Horn/Guillec, diminution dans la baie de Locquirec (Sources CEVA (Centre d'Etude et de Valorisation des Algues vertes)).

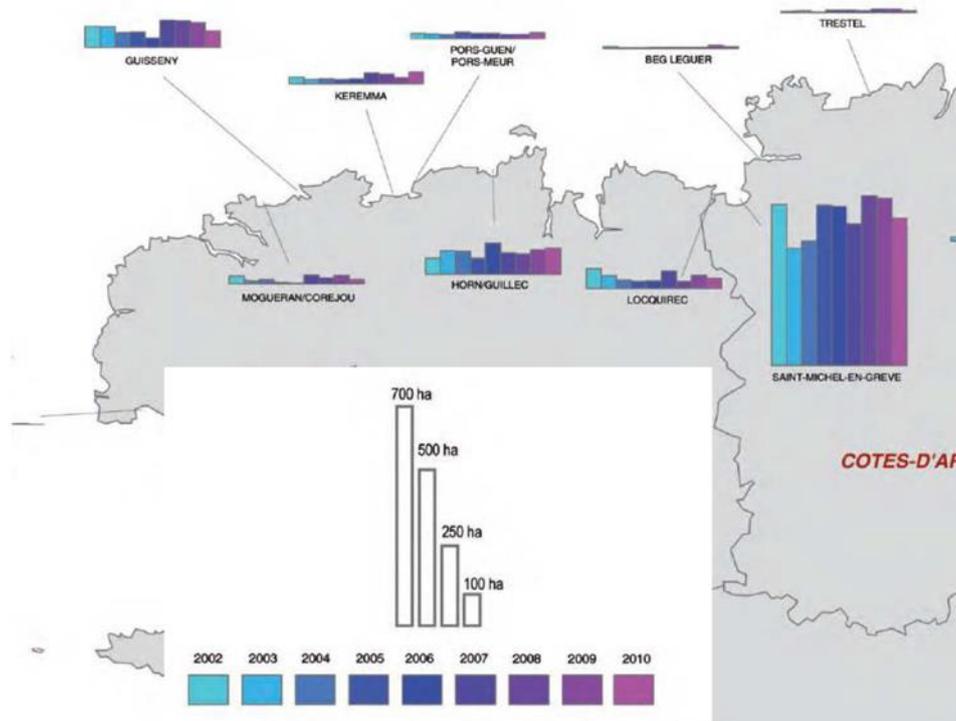
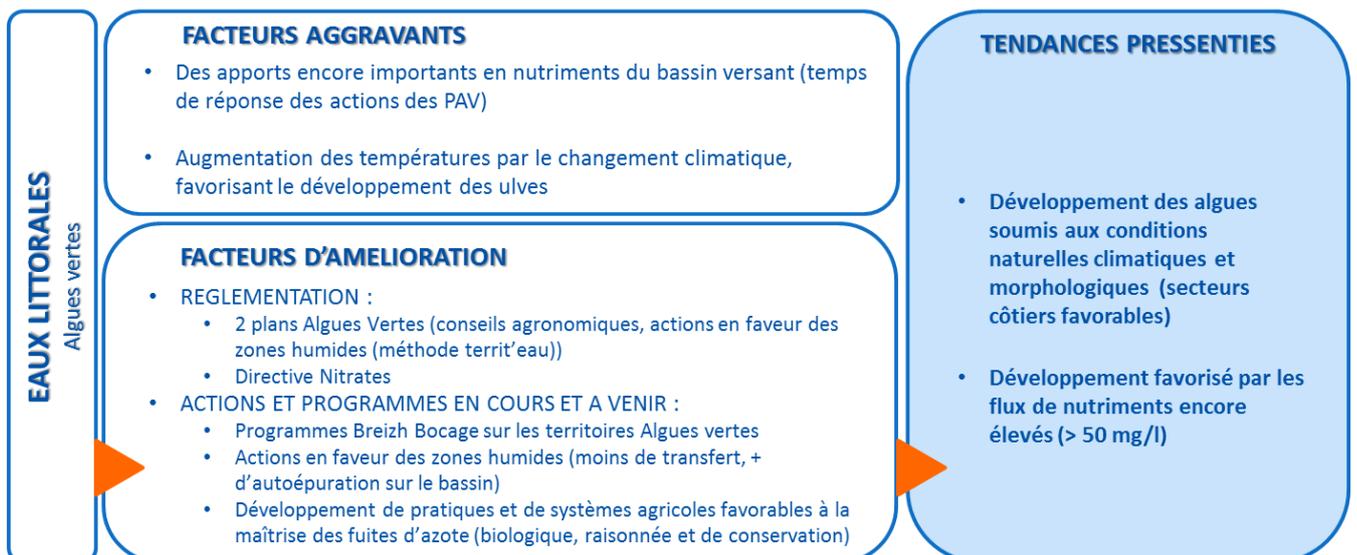


Figure 72 : variation des écouages d'ulves sur les principaux sites entre 2002 et 2010 ; Source CEVA, Ifremer 2011

3.6.3. Evolutions pressenties



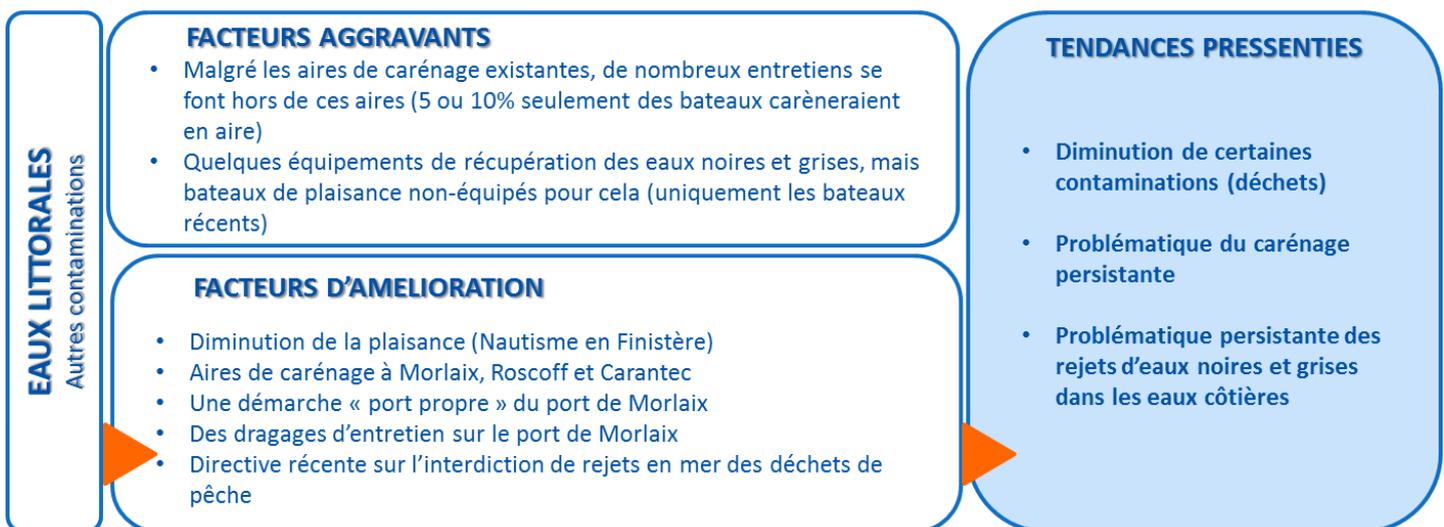
3.7. Qualité des eaux littorales : autres problématiques littorales

3.7.1. Autres sources de dégradation des eaux littorales

D'autres contaminations des eaux littorales sont également recensées et citées par les acteurs du SAGE :

- **Navigation** : rejets d'eaux noires et grises
- Opérations de **carénage sauvage**, peintures antifouling
- Apports amont de **médicaments**
- Rejets de **déchets de pêche** en mer

Le littoral constitue le réceptacle des apports du bassin versant. Il se trouve ainsi sujet à de multiples problématiques d'origine tant marine que terrestre.

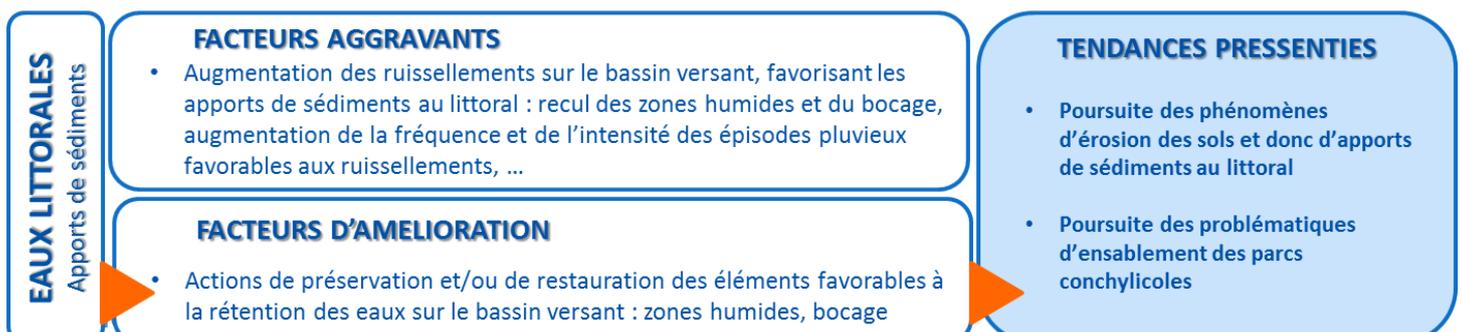


3.7.2. Apports de sédiments au littoral

• Constats actuels et tendances passées

L'érosion des terres sur les bassins versants amont engendre des apports de sédiments dans les eaux littorales. Ce phénomène naturel, mais amplifié par les activités et pratiques (imperméabilisation des sols, recul du bocage et zones humides, couverture des terres agricoles...) entraîne des problématiques d'ensablement en zone littorale, notamment des parcs conchylicoles.

• Evolutions pressenties :



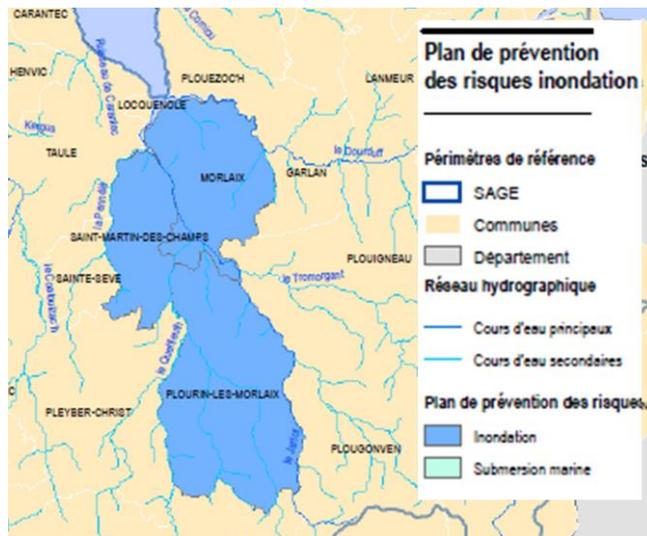
3.8.1. Constats actuels et tendances passées

Les crues et étiages sont des phénomènes avant tout naturels, conditionnés par la pluviométrie et le contexte du bassin (capacité de rétention de l'eau, capacité de soutien d'étiage...)

Certaines actions humaines viennent cependant influencer ces événements (prélèvements, imperméabilisation des sols...). Cela s'est traduit par l'observation de la rapidité croissante de la montée des eaux lors d'événements exceptionnels de crue (arrivée massive et rapide des eaux de ruissellement depuis les monts d'Arrée)

Les inondations par débordement de cours d'eau concernent en particulier les communes de Plourin les Morlaix, Saint-Martin des Champs et Morlaix, communes couvertes par un PPRi. (Plan de Prévention des Risques Inondation).

Des travaux/aménagements sont en étude sur le Queffleuth et le Jarlot pour diminuer le débit atteignant Morlaix (ouvrages de ralentissement dynamique des crues).



Zones inondables

Périmètres de référence

SAGE

Communes

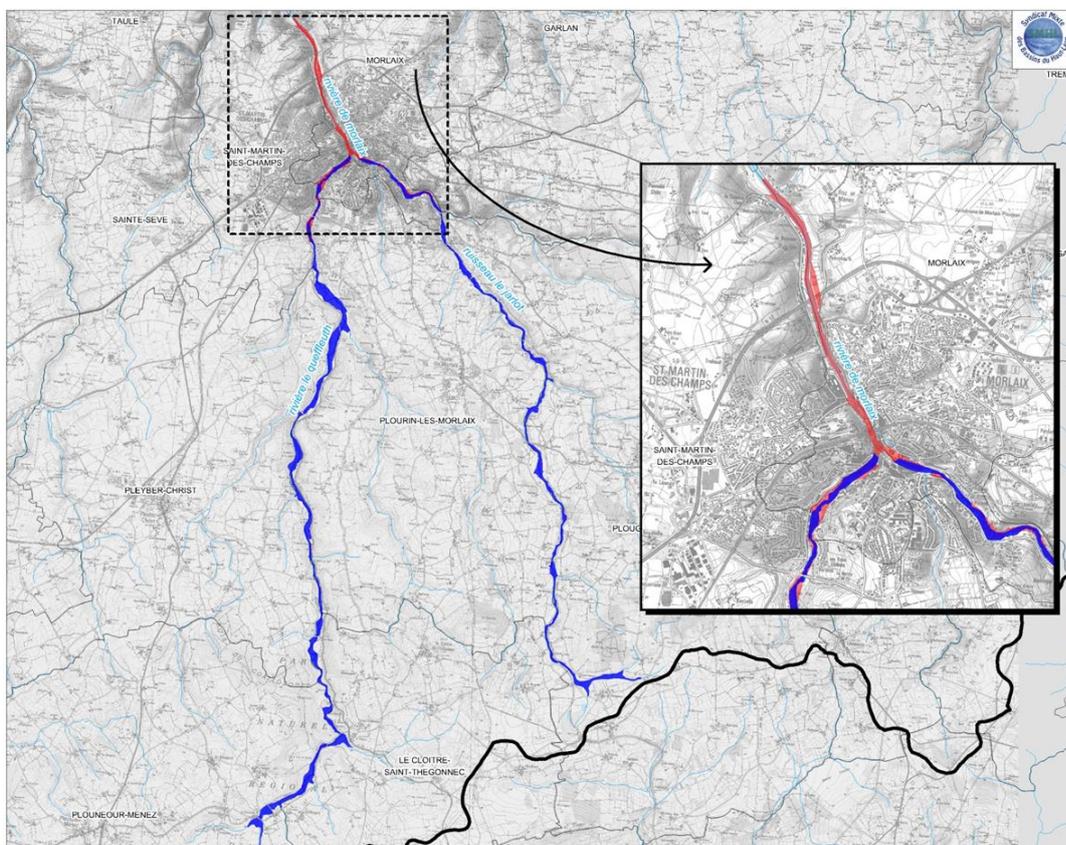
Hydrographie

Cours d'eau

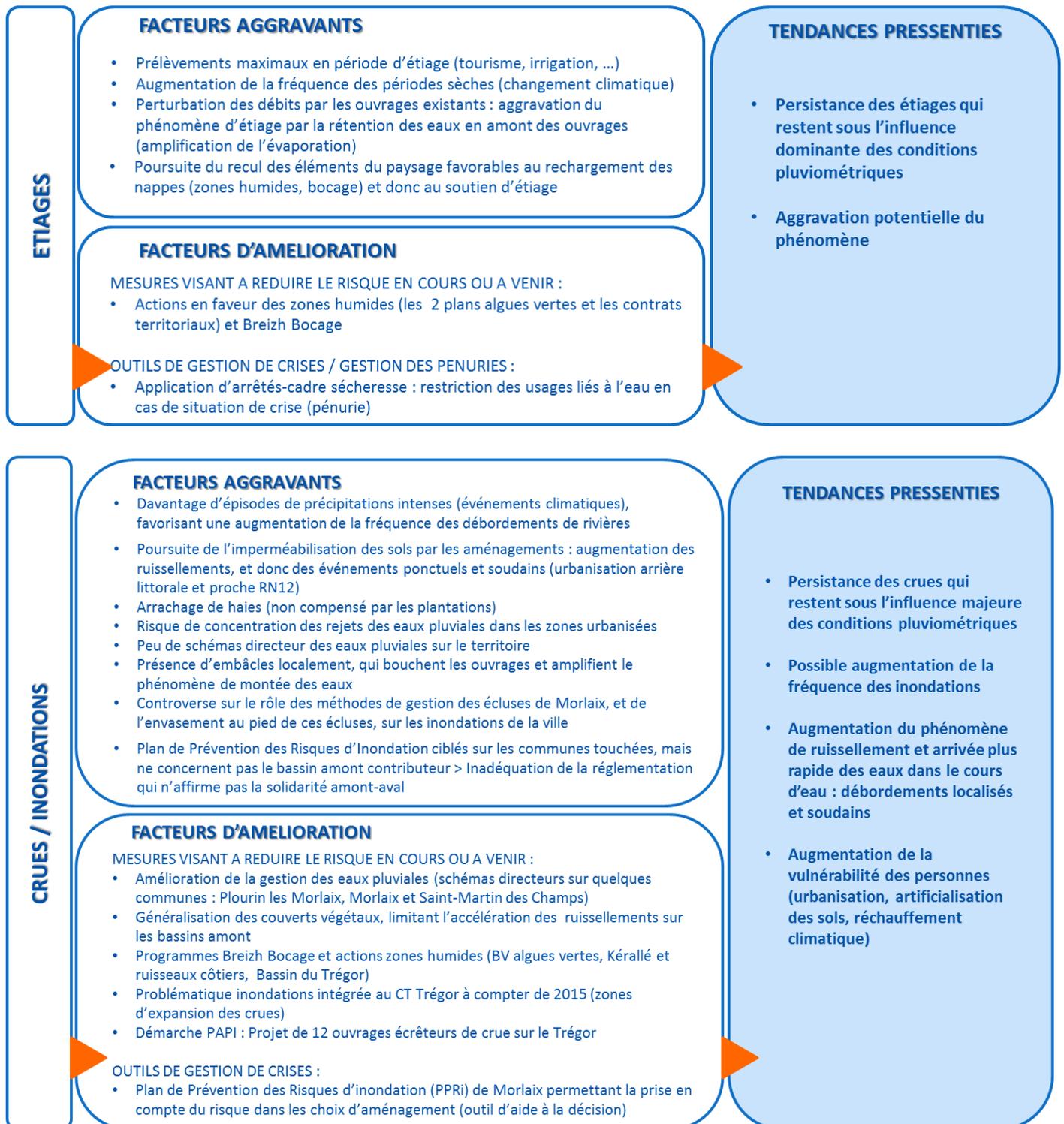
Zones inondables

Crue historique

Lit majeur



3.8.2. Evolutions pressenties



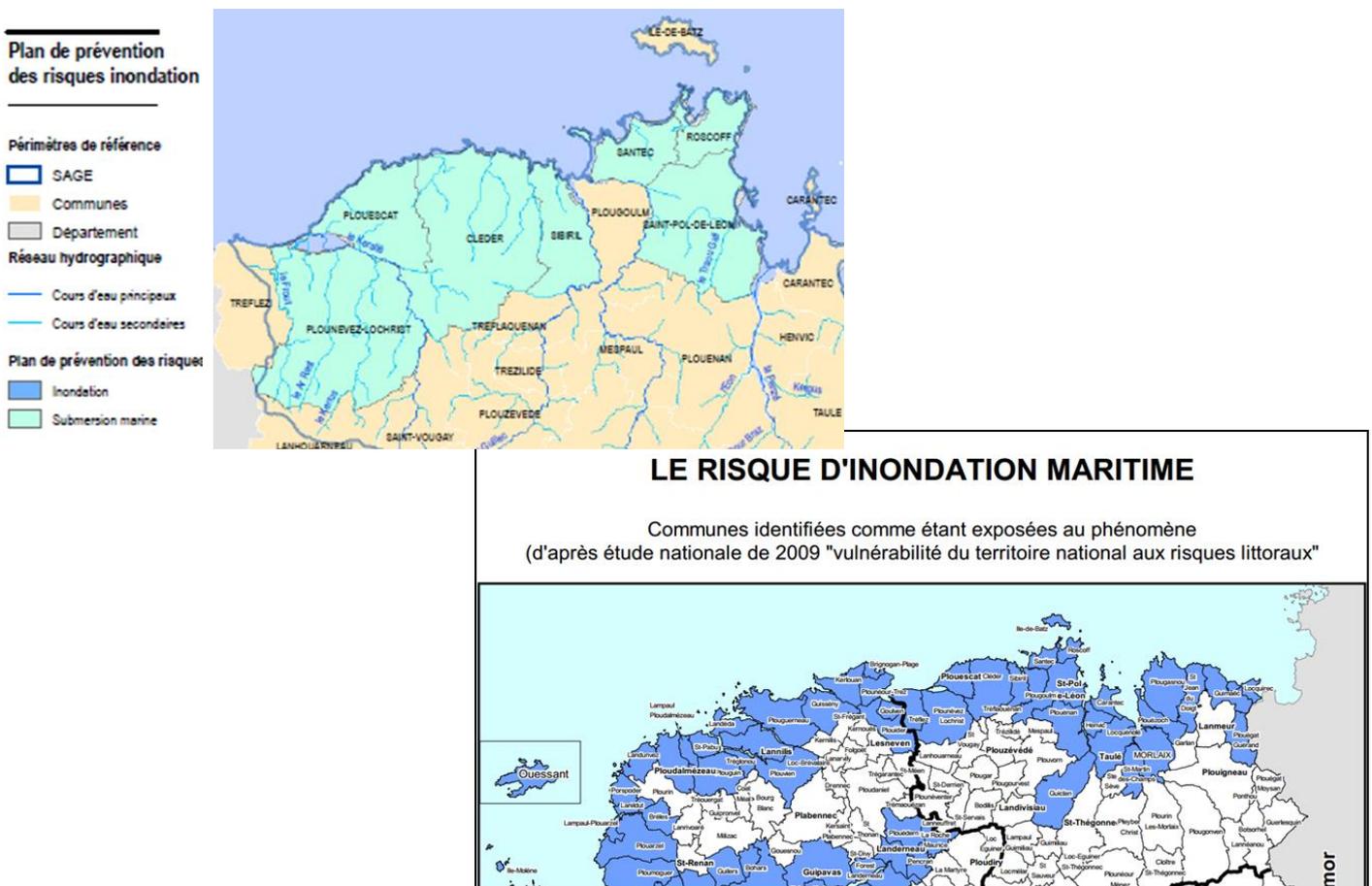
3.9. Risques naturels : submersion marine

3.9.1. Constats actuels et tendances passées

Le phénomène de submersion marine est multifactoriel puisqu'il est lié :

- aux conditions marines (coefficient de marée important, forte houle favorisant les surcotes),
- aux conditions climatiques (tempêtes, pression atmosphérique, vent)
- et souvent à la combinaison avec de hauts niveaux d'eau dans les cours d'eau côtiers (arrivée massive d'eau douce en milieu littoral, situation de crue)

Toutes les communes littorales sont soumises au risque d'inondation marine (DDRM, mise à jour 2013), mais les communes de Plounevez-Lochrist à Saint-Pol-de-Léon plus particulièrement, elles font d'ailleurs l'objet d'un Plan de Prévention des Risques de submersion marine (PPRsm).



3.9.2. Evolutions pressenties

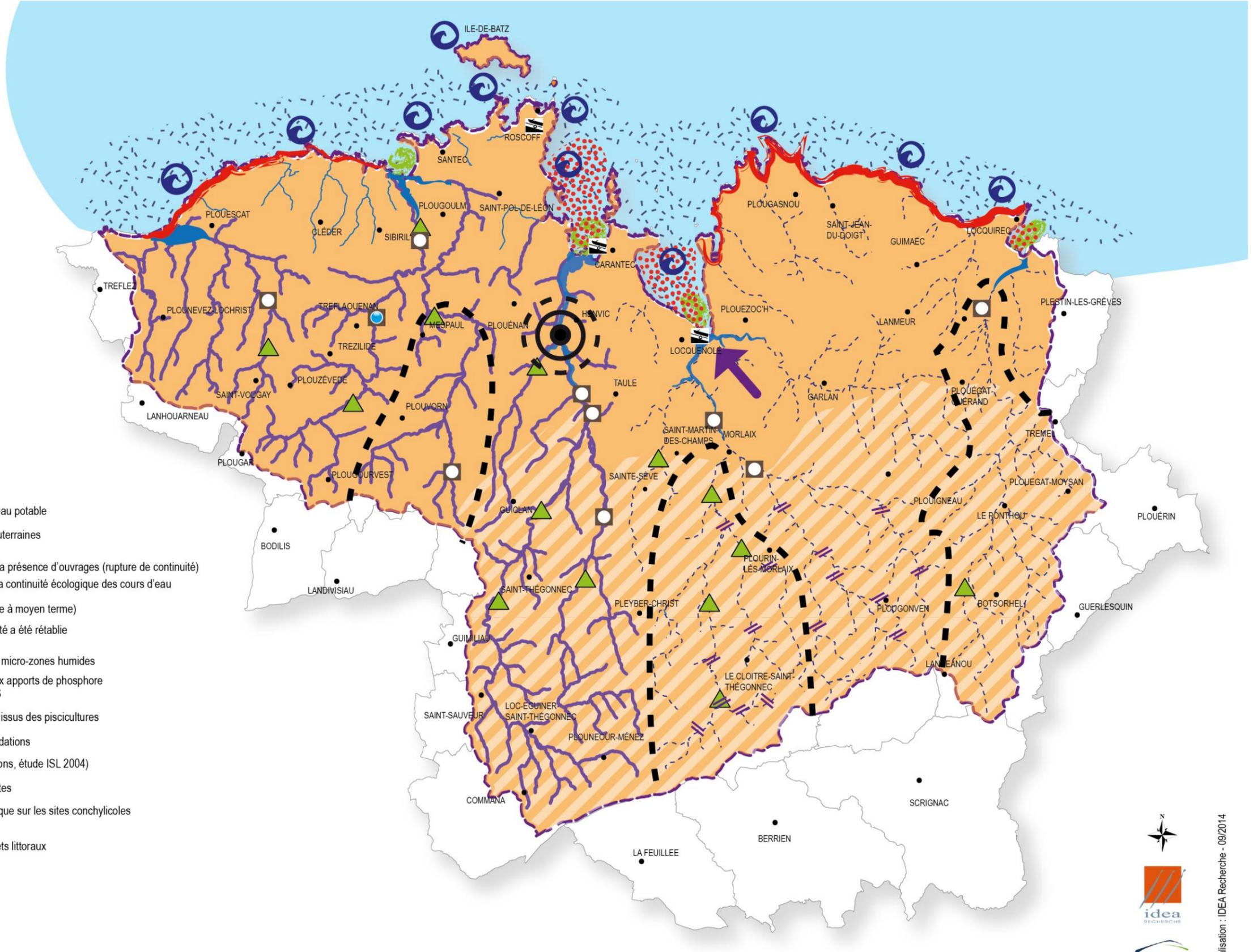
SUBMERSION MARINE	<p>FACTEURS D'EVOLUTION</p> <p>FACTEURS D'AUGMENTATION DU RISQUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hausse du niveau de la mer • Augmentation des épisodes extrêmes (tempêtes, surcotes, inondations par débordement de cours d'eau) : combinaison des phénomènes extrêmes <p>OUTILS D'AIDE A LA DECISION / GESTION DE CRISES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une stratégie nationale de gestion et de protection du trait de côte en cours • PPRSM de la côte Nord 1 et 2 : Plounevez-Lochrist, Plouescat, Cléder, Roscoff, Sibiril, Saint-Pol-de-Léon et Santec 	<p>TENDANCES PRESENTIES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque d'augmentation de la fréquence des épisodes de submersion marine • Erosion accrue du littoral entraînant le recul voire la disparition de certaines plages
--------------------------	---	---

4. Synthèses illustrées du scénario tendance

(Cf. pages suivantes)


Tendances environnementales à l'horizon 2030 sur le territoire du SAGE Léon-Trégor
 Octobre 2014

-  Périmètre du SAGE
-  Réseau hydrographique
-  Limites communales
-  Risque de tension sur la ressource en eau potable
-  Recherche de nouvelles ressources souterraines
-  Persistance de la problématique liée à la présence d'ouvrages (rupture de continuité)
-  Connaissance insuffisante de l'état de la continuité écologique des cours d'eau
-  Ouvrage Grenelle (amélioration attendue à moyen terme)
-  Ouvrage Grenelle sur lequel la continuité a été rétablie
-  Risque de régression du bocage et des micro-zones humides
-  Persistance de la problématique liée aux apports de phosphore (agriculture, assainissement) et de MES
-  Questionnements concernant les rejets issus des piscicultures
-  Augmentation de la fréquence des inondations
-  Site potentiel de sur-stockage (inondations, étude ISL 2004)
-  Sensibilité aux échouages d'algues vertes
-  Persistance de la pression microbienne sur les sites conchylicoles (fouisseurs et non-fouisseurs)
-  Persistance des problèmes liés aux rejets littoraux (eaux noires et grises, carénage)
-  Nouvelle aire de carénage
-  Risque de submersion marine
-  Erosion du trait de côte



Réalisation : IDEA Recherche - 09/2014

Tendances d'évolution des masses d'eau "cours d'eau" à l'horizon 2030

Carte 1/2

Evolutions attendues de la qualité

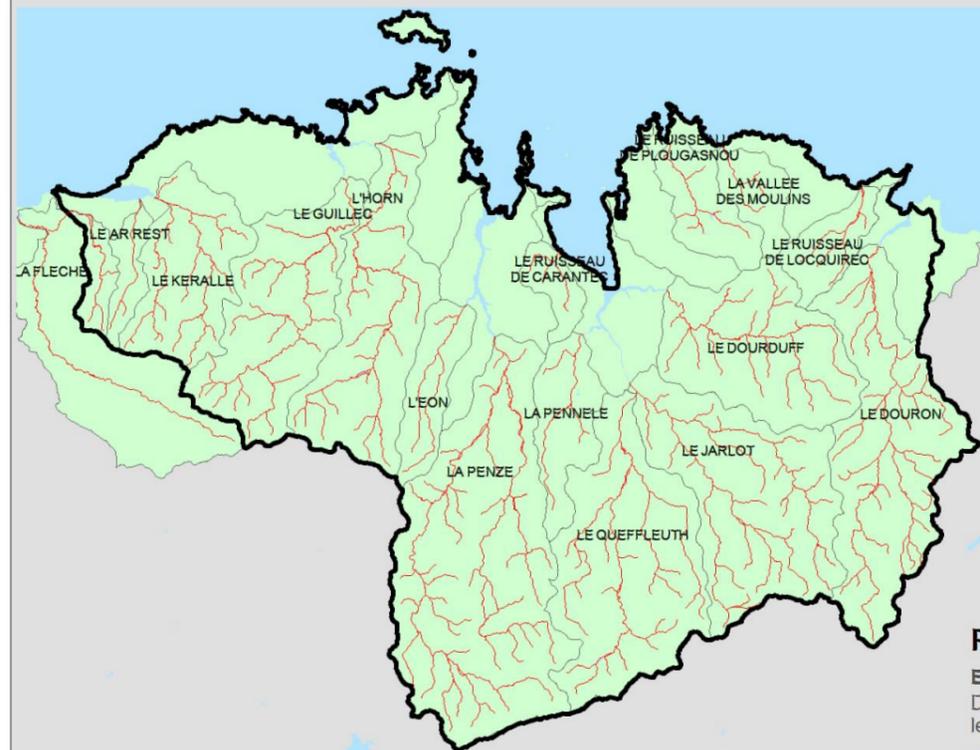
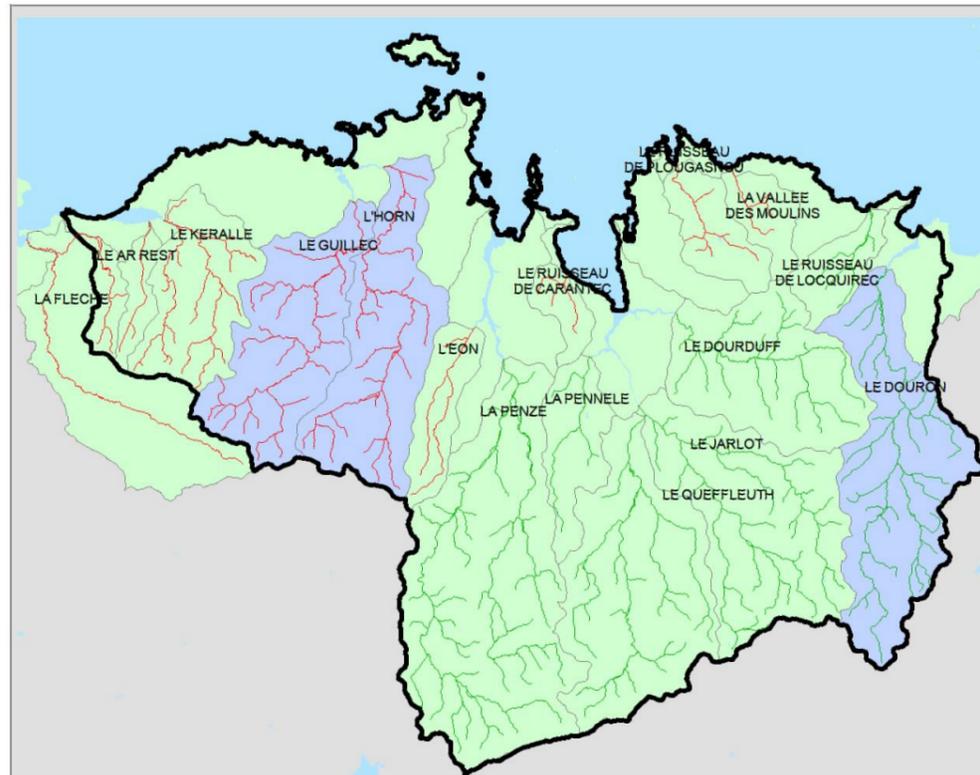
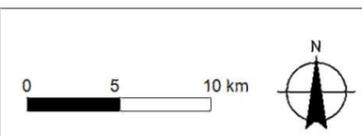
- Risque de dégradation
- Situation probablement stationnaire
- Légère amélioration attendue
- Forte amélioration attendue

Etat des masses d'eau à l'horizon 2030

- Respect Bon Etat
- Risque de non respect

Sources :
BD CARTO, BD CARTHAGE

Conception et réalisation



Normes DCE non prises en compte pour ce paramètre. Sont considérées ici les normes "eau potable" permettant une analyse globale, et non par molécule.

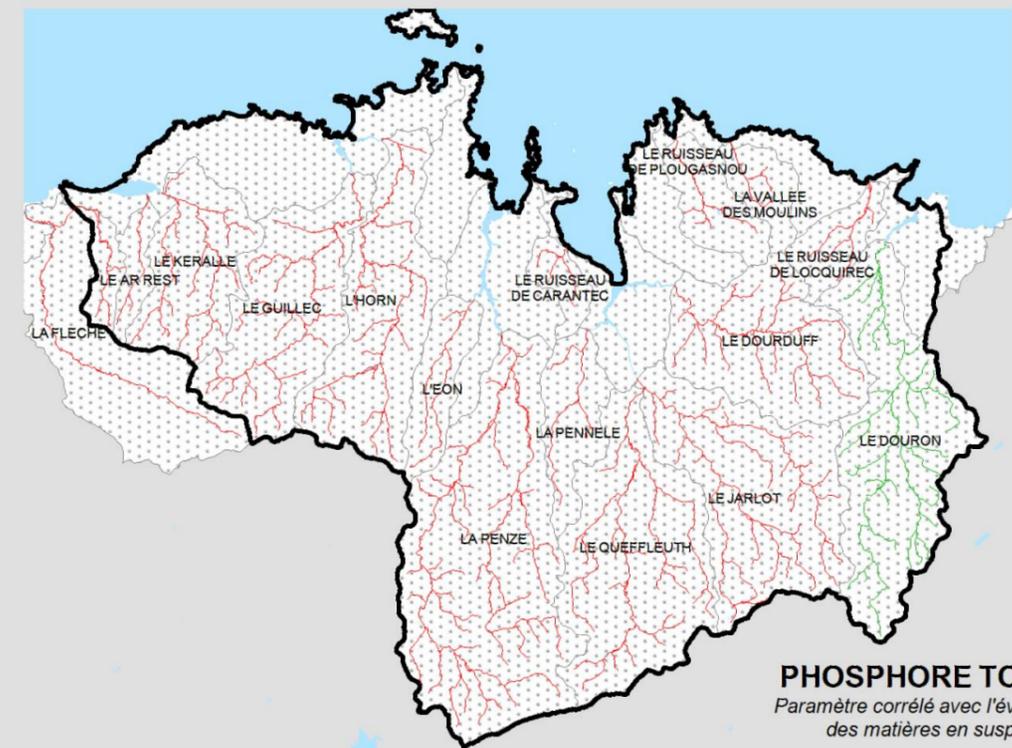
NITRATES

ETAT ACTUEL :

Déclassement des masses d'eau de l'ouest du territoire et de la frange côtière (teneurs supérieures à 50 mg/l - seuil DCE). Respect du Bon Etat DCE sur les secteurs amont, particulièrement dans les zones sources des Monts d'Arrée.

SYNTHESE DES EVOLUTIONS PRESENTIES A L'HORIZON 2030 :

Une amélioration générale est attendue sur le territoire, et plus particulièrement marquée sur les territoires de mise en oeuvre des Plans Algues Vertes. Des surconcentrations devraient persister sur certains tronçons, en lien avec les concentrations des rejets et l'évolution des surfaces cultivées. Les améliorations ne seront peut-être pas suffisantes pour assurer l'atteinte du bon état.



PHOSPHORE TOTAL

Paramètre corrélé avec l'évolution des matières en suspension

ETAT ACTUEL :

Déclassement continu sur les cours d'eau du territoire du SAGE, à l'exception du Douron et de l'amont du Dourduff et du Jarlot. Les autres cours d'eau présentent des dépassements du seuil de bon état et atteignent ainsi un état moyen à médiocre.

SYNTHESE DES EVOLUTIONS PRESENTIES A L'HORIZON 2030 :

La situation devrait rester relativement stable à l'horizon 2030. (risque de recul des micro-zones humides et du bocage, érosion accentuée, évolution des surfaces cultivées, persistance de surconcentrations locales liées à la fréquentation touristique, aux piscicultures, ...).

PESTICIDES

ETAT ACTUEL :

Dépassements réguliers des normes sur l'ensemble du territoire, et en particulier sur les cours d'eau de l'ouest.

SYNTHESE DES EVOLUTIONS PRESENTIES A L'HORIZON 2030 :

Malgré l'amélioration attendues, il n'est pas certains que le respect des normes "eau potable" fixées à 0,1 µg/l par molécule et 0,5 µg/l pour la somme des molécules, sera atteint.



Tendances d'évolution des masses d'eau "cours d'eau" à l'horizon 2030

Carte 2/2

Evolutions attendues de la qualité

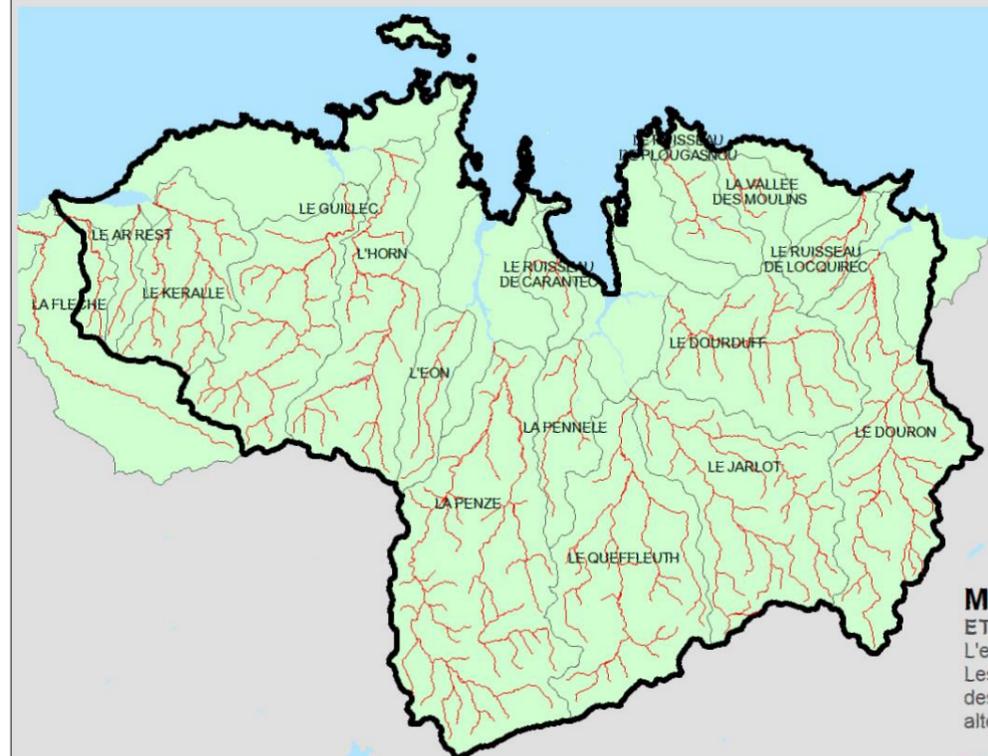
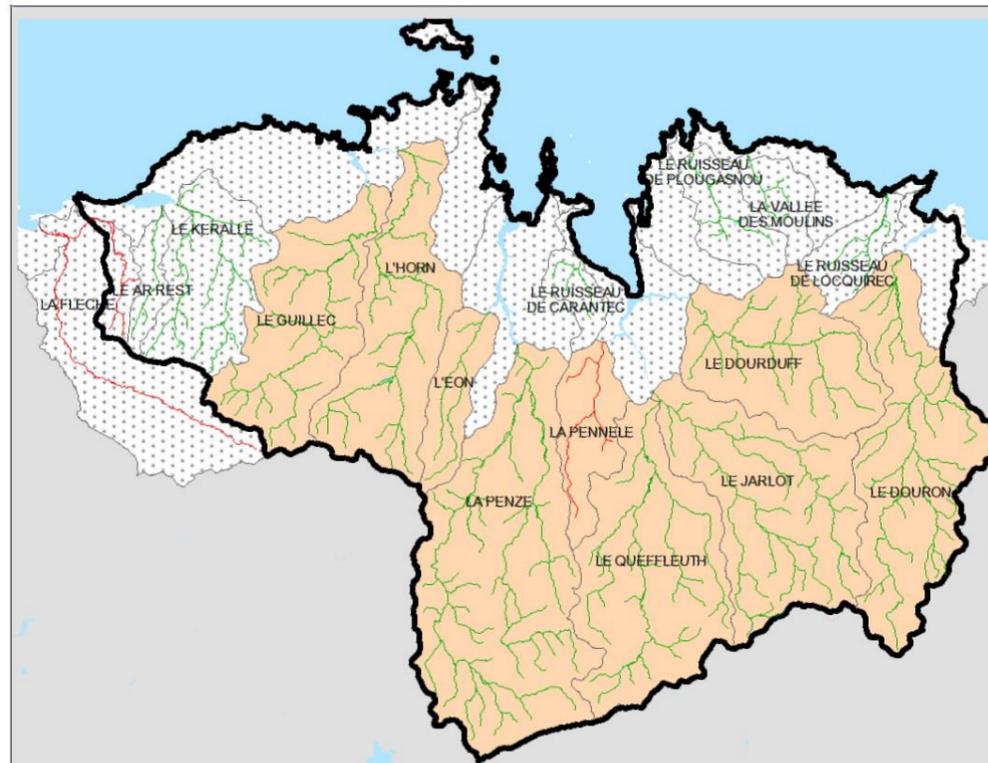
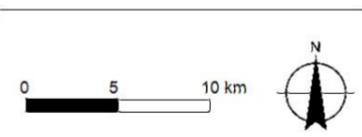
- Risque de dégradation
- Situation probablement stationnaire
- Légère amélioration attendue
- Forte amélioration attendue

Etat des masses d'eau à l'horizon 2030

- Respect Bon Etat
- Risque de non respect

Sources :
BD CARTO, BD CARTHAGE

Conception et réalisation



Bon état hydromorphologique : conditions du milieu permettant d'atteindre le bon état pour les paramètres biologiques ci-contre/ indirectement pris en compte dans l'état des masses d'eau

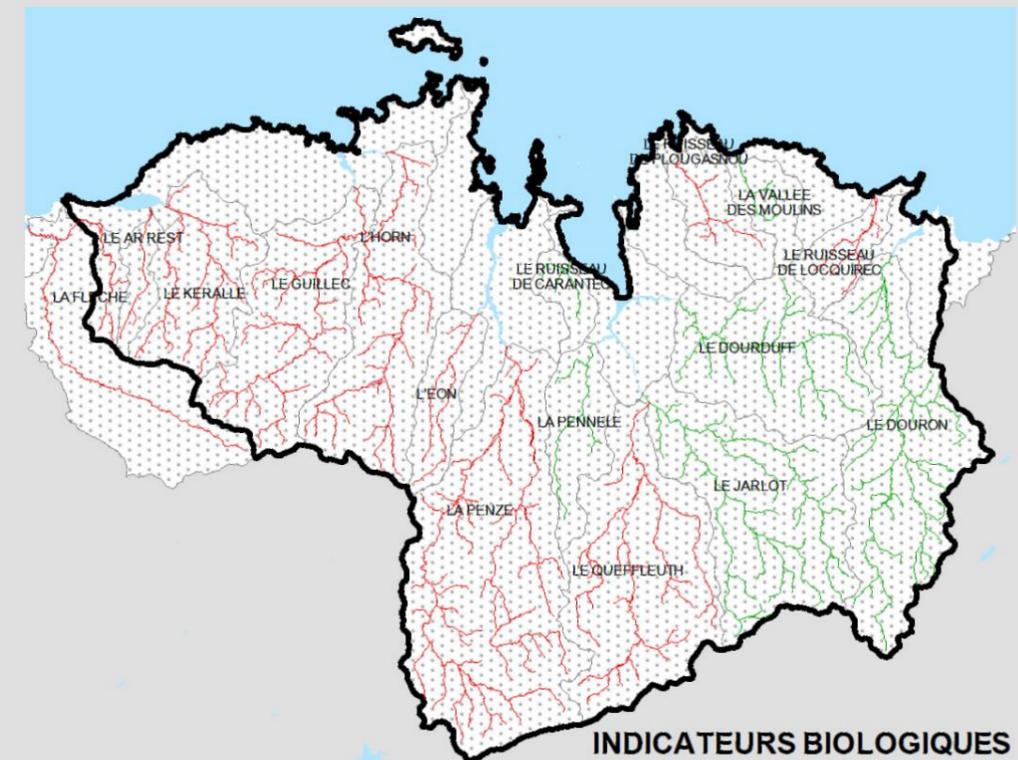
HYDROLOGIE

ETAT ACTUEL :

Le paramètre Hydrologie (étiages, violence des crues, réduction localisée du débit, ...) présente un état moyen pour les côtiers du Léon et le Froust (ME La Flèche), et mauvais pour la Pennelé.
Les autres masses d'eau montrent un état bon à très bon.

SYNTHESE DES EVOLUTIONS PRESENTIES A L'HORIZON 2030 :

Risque de dégradation sur les secteurs amont, en raison de l'augmentation des ruissellements, et donc de l'augmentation de l'influence sur les écoulements (accélération des écoulements en période pluvieuse, baisse de la capacité de rétention d'eau sur le bassin en période d'étiage, ...) (Risque de recul des zones humides et du bocage, urbanisation à proximité de la RN)
Les masses d'eau risquant de ne pas être en bon état à l'horizon 2030 sont celles pour lesquelles l'état actuel est moyen à mauvais.



INDICATEURS BIOLOGIQUES

ETAT ACTUEL :

Dix masses d'eau sont classées en état moyen à médiocre pour les paramètres biologiques, en raison d'un déclassement de l'indice biologique Diatomées (IBD), et/ou de l'Indice Poisson Rivière (IPR).

SYNTHESE DES EVOLUTIONS PRESENTIES A L'HORIZON 2030 :

Au vu des évolutions pressenties des autres paramètres (amélioration de la qualité morphologique et de la continuité écologique, qualité de la ressource en eau relativement stable), les indicateurs biologiques devraient présenter un état stationnaire à l'horizon 2030.
Les masses d'eau en état moyen à médiocre actuellement risquent de ne pas atteindre le bon état à l'horizon 2030.

MORPHOLOGIE - CONTINUITÉ

ETAT ACTUEL :

L'ensemble des masses d'eau présente des problèmes de continuité écologique.
Les côtiers du Léon, ainsi que les cours d'eau situés à l'ouest du territoire présentent également des altérations morphologiques : artificialisation de berges, colmatage, uniformisation de la ripisylve, altérations des bras secondaires, du chevelu ou des prairies humides, ...

SYNTHESE DES EVOLUTIONS PRESENTIES A L'HORIZON 2030 :

La situation devrait être amenée à s'améliorer sur les secteurs où des actions sont engagées (restauration de berges, de cours d'eau, effacement ou aménagement d'ouvrages, ...).
Des problèmes de continuité écologique persistent tout de même.



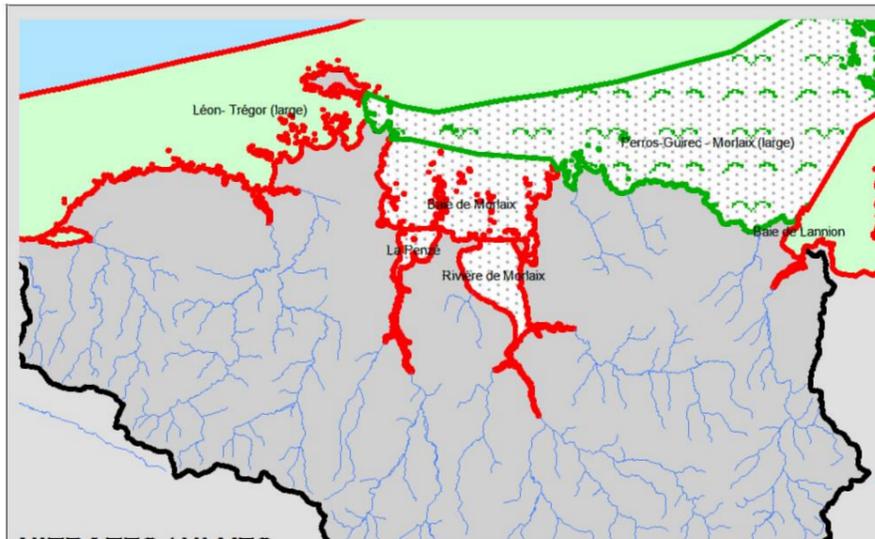
Tendances d'évolution des masses d'eau littorales à l'horizon 2030

Evolutions attendues de la qualité

- Risque de dégradation
- Situation probablement stationnaire
- Légère amélioration attendue
- Forte amélioration attendue
- Doute - Manque de données

Etat des masses d'eau à l'horizon 2030

- Respect Bon Etat
- Risque de non respect



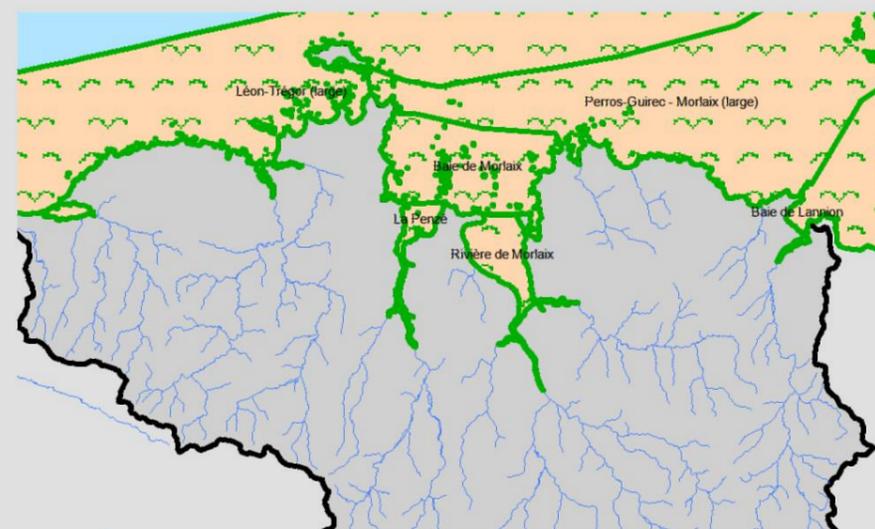
NITRATES / ULVES

ETAT ACTUEL :

Paramètre déclassant pour 4 des 6 masses d'eau littorales concernées par le SAGE Léon-Trégor : Baie de Lannion (mauvais état), Baie de Morlaix, Léon Trégor, Rivière de Morlaix et la Penzé (état moyen).

EVOLUTIONS PRESENTIES A L'HORIZON 2030 :

Situation qui devrait rester relativement stationnaire, au vu des apports persistants en nitrates sur le bassin versant (tendances pressenties). Une amélioration est attendue au droit des territoires algues vertes même si cette amélioration ne garantit pas l'atteinte du bon état pour les masses d'eau actuellement déclassées.



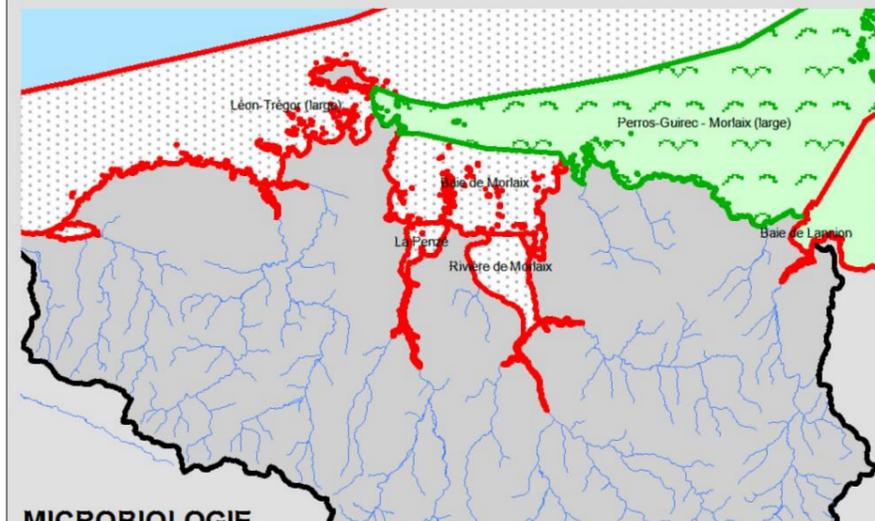
MICROPOLLUANTS

ETAT ACTUEL :

Les masses d'eau littorales ne présentent pas de dépassement de seuils pour le paramètre micropolluants. L'état chimique est classé "bon" pour l'ensemble de ces masses d'eau.

EVOLUTIONS PRESENTIES A L'HORIZON 2030 :

Risque de dégradation de l'état chimique (carénage sauvage, rejets d'eaux noires, ...), sans pour autant engendrer de déclassement.



MICROBIOLOGIE

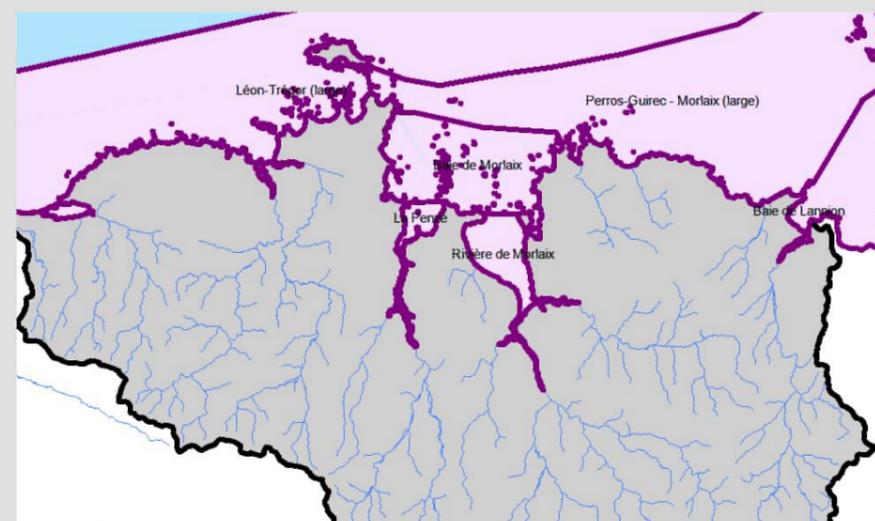
(paramètre non pris en compte dans la caractérisation du bon état, étudié car enjeu fort du territoire, les normes utilisées sont les normes des usages conchyliculture, pêche et baignade)

ETAT ACTUEL :

Déclassement des sites conchylicoles de la baie du Douron et de la Rivière de Morlaix et du Dourduff. Déclassement des sites de pêche à pied sur l'Ouest du territoire et fermetures ponctuels de sites de baignade.

EVOLUTIONS PRESENTIES A L'HORIZON 2030 :

Amélioration attendue par l'amélioration générale des systèmes d'assainissement, ainsi que par l'étude d'identification des sources de contaminations bactériologiques sur le Trégor. Problématique persistante (dysfonctionnements sur les réseaux eaux usées, ...) sur les deux secteurs conchylicoles déclassés (fond d'estuaire de Morlaix et du Douron) ainsi qu'à l'ouest (sites de pêche à pied et de baignade).



PHYTOPLANCTON

ETAT ACTUEL :

Les masses d'eau littorales ne présentent pas de dépassement de seuils pour le paramètre phytoplancton.

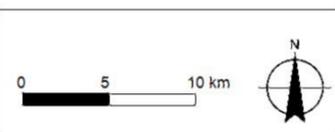
EVOLUTIONS PRESENTIES A L'HORIZON 2030 :

La connaissance actuelle de ce paramètre ne permet pas d'évaluer l'évolution possible à l'horizon 2030. Il convient cependant de noter la présence de kystes et d'un développement cellulaire pour les espèces Alexandrium et Pseudo-nitzschia, ainsi que la production des toxines associées (source : station biologique de Roscoff).



Sources :
BD CARTO, BD CARTHAGE
RGA 2010

Conception et réalisation



Tendances d'évolution des masses d'eau souterraines à l'horizon 2030

Evolutions attendues de la qualité

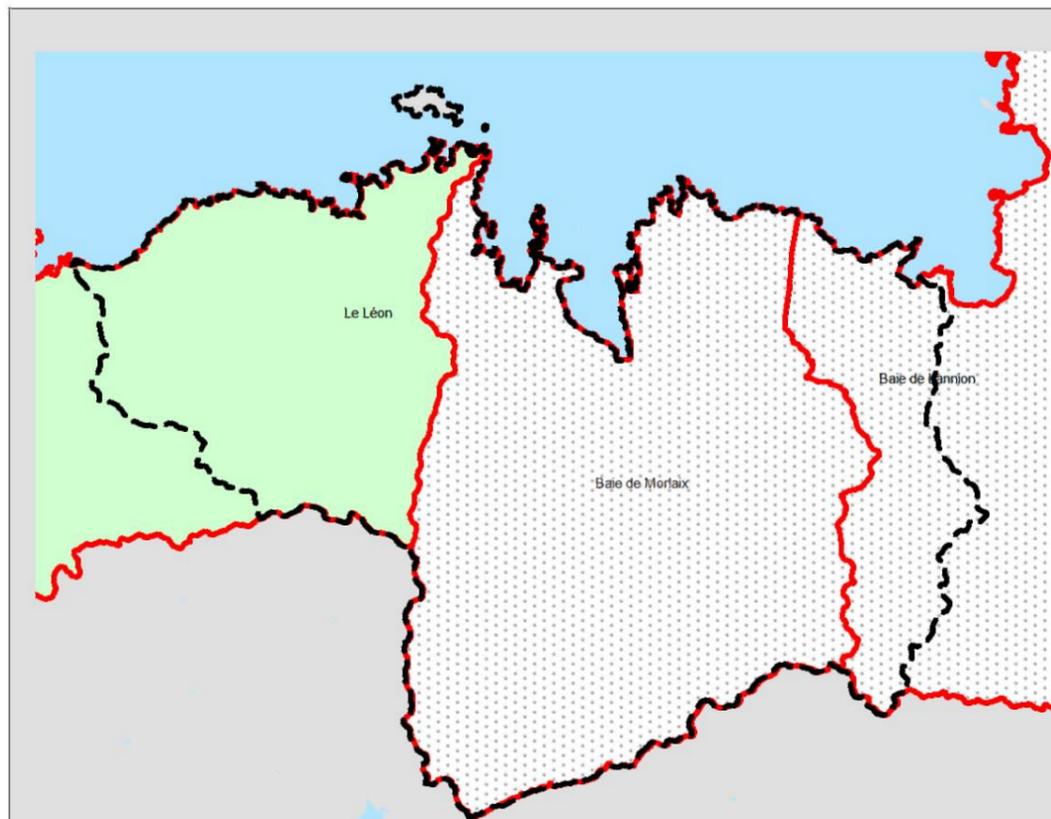
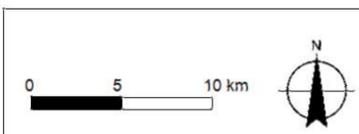
-  Situation probablement stationnaire
-  Légère amélioration attendue
-  Doute- Manque de données

Etat des masses d'eau à l'horizon 2030

-  Respect Bon Etat
-  Risque de non respect

Sources :
BD CARTO, BD CARTHAGE
RGA 2010

Conception et réalisation



QUALITÉ

ETAT ACTUEL :

Dépassement des seuils de qualité pour le paramètre Nitrates, sur l'ouest et le nord du territoire.
Peu de dépassements significatifs pour les pesticides.
Masses d'eau déclassées : objectifs d'atteinte du bon état fixés à 2021 pour les masses d'eau "Baie de Morlaix" et "Baie de Lannion", 2027 pour "Le Léon".

EVOLUTIONS PRESENTIES A L'HORIZON 2030 :

Situation qui devrait rester relativement stationnaire, au vu des tendances pressenties pour les eaux douces de surface.

Les améliorations passées sur la masse d'eau du Léon laissent pressentir une poursuite des diminutions de concentrations en nitrates. Ces dernières étant cependant élevées et supérieures au seuil des 50 mg/l, l'atteinte du Bon Etat reste incertain.

Il convient de noter également, pour la masse d'eau Baie de Morlaix, que certains points de suivi montrent une tendance à l'amélioration. Cette amélioration reste ponctuelle, au niveau de certains captages, et n'est pas représentative de l'ensemble de la masse d'eau.

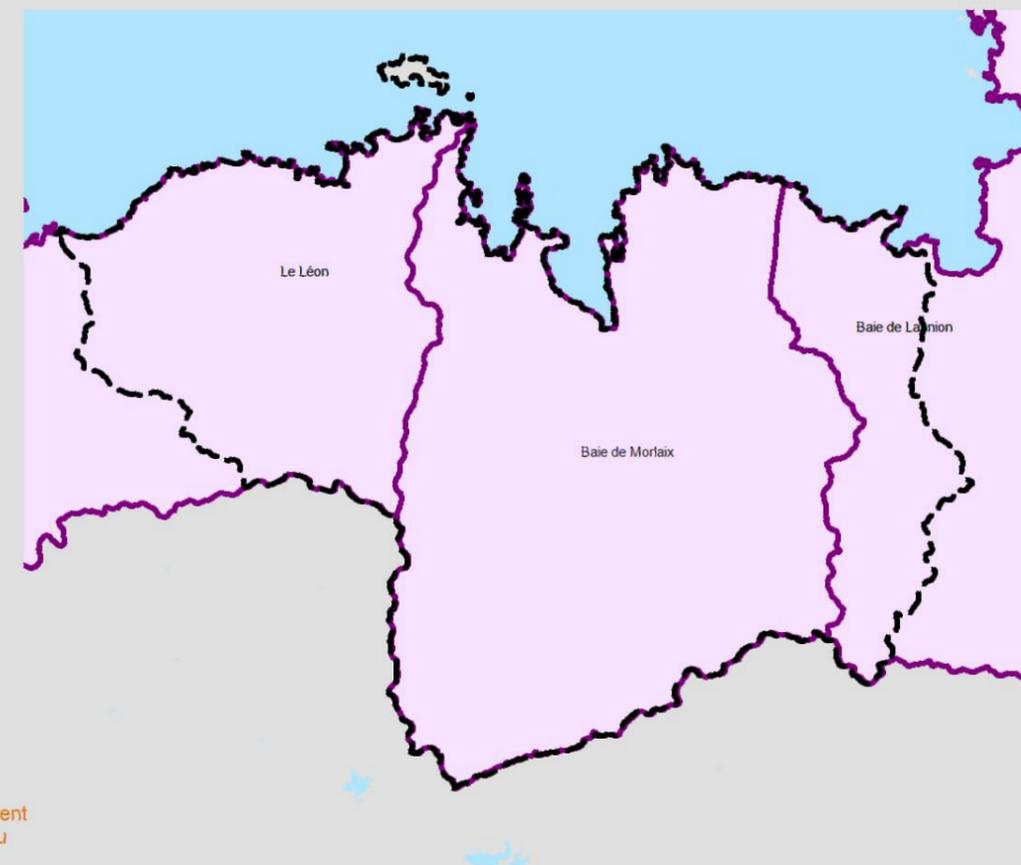
QUANTITÉ

ETAT ACTUEL :

Les trois masses d'eau souterraine ont pour objectif l'atteinte du bon état quantitatif en 2015.
Elles ne sont pas déclassées pour ce paramètre.

EVOLUTIONS PRESENTIES A L'HORIZON 2030 :

L'augmentation pressentie des prélèvements peut laisser supposer d'une augmentation des pressions sur la ressource souterraine et une tension croissante, notamment en période d'étiage.
Les connaissances actuelles sur les ressources mobilisables ne permettent cependant pas d'évaluer l'évolution possible de ce paramètre (respect ou non du bon état).



III. Les scénarios contrastés

1. Objectifs et méthodologie des scénarios contrastés

1.1. Les objectifs

La phase d'élaboration des scénarios contrastés a pour but de :

- répondre aux enjeux définis par le scénario tendance en corrigeant les modes d'utilisation et de gestion contraire au bon fonctionnement de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- fixer au futur SAGE de grands objectifs à partir de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) et des autres documents réglementaires et de planification dans le domaine de l'eau (Grenelle, SDAGE Loire-Bretagne...),
- faire émerger des mesures pour atteindre ces différents objectifs : règles de gestion et/ou actions opérationnelles,
- évaluer l'impact de ces mesures sur les composantes environnementales, sociales et économiques.

Il s'agit de construire un outil d'aide à la décision pour guider les choix de la CLE dans la détermination ultérieure de la stratégie collective du SAGE Léon-Trégor.

1.2. La méthodologie

Les scénarios contrastés ont été élaborés, par les acteurs du SAGE, à partir des enjeux issus du diagnostic, de la synthèse du scénario tendance et d'objectifs à atteindre pour la qualité de l'eau et des milieux aquatiques fixés par la Directive cadre sur l'eau sur le territoire du SAGE Léon-Trégor.

Après un rappel de ces différents éléments de contexte, les membres de l'intercommission ont été invités le 6 novembre 2014 à formuler des propositions.

Pour cet exercice d'émergence de propositions, la méthode du MétaPlan® a été utilisée. Celle-ci vise à favoriser l'expression de tous ainsi qu'à éviter toute censure ou priorisation à ce stade de l'élaboration du SAGE.

L'ensemble des mesures proposées a été trié et organisé en objectifs et leviers d'action, pour conférer une architecture lisible et pertinente au futur SAGE. Les mesures ont été ventilées en trois scénarios ayant un niveau d'ambition croissant. Puis chaque mesure a été analysée pour en préciser :

- l'étendue géographique possible,
- la pré-évaluation environnementale,
- la faisabilité technique,
- le degré d'acceptation sociale,
- la maîtrise d'ouvrage potentielle,
- le coût.

À partir de ces précisions, les acteurs ont poursuivi un travail d'amendement et d'enrichissement au sein de différentes instances :

- Une deuxième réunion d'inter-commission, le 15 décembre 2014,
- Une réunion du bureau de la CLE, le 30 janvier 2015
- Une réunion de la CLE, le 3 mars 2015.

Des contributions écrites ont également été faites par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

2. Les éléments de cadrage

2.1. Les objectifs de la Directive cadre sur l'eau (DCE)

2.1.1. L'obligation de résultats de la DCE

La directive 2000/60/CE, adoptée le 23 octobre 2000 et publiée au Journal Officiel des Communautés Européennes le 22 décembre 2000, vise à établir un cadre général et cohérent pour la gestion et la protection des eaux superficielles et souterraines, tant du point de vue qualitatif que quantitatif. Sa transcription en droit français s'est faite par la loi n° 2004-338 du 21 avril 2004, avec parution au JO n° 95 du 22 avril 2004.

La DCE modifie la politique de l'eau, en impulsant le passage d'une obligation de moyens à une obligation de résultats. Les objectifs qu'elle définit s'imposent pour 2015 à tous les pays-membres de l'Union Européenne.

L'objectif de cette directive est d'assurer d'ici 2015 :

- la non-détérioration des masses d'eau,
- le bon état écologique et chimique des masses d'eau de surface ; le bon potentiel écologique et le bon état chimique pour les masses d'eau de surface artificielles ou fortement modifiées,
- le bon état quantitatif et chimique des masses d'eau souterraines,
- la suppression des rejets de substances dangereuses prioritaires,
- l'atteinte des normes et objectifs fixés par les directives existantes dans le domaine de l'eau.

La DCE prévoit néanmoins la possibilité d'une dérogation de deux fois six ans à condition qu'elle soit justifiée.

Le bon état chimique correspond au respect des normes de qualité environnementale fixées par les directives européennes.

L'état chimique n'est pas défini par type de masses d'eau : tous les milieux aquatiques sont soumis aux mêmes règles, qu'il s'agisse de cours d'eau ou de plans d'eau. Les paramètres concernés sont les substances dangereuses (8) et les substances prioritaires (33). Il n'y a que deux classes d'état, respect ou non-respect de l'objectif de bon état.

L'état écologique se décline, lui, en cinq classes d'état (de « très bon » à « mauvais »). Les référentiels et le système d'évaluation se fondent sur des paramètres biologiques et des paramètres physico-chimiques soutenant la biologie.

2.1.2. Les objectifs de la DCE affectés aux masses d'eau du territoire du SAGE Léon-Trégor

Le tableau ci-contre reprend pour chacune des masses d'eau concernées par le SAGE les objectifs de la DCE qui lui sont assignés dans le SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015.

L'avant-dernière colonne présente les objectifs de bon état pressentis dans le cadre de la mise à jour du SDAGE pour la période 2016-2021 (validation prévue fin 2015). N'étant pas validés de façon officielle, ils sont présentés ici à titre indicatif.

Tableau 1 : Objectifs attribués aux masses d'eau « cours d'eau » du territoire du SAGE Léon-Trégor

(Source : SDAGE Loire-Bretagne)

Nom de la masse d'eau	Code de la masse d'eau	Délai d'atteinte du bon état						Paramètres du risque de non atteinte du bon état
		SDAGE 2009-2015			SDAGE 2016-2021			
		écologique	chimique	global	écologique	chimique	global	
Le Douron et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	FRGR0049	2015	2015	2015	2015	ND	ND	
Le Dourduff et ses affluents depuis Lanmeur jusqu'à l'estuaire	FRGR0050	2015	2015	2015	2015	ND	ND	
Le Jarlot et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire	FRGR0051	2015	2015	2015	2015	ND	ND	Risque Nitrates, Macropolluants
Le Queffleuth et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Jarlot	FRGR0052	2015	2015	2015	2021	ND	ND	Risque Macropolluants
La Penzé et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire	FRGR0053	2015	2015	2015	2015 ou 2021	ND	ND	
L'Horn et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	FRGR0057	2021	2021	2021	2027	ND	ND	Risque Nitrates, Morphologie Ethyl hexyl phtalate, Tributylétain*
Le Guillec et ses affluents depuis Plougar jusqu'à la mer	FRGR0058	2021	2015	2021	2027	ND	ND	Risque Nitrates, Morphologie et doute Macropolluants (hors phosphore)
La Flèche et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	FRGR0059	2027	2027	2027	2021	ND	ND	Risque Nitrates Benzo(g,h,i)pérylène et Indéno(1,2,3-cd)pyrène*
Le ruisseau de Plougasnou et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	FRGR1453	2015	2015	2015	2027	ND	ND	Doute pour morphologie
Le ruisseau de Locquirec et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	FRGR1454	2015	2015	2015	2021	ND	ND	

La vallée des moulins et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	FRGR1455	2015	2015	2015	2015 ou 2021	ND	ND	
Le Kerallé et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	FRGR1456	2015	2015	2015	2027	ND	ND	Risque Nitrates et doute pour Macropolluants (hors phosphore)
L'Eon et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire	FRGR1460	2021	2015	2021	2027	ND	ND	Risque Nitrates et doute pour Macropolluants (hors phosphore)
La Pennelé et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire	FRGR1461	2021	2015	2021	2015	ND	ND	Doute pour Nitrates, Macropolluants (hors phosphore) et Morphologie
Le ruisseau de Carantec et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire	FRGR1462	2015	2015	2015	2027	ND	ND	
Le Ar rest et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	FRGR2237	2015	2015	2015	2027	ND	ND	Risque pour Nitrates et Morphologie, doute pour pesticides et macropolluants (hors phosphore) Doute (paramètre ?)

Tableau 2 : Objectifs attribués aux masses d'eau « eaux de transition » du territoire du SAGE Léon-Trégor

(Source : SDAGE Loire-Bretagne)

Nom de la masse d'eau	Code de la masse d'eau	Délai d'atteinte du bon état						Paramètres du risque de non atteinte du bon état
		SDAGE 2009-2015			SDAGE 2016-2021			
		écologique	chimique	global	écologique	chimique	global	
Rivière Morlaix (Rade de Morlaix)	FRGT 06	2015	2015	2015	2027	2015	2027	Risque micropolluants (tributylétain)
Penzé (estuaire)	FRGT 07	2021	2027	2027	2027	2015	2027	Risque phytoplancton (P et N), phytoplancton toxique (PO4, NH4), Global P et N Risque micropolluants (4-tert-Octylphenol)

Tableau 3 : Objectifs attribués aux masses d'eau « eaux côtières » du territoire du SAGE Léon-Trégor

(Source : SDAGE Loire-Bretagne)

Nom de la masse d'eau	Code de la masse d'eau	Délai d'atteinte du bon état						Paramètres du risque de non atteinte du bon état
		SDAGE 2009-2015			SDAGE 2016-2021			
		écologique	chimique	global	écologique	chimique	global	
Perros Guirec – Morlaix large	FRGC 09	2015	2015	2015	2015	2015	2015	Risque micropolluants (nickel et plomb – fonds géochimique)*
Baie de Lannion	FRGC 10	2027	2015	2027	2027	2015	2027	Risque nitrates (ulves) et phosphore Risque micropolluants (nickel et plomb – fonds géochimique) ⁴

⁴ Doute important sur la qualité analytique pour ces substances

Baie de Morlaix	FRGC 11	2015	2021	2021	2027	2015	2027	Risque nitrates (ulves) et phosphore Risque micropolluants (tributylétain)
Léon – Trégor, large	FRGC 12	2021	2015	2021	2027	2015	2027	Risque nitrates (ulves) et phosphore Risque micropolluants (paramètres?)

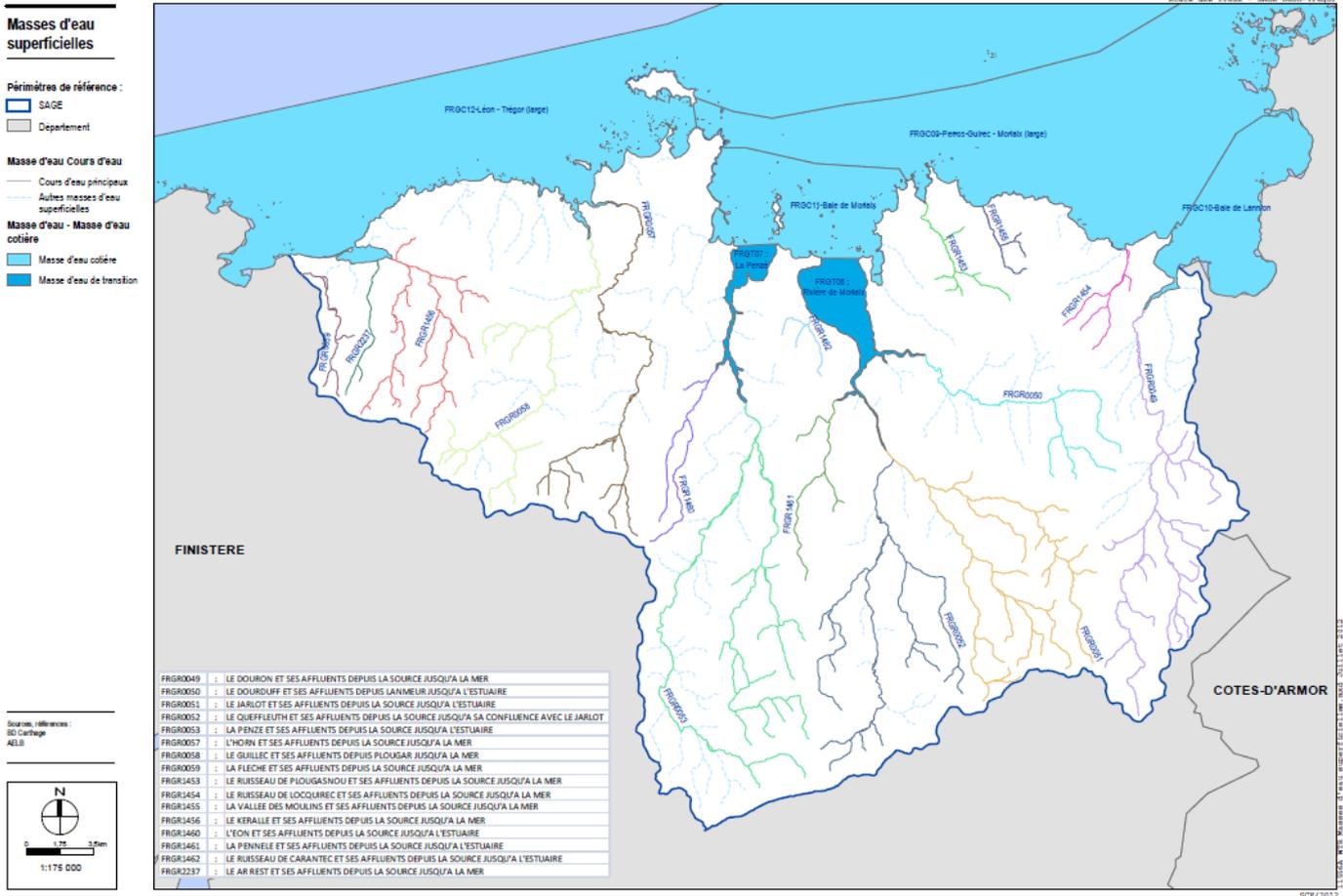
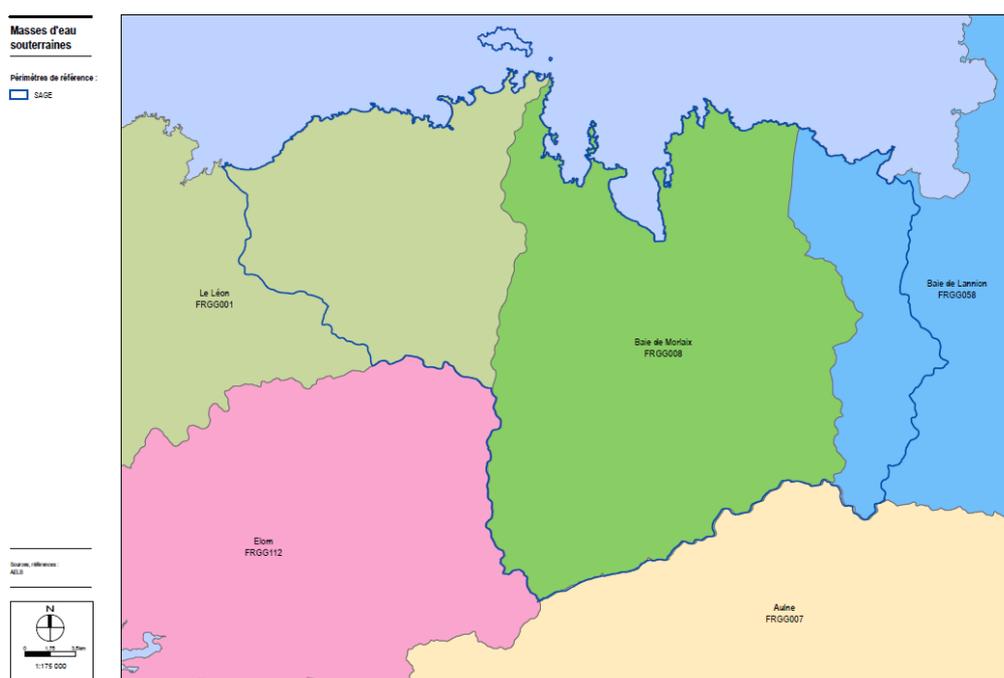


Tableau 4 : Objectifs attribués aux masses d'eau souterraines du territoire du SAGE Léon-Trégor

(Source : SDAGE Loire-Bretagne)

Nom de la masse d'eau	Code de la masse d'eau	Délai d'atteinte du bon état						Paramètres du risque de non atteinte du bon état
		SDAGE 2009-2015			SDAGE 2016-2021			
		chimique	quantitatif	global	chimique	quantitatif	global	
Le Léon	FRGG 001	2027	2015	2027	2027	2015	2027	Risques nitrates, pesticides et chimique Nitrates, micropolluants minéraux (aluminium, manganèse), micropolluants organiques (hydrocarbures dissous, toluène)
Baie de Morlaix	FRGG 008	2021	2015	2021	2021	2015	2021	Risques pesticides et chimique et doute nitrates Nitrates, pesticides
Baie de Lannion	FRGG 058	2021	2015	2021	2015	2015	2015	Risques pesticides et chimique et doute nitrates Nitrates, pesticides



2.2. Le SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015

Le SDAGE fixe les objectifs de qualité et de quantité pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et précise les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Les règles de gestion définies dans le SDAGE ont une portée réglementaire variable. Elles s'appliquent via des décisions et documents plus ou moins explicitement cités, et certaines visent directement ou implicitement les SAGE. Ces règles de gestion s'appliquent en général à l'ensemble du bassin, quelques-unes s'appuient cependant sur des zonages spécifiques, les enjeux auxquels elles répondent ayant été précisément localisés.

Il est attendu du SAGE qu'il précise les règles de gestion en termes de localisation, de définition des priorités ou d'organisation pour leur mise en œuvre, en reprenant à son compte les objectifs par masse d'eau, qui doivent être conformes à ceux consignés dans le SDAGE.

Le tableau suivant reprend les dispositions du SDAGE 2010-2015 qui formulent des demandes en termes de contenus pour le SAGE Léon-Trégor.

N° de la disposition	Intitulé de la disposition
1B-1	<p>Plans d'action pour la restauration des cours d'eau (restauration de la continuité écologique)</p> <p>Lorsque l'état des lieux établi en application de la DCE a diagnostiqué la présence d'obstacles entravant la libre circulation des espèces piscicoles et le transport des sédiments, le SAGE comporte un plan d'action identifiant les mesures nécessaires à la restauration de la continuité écologique du cours d'eau. Le règlement tient compte, notamment, des masses d'eau fortement modifiées situées sur le bassin.</p> <p>Le SAGE identifie les ouvrages qui doivent être effacés, ceux qui peuvent être arasés ou ouverts partiellement, ceux qui peuvent être aménagés de dispositifs de franchissement efficaces et ceux dont la gestion doit être adaptée ou améliorée.</p> <p>Il comprend un objectif chiffré et daté pour la valeur du taux d'étagement du cours d'eau.</p>
4A-2	<p>Plan de réduction des pesticides</p> <p>Les SAGE comportent un plan de réduction de l'usage des pesticides. Ce plan concerne les usages agricoles et non-agricoles. Il s'appuie sur les actions du plan national "écophyto 2018". Il identifie les zones sur lesquelles les efforts de réduction doivent porter en priorité.</p>
8A-2	<p>Plan d'action de préservation et de gestion des zones humides</p> <p>En dehors des zonages de marais rétro-littoraux, les CLE identifient les principes à mettre en œuvre pour assurer la préservation et la gestion de l'ensemble des zones humides visées à l'article L.211-1 du Code de l'Environnement. Les CLE identifient les actions nécessaires pour la préservation des zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP), ainsi que les servitudes sur les zones stratégiques pour la gestion de l'eau (ZSGE) conformément à l'article L.211-12 du Code de l'Environnement.</p>

N° de la disposition	Intitulé de la disposition
8E-1	<p>Inventaires des zones humides</p> <p>En dehors des zonages de marais rétro-littoraux qui font l'objet d'une disposition particulière, les SAGE identifient les enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides. Ils hiérarchisent ces enveloppes en fonction de l'importance de l'enjeu "zones humides" pour la conservation du bon état des masses d'eau et pour la biodiversité.</p> <p>Les SAGE réalisent un inventaire précis des zones humides à l'intérieur de ces enveloppes. S'ils ne sont pas en mesure de toutes les traiter en une seule opération, ils procèdent par étapes successives en commençant par les enveloppes prioritaires.</p> <p>Les SAGE existants actualisent ou complètent, si nécessaire, leurs inventaires avant le 31 décembre 2012, en s'appuyant sur les principes définis ci-dessus.</p> <p>La commission locale de l'eau peut confier la réalisation de l'inventaire précis des zones humides aux communes ou groupements de communes, tout en conservant la coordination et la responsabilité de la qualité de l'inventaire. Dans ce cas, les inventaires sont réalisés de façon exhaustive sur la totalité du territoire communal.</p> <p>L'inventaire est réalisé de manière concertée.</p>
10A-1	<p>Lutte contre les marées vertes</p> <p>Les SAGE possédant une façade littorale sujette à des proliférations d'algues vertes établissent un programme de réduction des flux de nitrates de printemps et d'été parvenant sur les sites concernés. Ce programme comporte des objectifs chiffrés et datés permettant aux masses d'eau situées sur le périmètre du SAGE d'atteindre les objectifs environnementaux fixés par le SDAGE</p>
10B-1	<p>Plan de gestion des dragages (si des ports nécessitent des opérations de désenvasement)</p> <p>Pour les ports qui nécessitent des opérations de désenvasement, les SAGE préconisent la réalisation de plans de gestion des dragages ou des opérations de désenvasement. Conformément à la convention de Londres de 1972 et à son protocole du 7 novembre 1996, les solutions de réutilisation, recyclage ou traitement des déblais de dragage à terre seront recherchées et mises en œuvre si elles ne présentent pas de risque pour la santé humaine ou pour l'environnement et si elles ne sont pas d'un coût disproportionné.</p>
10D-1	<p>Plan de maîtrise des pollutions des zones conchylicoles</p> <p>Les SAGE de la façade littorale où sont situées des zones de production conchylicoles identifient les sources de pollution microbiologique, chimique et virale présentes sur le bassin versant et les moyens de maîtriser ces pollutions afin de respecter les objectifs applicables aux eaux et zones conchylicoles définis à l'article D.211-10 du Code de l'Environnement.</p>
11A-1	<p>Têtes de bassin versant : Adapter les politiques publiques à la spécificité des têtes de bassin - Favoriser la prise de conscience</p> <p>Les SAGE comprennent systématiquement un inventaire des zones têtes de bassin, une analyse de leurs caractéristiques, notamment écologiques et hydrologiques, et la définition d'objectifs et de règles de gestion adaptés de préservation ou de restauration de leur qualité</p>
11B	<p>Volet sensibilisation à la préservation des têtes de bassin versant</p> <p>Favoriser la prise de conscience du rôle bénéfique des têtes de bassin pour l'atteinte du bon état et pour le fonctionnement du milieu aquatique en général.</p>

N° de la disposition	Intitulé de la disposition
12A-1	<p>Volet sur la culture du risque</p> <p>Les SAGE concernés par un enjeu inondation, pour l'habitat ou les activités, comportent un volet sur la culture du risque qui permet à la population vivant dans le bassin hydrographique d'avoir accès à l'information existante sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'exposition des territoires aux inondations, - les mesures d'organisation existantes.
15B-2	<p>Volet pédagogique</p> <p>Les SAGE comportent un volet pédagogique s'adressant à tous les groupes d'acteurs (élus et techniciens, socio-professionnels, citoyens, associations, etc.).</p>

2.3. Le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021

Le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 reprendra globalement les orientations fondamentales du SDAGE 2010-2015 avec quelques ajustements, notamment en prenant en compte les documents suivants :

- les plans de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) définissant les mesures utiles à la reproduction, au développement, à la conservation et à la circulation des espèces ;
- les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) identifiant la trame verte et bleue, réseau de continuités écologiques terrestres et aquatiques ;
- le plan de gestion du risque inondation (PGRI), élaboré dans le cadre de la mise en œuvre de la directive inondation ;
- le programme d'action pour le milieu marin (PAMM) Manche, élaboré dans le cadre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin.

3. Présentation des scénarios contrastés

3.1. L'architecture globale des scénarios/actions contrastés

3.1.1. Les enjeux et les objectifs

À partir du tableau exhaustif des mesures issues des propositions des acteurs, une arborescence stratégique a été bâtie organisant les objectifs et leurs mesures associées. Cette arborescence découle principalement des enjeux du SAGE Léon-Trégor, ainsi que des thèmes auxquels se rattachaient les propositions de mesures. Elle se décline en 6 objectifs spécifiques, dont un transversal :

- Améliorer la qualité de l'eau ;
- Améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques et naturels ;
- Préserver le littoral ;
- Sécuriser la ressource en eau potable ;
- Lutter contre l'érosion côtière et les inondations ;
- Mettre en œuvre le SAGE (objectif transversal).

Le schéma ci-dessous précise l'articulation entre les enjeux du SAGE Léon-Trégor, identifiés en phase de diagnostic, et les objectifs construits en phase de scénarios contrastés :

Enjeux	Objectifs	Sous-objectifs
Comment poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau tout en préservant les usages ?	Améliorer la qualité de l'eau	
Comment garantir des milieux aquatiques et naturels de qualité ?		Améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques et naturels
Comment mieux préserver les milieux littoraux et prévenir les conflits d'usage ?		Préserver le littoral
Comment assurer durablement l'approvisionnement en eau potable pour tous ?	Sécuriser la ressource en eau potable	
Comment réduire la vulnérabilité aux risques naturels ?	Lutter contre les inondations	Lutter contre les submersions marines et l'érosion côtière
Comment mettre en œuvre le SAGE ?	Mettre en œuvre le SAGE (objectif transversal)	

Trois scénarios contrastés ont ensuite été construits. Les paramètres pris en compte pour la construction de ces scénarios sont les suivants :

- le cadrage réglementaire du contenu des SAGE, à partir du SDAGE Loire-Bretagne principalement (les mesures attendues par le SDAGE figurent en scénario 1),
- la traduction des propositions des acteurs, complétées par des suggestions issues du comité technique (regroupant les coordinateurs des trois syndicats mixtes).

L'objectif était de préserver l'exhaustivité des propositions issues des acteurs, et de garantir la transparence entre les propositions initiales et les mesures effectives.

Le croisement de ces paramètres a permis de distinguer trois scénarios d'un niveau d'ambition croissant, qui visent tous les trois l'atteinte du bon état.

NB : ces scénarios ne sont pas envisagés comme trois blocs dont il ne faudra retenir qu'un seul au moment du choix de la stratégie collective. Les acteurs décideront *in fine* mesure par mesure de les intégrer ou non à la stratégie collective du futur SAGE.

3.1.2. L'architecture des scénarios

Tout au long du travail d'émergence et de consolidation des scénarios contrastés, les acteurs locaux ont insisté sur la nécessité de tenir compte des activités économiques du territoire. C'est pourquoi un objectif général a été défini, qui constitue le « chapeau » de l'ensemble des scénarios/actions contrastés : « Soutenir et dynamiser les activités économiques (agricoles, industrielles et touristiques) s'inscrivant dans une démarche de responsabilité environnementale ».

Scénario 1 : Un SAGE qui répond aux obligations réglementaires, approfondit la connaissance, améliore le suivi, sensibilise les acteurs et préserve la ressource en eau.

Ce scénario, qui correspond essentiellement à la prise en compte des attendus du cadrage réglementaire (SDAGE, Grenelle, etc.), comprend d'abord des mesures pour améliorer la connaissance et le suivi et sensibiliser les acteurs à des fins d'amélioration de la qualité de l'eau, de préservation du littoral et d'amélioration de la fonctionnalité des milieux aquatiques et naturels. Il s'agit notamment de :

- renforcer les réseaux de suivi de la qualité et homogénéiser les protocoles entre territoires,
- contrôler les réseaux d'eaux usées,
- actionner des leviers opérationnels pour favoriser la mise aux normes des dispositifs d'assainissement non collectif,
- informer et inciter à la gestion des eaux pluviales,
- inciter à la diminution de la consommation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics et privés et d'en suivre les évolutions,
- mieux connaître les sources de pollution du littoral et sensibiliser les usagers concernés,
- sensibiliser les particuliers à la problématique des espèces envahissantes,
- mieux comprendre et partager la problématique de la continuité écologique et de se fixer des objectifs d'amélioration,
- inventorier les têtes de bassins versants et sensibiliser les citoyens à cette question.

Un deuxième ensemble de mesures vise à préserver la ressource existante et sensibiliser les usagers :

- finaliser/poursuivre la protection de la ressource (captages, bassins versants),
- mieux connaître la ressource et les prélèvements et adapter le rythme de développement au potentiel local,
- envisager les économies d'eau avec tous les usagers, notamment au travers de la formation et de l'amélioration du rendement des réseaux.

Un troisième volet correspond à l'amélioration de la connaissance et à la promotion de la culture du risque pour lutter contre les inondations, les submersions marines et l'érosion côtière :

- mieux connaître le phénomène d'érosion côtière,
- informer davantage les citoyens à partir des documents existants,
- coordonner la gestion des crises à l'échelle intercommunale.

Le quatrième volet comprend les mesures liées à la mise en œuvre du SAGE, qui visent le suivi et la diffusion des informations du SAGE :

- organiser les compétences à l'échelle du territoire,
- suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE,
- sensibiliser les acteurs dans leur diversité.

Scénario 2 : Un SAGE qui met l'accent sur l'amélioration de la qualité de l'eau, de la fonctionnalité des milieux, et la protection de la ressource et des zones stratégiques

Ce scénario, qui intègre le scénario 1, comprend en premier lieu toutes les mesures visant à l'amélioration de la qualité des eaux superficielles, souterraines et littorales en :

- améliorant le fonctionnement des dispositifs d'assainissement collectif (stations et réseaux), et en limitant les entrées d'eaux pluviales parasites,
- gérant les eaux pluviales de manière plus adaptée, grâce à la réalisation de schémas directeurs,
- n'ayant plus recours aux pesticides sur les zones à risque élevé pour l'entretien des espaces publics,
- accompagnant les agriculteurs de manière individuelle ou collective pour améliorer les pratiques de fertilisation, de désherbage, lutter contre l'érosion, évoluer vers l'agriculture de demain et limiter les pollutions bactériologiques,
- luttant contre la dispersion et le développement des espèces invasives marines.

Le scénario 2 comprend également quelques mesures pour améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques, notamment en :

- en sensibilisant les vendeurs et les paysagistes à la problématique des espèces envahissantes aquatiques,
- instaurant des règles de préservation des têtes de bassins versants stratégiques,
- menant une réflexion sur la gestion à long terme des zones humides,
- proposant des actions de plantation de haies et talus, et la création de commissions communales pour gérer le bocage.

Concernant la sécurisation quantitative de la ressource, il s'agit principalement dans le scénario 2 de :

- mobiliser de nouvelles ressources d'eau potable, pour assurer le développement économique local,
- inciter les acteurs dans leur diversité à récupérer l'eau de pluie et à utiliser l'eau non potable dans les logements, pour les usages qui le permettent.

Pour lutter contre les inondations terrestres, le scénario 2 propose de protéger et restaurer les zones d'expansion de crues.

Enfin, le scénario 2 s'appuie sur une forte mobilisation des acteurs et partenaires pour mettre en œuvre le SAGE, en :

- valorisant les retours d'expériences,
- incitant à la création de groupes de travail thématiques citoyens,
- développant les relations avec le Pays.

Scénario 3 : Un SAGE qui répond de manière ambitieuse aux enjeux du territoire

Ce scénario englobe les deux premiers et correspond à l'ensemble des mesures proposées. Il se caractérise par un niveau d'ambition élevé sur les 6 enjeux du SAGE.

Dans l'objectif de retrouver des eaux superficielles, souterraines et littorales de très bonne qualité, il propose de :

- aboutir à la mise en place d'un diagnostic permanents des systèmes d'assainissement collectifs et d'une gestion associée, et d'appréhender également le traitement des micropolluants,
- Etudier la possibilité de développer des filières de traitement accessibles pour les molécules chimiques,
- atteindre le zéro phyto pour l'entretien des espaces publics et privés, grâce notamment à l'interdiction de l'usage des pesticides et à la prise en compte des contraintes d'entretien dès la conception des aménagements,
- développer l'agriculture biologique et d'inciter les collectivités locales à définir une stratégie foncière à même d'orienter les pratiques agricoles locales et d'influer la transmission des exploitations.

Certaines mesures du scénario 3 visent à retrouver des milieux aquatiques et naturels fonctionnels de très bonne qualité, en :

- restaurant les cours d'eau,
- luttant contre les espèces envahissantes,
- restaurant les têtes de bassins versants,
- renforçant les moyens réglementaires et techniques pour empêcher la destruction des zones humides, et en réhabilitant celles qui sont dégradées,
- protégeant les haies et talus dans les documents d'urbanisme, et en interdisant l'arasement des talus.

Concernant la sécurisation de la ressource en eau potable, le scénario 3 propose de réduire la consommation d'eau potable en :

- développant les réserves collinaires,
- instaurant une tarification différenciée de l'eau,
- en menant une réflexion sur l'opportunité de gérer la production et la distribution de l'eau potable en régie et d'harmoniser les grilles tarifaires de l'eau et l'assainissement à l'échelle du territoire du SAGE.

Quelques mesures du scénario 3 s'inscrivent dans la lutte contre les inondations terrestres en visant la construction d'ouvrages de protection et de ralentissement dynamique des crues et l'interdiction de l'arasement des talus.

Concernant la protection contre les submersions marines et l'érosion côtière, le scénario 3 propose de limiter les constructions en frange littorale.

Enfin, dans le souci d'optimiser la mise en œuvre du SAGE, le scénario 3 vise à se prendre en main et harmoniser le territoire, par la mise en place d'une structure porteuse dotée de moyens et le développement des partenariats avec les autres instances d'animation de dispositifs liés aux milieux aquatiques.

3.1.3. Les moyens d'action visant à atteindre les objectifs du SAGE Léon-Trégor

Les « moyens d'action », répertorient les actions ou leviers qui agissent sur les composantes environnementales, activités, usages, ... pour atteindre les objectifs. Le tableau de la page suivante synthétise les moyens d'action relevés et les objectifs auxquels ils répondent.

Comme indiqué précédemment, les mesures ont été ventilées en trois scénarios de niveau d'ambition croissant. Ce niveau d'ambition est figuré par des flèches. Elles indiquent que le scénario de niveau 2 comprend les mesures du scénario de niveau 1 + les mesures de niveau 2. De la même façon, le scénario de niveau 3 intègre également l'ensemble des mesures des scénarios 1 et 2.

Objectifs spécifiques	Moyens mis en œuvre	Scénario n°1	Scénario n°2	Scénario n°3		
Améliorer la qualité de l'eau	Préserver le littoral	En appliquant la réglementation	2 mesures			
		En améliorant la connaissance	3 mesures			
		En améliorant les systèmes d'assainissement collectif	2 mesures	↘		
				5 mesures		↘ 3 mesures
		En améliorant les systèmes d'assainissement non collectif	2 mesures			
		En améliorant l'assainissement des eaux pluviales	2 mesures	↘		
				4 mesures		↘ 1 mesure
		En agissant sur l'aménagement des espaces urbains	1 mesure	↘		
				2 mesures		
	En agissant sur les pratiques d'entretien des espaces publics et privés	7 mesures	↘			
			1 mesure		↘ 3 mesures	
	En agissant sur les pratiques et systèmes agricoles	2 mesures	↘			
			6 mesures		↘ 8 mesures	
	Préserver le littoral	En protégeant le littoral	11 mesures	↘		
				2 mesures		
	Préserver le littoral	En luttant contre les espèces marines envahissantes	1 mesure	↘		
				1 mesure		
	Améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques et naturels	En appliquant la réglementation	2 mesures			
		En améliorant l'hydromorphologie et l'entretien des cours d'eau	9 mesures	↘		
				1 mesure		↘ 1 mesure
En luttant contre les espèces envahissantes		1 mesure	↘			
			1 mesure		↘ 2 mesures	
En préservant les têtes de bassin versant		2 mesures	↘			
			1 mesure		↘ 1 mesure	
En préservant les zones humides		5 mesures	↘			
		2 mesures		↘ 5 mesures		
En préservant le bocage	1 mesure	↘				
		2 mesures		↘ 2 mesures		

Sécuriser la ressource en eau potable		En appliquant la réglementation	2 mesures		
		En protégeant la ressource	2 mesures		
		En optimisant la ressource	4 mesures	3 mesures	1 mesure
		En économisant l'eau potable	4 mesures	2 mesures	1 mesure
		En améliorant la gouvernance			2 mesures
Lutter contre les inondations		En appliquant la réglementation	2 mesures		
		En améliorant la connaissance	2 mesures		
		En améliorant la gouvernance en cas de crise	1 mesure		
		En diminuant la vulnérabilité des personnes et des biens		2 mesures	4 mesures
	Lutter contre les submersions marines et l'érosion côtière	En appliquant la réglementation	2 mesures		
		En améliorant la connaissance	2 mesures		
		En améliorant la gouvernance en cas de crise	1 mesure		
En diminuant la vulnérabilité des personnes et des biens				1 mesure	
Mettre en œuvre le SAGE	En assurant le suivi et l'évaluation	1 mesure	1 mesure		
	En sensibilisant les acteurs	1 mesure	1 mesure		
	En améliorant la gouvernance	1 mesure	1 mesure	2 mesures	

3.1.4. Les mesures constitutives des scénarios contrastés

Améliorer la qualité de l'eau

En appliquant la réglementation

Certains acteurs locaux ont exprimé la volonté forte de s'en tenir à la réglementation existante. Les mesures 2 et 3 correspondent à cette affirmation, et sont répétées en en-tête de chaque objectif et sous-objectif.

Scénario 1	2. Accompagner les acteurs pour qu'ils respectent la réglementation déjà en place 3. Ne pas aller au-delà du réglementaire
-------------------	---

En améliorant la connaissance

Il s'agit d'améliorer la connaissance de l'état des masses d'eau superficielles et souterraines et la cohérence des données de suivi à l'échelle du territoire du SAGE.

Scénario 1	<p>4. Renforcer le réseau de suivi de la qualité de l'eau (nombre de points) pour certains paramètres (microbiologie, etc.)</p> <p>5. Améliorer la connaissance du fonctionnement et de la qualité des eaux souterraines</p> <p>6. Homogénéiser les protocoles de suivi sur le territoire (liste des molécules, etc.), tout en préservant les paramètres de suivi spécifiques à chaque bassin versant</p>
-------------------	---

En améliorant les systèmes d'assainissement collectif

L'amélioration de l'assainissement collectif passe par l'amélioration des dispositifs de traitement que sont les stations d'épuration, la réduction des rejets directs au milieu au niveau des réseaux de collecte et de leurs annexes que sont les branchements et les postes de relèvement, et la réduction des entrées d'eaux pluviales parasites. Elle doit tendre vers la réalisation d'un diagnostic et d'une gestion permanents des systèmes d'assainissement collectif, la performance d'un dispositif d'assainissement étant toujours appréciée au regard de l'acceptabilité du milieu récepteur.

Scénario 1	<p>7. Contrôler les réseaux et leurs annexes (branchements, postes de relèvement)</p> <p>10. Poursuivre le remplacement des réseaux unitaires en réseaux séparatifs</p>
Scénario 2	<p>8. Améliorer les stations d'épuration et leurs rejets</p> <p>8 bis. Créer des bassins d'orage en bout de réseau ou en tête de STEP, quand cela est nécessaire</p> <p>9. Réhabiliter les réseaux d'eaux usées</p> <p>9 bis. Mettre en conformité les mauvais branchements EU et EP, fiabiliser le fonctionnement des postes de relèvement (téléalarme et bêche de sécurité)</p>
Scénario 3	<p>10 bis. Réaliser une veille sur les rejets et les impacts des micropolluants, notamment les substances médicamenteuses</p> <p>11. Effectuer une veille sur les études et l'évolution de la réglementation concernant les micropolluants dans les assainissements collectifs : substances médicamenteuses, perturbateurs endocriniens...</p> <p>11 bis. Réduire ou traiter les micropolluants à la source</p> <p>12. Réaliser un diagnostic permanents des systèmes d'assainissement collectifs et une gestion associée</p>

En améliorant les systèmes d'assainissement non collectif

Concernant l'assainissement non collectif, la réglementation est très développée. Il s'agit ici de l'appuyer à travers la sensibilisation des notaires et l'organisation d'actions groupées de réhabilitation.

Scénario 1	<p>13. Généraliser le contrôle de réalisation des travaux des ANC suite aux transactions immobilières</p> <p>14. Réhabiliter les assainissements non collectifs (opérations groupées)</p>
-------------------	---

En améliorant l'assainissement des eaux pluviales

L'amélioration de l'assainissement des eaux pluviales relève soit d'une meilleure gestion de ces eaux, notamment en les tamponnant et en augmentant leur infiltration dans les sols, soit d'une limitation des apports polluants, par exemple par le développement de filières de traitement adaptées.

Scénario 1	15. Inciter les collectivités à améliorer la gestion des eaux pluviales 15 bis. Informer les particuliers et les collectivités des filières de traitement existantes pour les molécules chimiques (peinture, etc.)
Scénario 2	15 ter. Mettre en place des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales 15 quater. Traiter les eaux pluviales à la source, à la parcelle (infiltration dans le sol, création de noues, etc.) 16. Traiter les eaux de ruissellement provenant des surfaces imperméabilisées 17. Inciter les serristes et les pépiniéristes à créer des bassins de rétention pour les anciennes installations (bassins pouvant servir à l'irrigation agricole)
Scénario 3	18. Etudier la possibilité de développer des filières de traitement accessibles pour les molécules chimiques (peintures, fongicides, biocides, etc.)

En agissant sur l'aménagement des espaces urbains

Plus largement, l'aménagement du territoire, et en particulier l'optimisation de la consommation du foncier, permet en amont de limiter l'imperméabilisation de nouvelles surfaces.

Scénario 1	18 bis. Renforcer le lien entre le SAGE et les SCoTs
Scénario 2	19. Appliquer localement la charte foncière "agriculture-urbanisme" du Finistère 20. Limiter l'imperméabilisation dès l'amont des projets des sols (parkings)

En agissant sur les pratiques d'entretien des espaces publics et privés

Ce levier agit très majoritairement sur la pollution par les produits phytosanitaires. Les différentes mesures proposées, relatives aux pratiques d'entretien des espaces publics et privés, visent avant tout à accompagner la mise en œuvre de la loi Labbé, qui prévoit :

- l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2020 par l'État, les collectivités locales et les établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts ;
- l'interdiction de la commercialisation et de la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel à partir du 1er janvier 2022, notamment pour les jardiniers amateurs.

Scénario 1	21. Sensibiliser et former les collectivités à la prise en compte de l'entretien des espaces lors de la conception des projets / aménagements 22. Inciter les communes à transmettre les données (techniques et comptables) sur les produits phytosanitaires aux syndicats mixtes de bassin versant pour pouvoir rendre compte des efforts accomplis 23. Mettre en place une gestion raisonnée et objective des phytosanitaires en fonction des activités 24. Améliorer la connaissance sur les biocides (diuron...) : types d'usage, quantité utilisée, type
-------------------	--

	<p>d'utilisateurs, etc.</p> <p>25. Sensibiliser les acteurs (nocivité des biocides, diuron, etc.)</p> <p>26. Renforcer la campagne d'animation "Jardiner au naturel" dans les jardineries pour sensibiliser les habitants</p> <p>30. Accompagner les particuliers (2022) et les collectivités (2020) dans l'application de la loi Labbé</p>
Scénario 2	27. Atteindre le niveau 3 (aucun pesticide sur les surfaces à risque élevé) de la charte régionale d'entretien des espaces publics dans les communes
Scénario 3	<p>28. Atteindre le niveau 5 (zéro phyto) de la charte régionale d'entretien des espaces publics dans les communes</p> <p>29. Interdire l'utilisation des produits phytosanitaires</p> <p>31. Sensibiliser les particuliers et les professionnels à la prise en compte de l'entretien des espaces lors de la conception des projets / aménagements</p>

En agissant sur les pratiques et systèmes agricoles

Les pratiques et systèmes agricoles influent fortement la qualité de l'eau. De nombreuses améliorations ont été constatées ces dernières années et il importe de les faire mieux connaître. Mais des marges de progrès existent encore dans la gestion des rejets issus des serres, les pratiques de fertilisation et de désherbage et la gestion des sols et du bocage. De nouveaux systèmes de production émergent, plus cohérents avec la préservation de l'eau et des milieux aquatiques : ils méritent d'être développés, tout comme l'agriculture biologique. Enfin, la gestion foncière et l'appui aux transmissions des exploitations agricoles sont des leviers dont les collectivités peuvent se saisir pour agir.

Scénario 1	<p>32. Partager la connaissance des rejets issus des serres (solutions nutritives, etc.)</p> <p>33. Prendre en compte l'amélioration des pratiques agricoles et les faire connaître</p>
Scénario 2	<p>34. Prendre appui sur les actions volontaires d'optimisation des pratiques</p> <p>35. Accompagner individuellement les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques de fertilisation et d'usage de produits phytosanitaires</p> <p>36. Développer l'usage des méthodes alternatives au désherbage chimique sélectif (légumes et grandes cultures)</p> <p>37. Gérer les rejets de solutions nutritives issus des serres</p> <p>38. Lutter contre l'érosion des sols au niveau des pratiques agricoles (travail sans labour, talus, haies, fossés borgnes, noue d'infiltration ou petit lagunage pour les eaux de lessivage, etc.)</p> <p>39. Accompagner les exploitants agricoles vers l'agriculture de demain (Agriculture Écologiquement Intensive, agro-écologie, autres systèmes agricoles durables)</p>
Scénario 3	<p>40. Développer l'agriculture biologique (formation, information) et les filières</p> <p>42. Avoir une stratégie foncière portée par les collectivités afin d'orienter les pratiques agricoles du territoire (acquisition/portage foncier, mise en place de bail agroenvironnemental) en mettant la qualité de l'eau au centre des arbitrages</p> <p>43. Inciter les collectivités à porter une vraie stratégie transversale de développement de l'agriculture biologique (gestion du foncier, accompagnements, structuration de filière)</p> <p>44. Se saisir de la problématique de la transmission des exploitations agricoles pour mieux prendre en compte l'environnement dans l'agriculture de demain (SAFER, Terre de liens / enjeu de l'eau // outils de maîtrise veille foncière)</p>

45. Accompagner les échanges fonciers
46. Interdire le métam sodium
48. Sensibiliser les agriculteurs à ne pas labourer dans le sens de la pente quand elle est perpendiculaire aux cours d'eau
49. Limiter la concentration des exploitations agricoles

Améliorer la qualité de l'eau / Préserver le littoral

En protégeant le littoral

Il s'agit de lutter contre certaines pratiques liées à la navigation et à la pêche professionnelle ou de plaisance qui dégradent la qualité des eaux et des milieux littoraux et fragilisent d'autres usages tels que la conchyliculture et la baignade. Certaines pratiques agricoles en amont sont également responsables de la dégradation de la qualité des eaux littorales sur le paramètre bactériologique.

Scénario 1	<p>50. Sensibiliser aux impacts du carénage sauvage</p> <p>54 quater. Mettre en place une stratégie de l'offre des aires et des cales de carénage, en articulation avec les démarches déjà en place (GIZC, etc.). Accompagner les gestionnaires de ports, suivre le fonctionnement et réaliser l'entretien des équipements</p> <p>50 bis. Interdire le carénage sauvage</p> <p>51. Mettre en place un programme de sensibilisation des usagers du littoral et de la mer (conception, entretien, nettoyage, carénage, pratiques de navigation, etc.)</p> <p>51 bis. Mettre en place une coordination entre les deux plans Infrapolmar (Morlaix communauté et Communauté de communes du Pays Léonard)</p> <p>52. Réaliser un profil de vulnérabilité pour les sites conchylicoles, et de pêche à pieds professionnelles et de loisirs</p> <p>53. Etablir un programme de réduction de flux de nutriments (plages)</p> <p>53 bis. Identifier l'origine des apports de nutriments, puis établir un programme de réduction de flux de nutriments (vasières)</p> <p>54. Actualiser les profils de baignade, et mettre en place des plans d'action pour améliorer la qualité des eaux littorales</p> <p>54 bis. Réaliser un plan de gestion collectif des dragages</p> <p>54 ter. Décliner le livre bleu (nautisme)</p>
Scénario 2	<p>55. Tenir compte des actions existantes, rechercher des solutions simples (ex. bacs de rétention pour carénage), notamment pour les petites stations</p> <p>55 bis. Optimiser les pratiques agricoles pour lutter contre les pollutions diffuses bactériologiques (mise en place de pompes à museau, de passerelle sur cours d'eau, etc.)</p>

En luttant contre les espèces marines envahissantes

Les espèces envahissantes, qui ont tendance à se développer au détriment des autres espèces présentes, peuvent être d'origine indigène ou exotique. Dans ce second cas, elles sont qualifiées d'invasives. La lutte contre les espèces envahissantes peut prendre différentes formes, plus ou moins interventionnistes.

Scénario 1	55 ter. Sensibiliser les particuliers aux espèces envahissantes marines (ascidie massue, crépidule,
-------------------	---

	huitre creuse, wakame, sargasse)
Scénario 2	55 quinquies. Lutter contre les espèces marines invasives

Améliorer la qualité de l'eau / Améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques et naturels

En appliquant la réglementation

Certains acteurs locaux ont exprimé la volonté forte de s'en tenir à la réglementation existante. Les mesures 56 et 57 correspondent à cette affirmation, et sont répétées en en-tête de chaque objectif et sous-objectif.

Scénario 1	56. Accompagner les acteurs pour qu'ils respectent la réglementation déjà en place 57. Ne pas aller au-delà du réglementaire
-------------------	---

En améliorant l'hydromorphologie et l'entretien des cours d'eau

Les enjeux liés à la continuité des cours d'eau étant récents, certaines mesures proposées visent à améliorer la connaissance et à sensibiliser les différents acteurs à cette problématique, en préalable ou en accompagnement de mesures plus directement liées à l'amélioration de la situation. D'autres mesures concernent l'entretien et la restauration des cours d'eau.

Scénario 1	58. Améliorer la connaissance sur la continuité écologique 59. Publier les études, les actions proposées et retenues sur la gestion des ouvrages 60. Sensibiliser les élus aux enjeux de la continuité écologique (trame verte et bleue) dans les politiques locales d'aménagement (ex. : dans les conseils municipaux, par les associations et acteurs locaux) 61. Réaliser un suivi du fonctionnement des cours d'eau et maintenir un entretien minimum 62. Rappeler aux propriétaires et/ou riverains leurs droits et devoirs pour l'entretien des rivières 63. Evaluer le taux d'étagement et fixer un objectif si nécessaire 63 bis. Evaluer le taux de fractionnement et fixer un objectif si nécessaire 64. Améliorer la continuité écologique (dont la libre circulation des poissons migrateurs) des cours d'eau et de leurs affluents (petits et gros ouvrages) (ex : la centrale électrique en aval du Douron) 66. Rappeler la réglementation : sanctions en cas de détérioration des cours d'eau
Scénario 2	66 bis. Mettre en place des talus de ceinture de bas fond
Scénario 3	65. Restaurer les cours d'eau (reméandrage, restauration lourde, ...)

En luttant contre les espèces envahissantes

Les espèces envahissantes, qui ont tendance à se développer au détriment des autres espèces présentes, peuvent être d'origine indigène ou exotique. Dans ce second cas, elles sont qualifiées d'invasives. La lutte contre les espèces envahissantes peut prendre différentes formes, plus ou moins interventionnistes.

Scénario 1	67. Sensibiliser les particuliers aux espèces envahissantes
Scénario 2	67 bis. Sensibiliser les vendeurs et paysagistes pour qu'ils retirent les espèces invasives de la vente
Scénario 3	67 ter. Interdire la vente des plantes invasives 68. Lutter contre les espèces envahissantes

En préservant les têtes de bassin versant

Les têtes de bassin versant constituent un enjeu majeur pour la qualité de l'eau. Les mesures proposées visent à mieux les connaître, à les préserver à travers la sensibilisation des acteurs et l'édiction de règles, et à les restaurer.

Scénario 1	69. Réaliser l'inventaire, puis la hiérarchisation des zones têtes de bassin versant 70. Sensibiliser les citoyens à la préservation des têtes de bassin versant
Scénario 2	71. Instaurer des règles de préservation (dans les documents d'urbanisme, etc.) sur les têtes de bassin versant stratégiques
Scénario 3	70 bis. Restaurer les têtes de bassin versant

En préservant les zones humides

Concernant les zones humides, il s'agit d'abord de poursuivre l'amélioration de leur connaissance (recensement, suivi de la fonctionnalité) et leur protection (sensibilisation/accompagnement des acteurs, inscription dans les documents d'urbanisme). D'autres mesures visent à renforcer ce premier niveau en rendant la destruction de zones humides plus difficile, notamment en abordant la question du dépôt des déchets inertes (remblais) et en proposant la réhabilitation des zones humides. La gestion à long terme des zones humides fait également l'objet d'une mesure.

Scénario 1	72. Finaliser l'inventaire des zones humides 73. Sensibiliser les citoyens et les élus à la préservation des zones humides 74. Accompagner la gestion agricole des zones humides 75. Protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme (notamment les petites zones humides ; et avec une réglementation plus sévère, si besoin) 76. Réaliser un suivi de l'état des zones humides
Scénario 2	76 bis. Mener une réflexion sur le devenir à long terme des zones humides (de bas fond) 77. Inciter les communes à définir des zones pour entreposer les remblais (déchets inertes), hors zones humides (déclinaison possible dans les documents d'urbanisme))
Scénario 3	77 bis. Obliger les communes à définir des zones pour entreposer les remblais (préservation milieux naturels, qualité de l'eau) 78. Réhabiliter les zones humides 79. En cas de destruction de zones humides (après justification de l'impossibilité de l'éviter et de la mise en œuvre d'une réduction de la superficie détruite, et selon les dérogations de la mesure 80), mettre en place des mesures de compensation en cas de destruction de zones humides (au-delà des mesures existantes) 80. Interdire la destruction des zones humides "dès le premier m ² " pour tout le monde (avec dérogations possibles) 81. Rappel réglementaire : sanctions en cas de destruction des zones humides (cf. programme incitatif régional de coordination de la police de l'eau)

En préservant le bocage

Afin de renforcer le rôle du bocage à la fois sur la qualité de l'eau (auto-épuration, piégeage des nutriments...) mais aussi sur l'hydrologie (ralentissement de l'eau...), les mesures proposées dans ce levier vont de l'information des

acteurs à l'interdiction d'araser les haies, en passant par l'implantation de haies et talus et leur protection dans les documents d'urbanisme.

Scénario 1	83. Informer les acteurs sur les études existantes et les programmes d'actions proposés et retenus
Scénario 2	84. Mettre en place des commissions communales "bocage" 85. Proposer des actions volontaires de replantation des haies et des talus (dans les endroits stratégiques)
Scénario 3	86 Protéger les haies et les talus stratégiques dans les documents d'urbanisme (notamment les haies et talus en rupture de pente ; en cas de modification, passage en commission ou mise en place de mesures compensatoires) 87. Sensibiliser les agriculteurs pour qu'ils n'arasent pas les talus

Sécuriser la ressource en eau potable

En appliquant la réglementation

Certains acteurs locaux ont exprimé la volonté forte de s'en tenir à la réglementation existante. Les mesures 88 et 89 correspondent à cette affirmation, et sont répétées en en-tête de chaque objectif et sous-objectif.

Scénario 1	88. Accompagner les acteurs pour qu'ils respectent la réglementation déjà en place 89. Ne pas aller au-delà du réglementaire
-------------------	---

En protégeant la ressource

La reconquête de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine reste un enjeu sur le territoire du SAGE Léon-Trégor. La réouverture du captage de l'Horn est envisagée à moyen terme. C'est pourquoi la poursuite des actions de reconquête est prévue et figure ici en rappel de l'ensemble des mesures relatives à l'amélioration de la qualité de l'eau (n°7 à 49 notamment). Par ailleurs, conformément à la réglementation, la protection des captages doit être finalisée.

Scénario 1	90. Mettre en place des programmes de préservation de la ressource (reconquête de la qualité de l'eau), notamment pour la réouverture du captage de l'Horn 91. Finaliser la protection des captages AEP et assurer le suivi des périmètres
-------------------	---

En optimisant la ressource

L'optimisation de la ressource en eau vise à améliorer l'adéquation entre les ressources existantes et les besoins recensés sur le territoire du SAGE Léon-Trégor. Il s'agit principalement d'adapter le développement territorial à ses capacités, et de diversifier les ressources. Le réseau AEP représente également un potentiel d'optimisation, grâce aux interconnexions.

Scénario 1	91 bis. En adaptant la capacité d'accueil et de développement économique au potentiel de production d'eau potable du territoire 91 ter. Recenser les pompes et les potences de remplissage agricoles 91 quater. Recenser les plans d'eau abandonnés à usage agricole 93. Améliorer les interconnexions (mettre en œuvre les solutions techniques de sécurisation en eau potable (travaux) préconisées par le SDAEP 29)
-------------------	---

Scénario 2	94. Soutenir la recherche en eau souterraine (créer des forages souterrains dans les Monts d'Arrée) 94 bis. Récupérer la ressource d'eau potable de l'ex-usine de GAD pour l'AEP 95. Assurer l'approvisionnement des activités économiques
Scénario 3	96. Constituer des réserves collinaires pour l'agriculture

En économisant l'eau potable

Les économies d'eau doivent concerner l'ensemble des usages et usagers, au travers d'actions de sensibilisation/formation et d'actions plus techniques à préciser. L'usage renforcé de l'eau de pluie ou de l'eau non potable contribue également à cet objectif. L'amélioration du rendement des réseaux et de la connaissance de la consommation agricole (abreuvement) sont également proposés.

Scénario 1	97. Mettre en place des formations sur les économies d'eau dans les entreprises/collectivités 98. Prendre en compte les quantités liées à l'abreuvement du bétail (à intégrer dans la mesure 114) 92. Optimiser le rendement des réseaux (en lien avec le SDAEP 29 et les objectifs du SDAGE) : mettre en place des compteurs de sectorisation, supprimer les fuites et renouveler les réseaux AEP 100. Travailler sur les économies d'eau dans tous les domaines (collectivités, particuliers, industriels)
Scénario 2	99. Inciter les particuliers, les industriels et les collectivités à récupérer l'eau de pluie 99 bis. Renforcer l'usage de l'eau non potable dans les logements (adapter la redevance des eaux usées (forfait) pour les logements reliés à l'assainissement collectif)
Scénario 3	101. Mettre en place une tarification de l'eau potable différenciée (tarification sociale et saisonnière)

En améliorant la gouvernance

Il s'agit ici et de renforcer l'intégration territoriale sur la question de l'eau et de l'assainissement.

Scénario 3	102. Inciter les services eau et assainissement des collectivités locales à réfléchir à la pertinence de passer en régie la distribution de l'eau et l'assainissement 103. Inciter au regroupement des services et/ou harmoniser les grilles tarifaires d'eau et d'assainissement entre communes ou syndicats (en tenant compte des disparités)
-------------------	--

Lutter contre les inondations

En appliquant la réglementation

Certains acteurs locaux ont exprimé la volonté forte de s'en tenir à la réglementation existante. Les mesures 104 et 105 correspondent à cette affirmation, et sont répétées en en-tête de chaque objectif et sous-objectif.

Scénario 1	104. Accompagner les acteurs pour qu'ils respectent la réglementation déjà en place 105. Ne pas aller au-delà du réglementaire
-------------------	---

En améliorant la connaissance

Il s'agit de s'appuyer sur les documents de gestion de la crise existants à l'échelle communale pour améliorer l'information des citoyens.

Scénario 1	107. Diffuser les documents et les données de gestion de crise (PCS, etc.), et informer 109 bis. Sensibiliser aux phénomènes d'inondation et à la gestion du risque
-------------------	--

En améliorant la gouvernance en cas de crise

Cette mesure vise à coordonner la gestion des crises à l'échelle de plusieurs communes, pour optimiser les moyens et les délais de réaction.

Scénario 1	108. Mutualiser les moyens entre collectivités dans le cadre d'une gestion de crise
-------------------	---

En diminuant la vulnérabilité des personnes et des biens

Les mesures proposées dans ce levier ont vocation à diminuer la vulnérabilité des personnes et des biens par des mesures de prévention et de protection

Scénario 2	109. Restaurer et préserver les prairies inondables en fond de vallée (en limitant les risques de flux bactériens) 109 bis. Identifier les talus stratégiques
Scénario 3	110. Diminuer la vulnérabilité des usages en luttant contre les inondations en zone urbaine par des mesures de protection 111. Construire des ouvrages de ralentissement dynamique des crues sur le bassin versant en amont des zones urbanisées 111 ter. Supprimer/aménager les buses sur cours d'eau (en lien avec les mesures relatives à l'hydromorphologie) 111 bis. Implanter des talus stratégiques 113. Interdire l'arasement des talus et/ou mettre en place des mesures compensatoires consistant à implanter des talus stratégiques pour l'eau (en lien avec la mesure 86)

Lutter contre les inondations / Lutter contre les submersions marines et l'érosion côtière**En appliquant la réglementation**

Certains acteurs locaux ont exprimé la volonté forte de s'en tenir à la réglementation existante. Les mesures 104 bis et 105 bis correspondent à cette affirmation, et sont répétées en en-tête de chaque objectif et sous-objectif.

Scénario 1	104 bis. Accompagner les acteurs pour qu'ils respectent la réglementation déjà en place 105 bis. Ne pas aller au-delà du réglementaire
-------------------	---

En améliorant la connaissance

Il s'agit d'une part de mieux comprendre les processus d'érosion côtière et de s'appuyer sur les documents de gestion de la crise existants à l'échelle communale pour améliorer l'information des citoyens.

Scénario 1	106. Mieux connaître les processus d'érosion côtière pour préciser les enjeux 106 bis. Etudier l'aléa submersion marine 107 bis. Diffuser les documents et les données de gestion de crise (PCS, etc.), et informer
-------------------	---

En améliorant la gouvernance en cas de crise

Cette mesure vise à coordonner la gestion des crises à l'échelle de plusieurs communes, pour optimiser les moyens et les délais de réaction.

Scénario 1	108 bis. Mutualiser les moyens entre collectivités dans le cadre d'une gestion de crise
-------------------	---

En diminuant la vulnérabilité des personnes et des biens

Cette mesure a pour objectif la prévention de la vulnérabilité des personnes et des biens aux risques d'érosion côtière et surtout de submersion marine.

Scénario 3	112. Limiter les constructions en frange littorale (via les SCoT) : accompagner les acteurs et les mettre en réseau pour améliorer la connaissance des enjeux
-------------------	---

Mettre en œuvre le SAGE

En assurant le suivi et l'évaluation

Au-delà du classique tableau de bord des indicateurs, l'amélioration continue de la démarche doit s'appuyer sur les retours d'expérience, qu'ils soient locaux ou issus d'autres territoires.

Scénario 1	114. Assurer un suivi des indicateurs spécifiques, évaluer les actions (coûts, tenue des plannings, résultats obtenus/aux prévisions), et diffuser
Scénario 2	115. S'appuyer sur les retours d'expériences

En sensibilisant les acteurs

Le volet pédagogique du SAGE est imposé par le SDAGE. La création de groupes de travail permettrait de renforcer la sensibilisation et l'implication des citoyens et usagers dans la démarche.

Scénario 1	116. Mettre en œuvre un volet pédagogique global (communication, sensibilisation grand public)
Scénario 2	117. Créer des groupes de travail « citoyens » pour recueillir les besoins/attentes des habitants sur la connaissance des enjeux

En améliorant la gouvernance

Dans le contexte de la réforme territoriale, une réflexion doit être menée sur la répartition future des compétences entre structure porteuse et opérateurs. Des partenariats avec les autres démarches territoriales pourraient également être créés/renforcés.

Scénario 1	119. Mener une réflexion sur la répartition des compétences entre la structure porteuses et les différents opérateurs (GEMAPI)
Scénario 2	118. Articuler le SAGE avec les Pays (contrats de partenariat Région-Europe-Pays)
Scénario 3	120. Mettre en place une administration efficace avec des moyens ... 121. Instaurer une concertation avec les autres instances gérant et animant des dispositifs portant sur les milieux aquatiques (ex. Natura 2000)

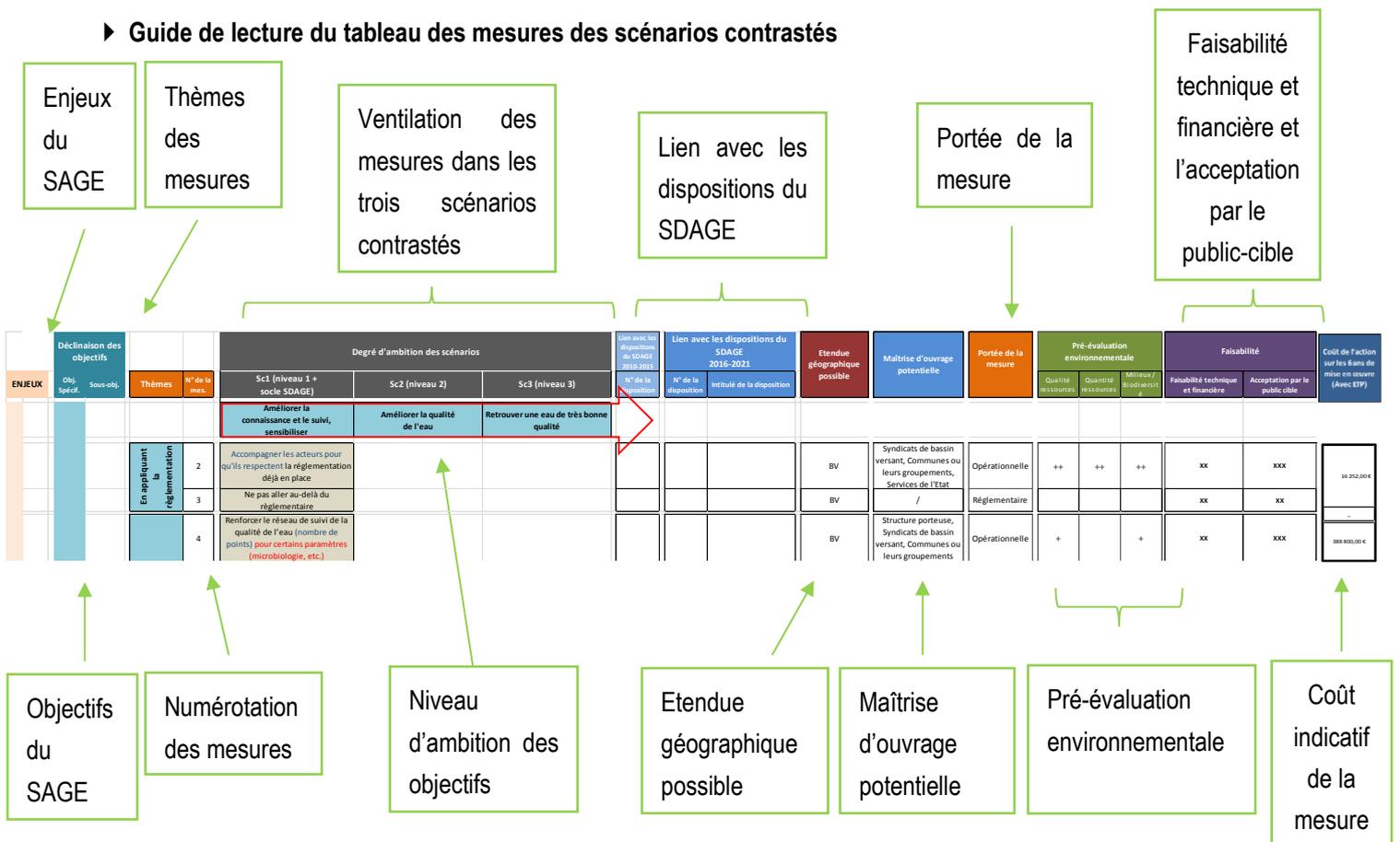
3.1.5. Présentation du tableau multicritère

Chacune des mesures a été analysée et précisée sur les points suivants :

- L'étendue géographique possible,
- L'efficacité environnementale (pré-évaluation environnementale),
- La faisabilité technique,
- L'acceptation sociale,
- La maîtrise d'ouvrage potentielle,
- Le coût indicatif.

Cet outil d'analyse multicritères se présente sous la forme d'un tableau Excel qui sera exploité lors de la phase suivante du choix de la stratégie collective.

► Guide de lecture du tableau des mesures des scénarios contrastés



Les colonnes 1 et 2 reprennent les enjeux du SAGE, par exemple « Comment poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau tout en préservant les usages ? ».

Les colonnes 3 et 4 présentent les objectifs spécifiques du SAGE, par exemple « Améliorer la qualité de l'eau ».

La colonne 5 liste les différentes thématiques des mesures des scénarios contrastés.

La colonne 6 correspond à la numérotation des mesures. Elle sert à se repérer dans le tableau.

Les colonnes 7 à 9 (scénarios 1 à 3) correspondent aux mesures proposées par les acteurs. Ces mesures ont été organisées par objectifs puis par thématique. Elles ont été ventilées en trois scénarios contrastés. Ces trois scénarios présentent un gradient d'ambition croissant. Ils ne doivent pas être envisagés globalement, colonne par colonne, mais mesure par mesure.

Les colonnes 10 à 12 renvoient aux dispositions du SDAGE qui s'imposent aux SAGE. Elle permet de visualiser

comment le futur SAGE répond aux exigences du SDAGE.

La colonne 13 (étendue géographique) présente une première approche de la zone d'application possible de la mesure, soit tout le bassin versant, soit un secteur prioritaire. Cette étendue géographique sera affinée durant l'étape du choix de la stratégie collective.

La colonne 14 liste les maîtres d'ouvrage potentiels de la mesure.

La colonne 15 indique la portée de la mesure, qu'elle soit prescriptive et/ou opérationnelle.

Les colonnes 16 à 18 (pré-évaluation environnementale) visent à préciser l'efficacité environnementale des mesures envisagées⁵, sur les aspects quantitatifs et qualitatifs de l'eau et sur les milieux naturels et la biodiversité.

Légende	
+++	Mesure spécifiquement dédiée à la thématique ; impact positif
++	Impact positif direct
+	Impact positif indirect
+/-	Susceptible d'induire des effets positifs et négatifs sur la thématique
-	Impact négatif
NC	Non concerné

Dans les colonnes 19 et 20 sont appréciées la faisabilité technique et financière et l'acceptation par le public-cible⁶.

Légende			
Faisabilité technique et financière		Acceptation par le public cible	
x	Mesure difficilement faisable	x	Mesure difficilement acceptée
xx	Mesure faisable	xx	Mesure moyennement acceptée
xxx	Mesure facile à réaliser	xxx	Mesure facilement acceptée

Enfin la colonne 21 donne un coût indicatif de la mesure.

NB : la numérotation définitive des mesures sera réalisée dans la version finale du rapport, afin de permettre aux acteurs locaux de suivre plus facilement les modifications.

3.2. Les scénarios contrastés

⁵ et ⁶ : Ces notations reposent sur l'appréciation des bureaux d'étude à partir de leurs retours d'expériences

Objectif général : Soutenir et dynamiser les activités économiques (agricoles, industrielles et touristiques) s'inscrivant dans une démarche de responsabilité environnementale

ENJEUX	Déclinaison des objectifs		Degré d'ambition des scénarios			Lien avec les dispositions du SDAGE 2010-2015	Lien avec les dispositions du SDAGE 2016-2021		Etendue géographique possible	Maîtrise d'ouvrage potentielle	Portée de la mesure	Pré-évaluation environnementale			Faisabilité		Coût de l'action sur les 6 ans de mise en œuvre (Avec ETP)				
	Obj. Spécif	Sous-obj.	Thèmes	N° de la mes.	Sc1 (niveau 1 + socle SDAGE)	Sc2 (niveau 2)	Sc3 (niveau 3)	N° de la disposition				N° de la disposition	Intitulé de la disposition	Qualité ressources	Quantité ressources	Milieux / Biodiversité		Faisabilité technique et financière	Acceptation par le public cible		
Comment poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau tout en préservant les usages ?	Améliorer la qualité de l'eau	Améliorer la connaissance et le suivi, sensibiliser			Améliorer la qualité de l'eau			Retrouver une eau de très bonne qualité													
		En appliquant la réglementation	2	Accompagner les acteurs pour qu'ils respectent la réglementation déjà en place						Territoire du SAGE	Syndicats de bassin versant, Communes ou leurs groupements, Services de l'Etat	Opérationnelle	++	++	++	XX	XXX	16 252.00 €			
			3	Ne pas aller au-delà du réglementaire						Territoire du SAGE	/	Prescriptive	+/-	+/-	+/-	XX	XX	-			
		En améliorant la connaissance	4	Renforcer le réseau de suivi de la qualité de l'eau (nombre de points) pour certains paramètres (microbiologie, etc.)						Territoire du SAGE	Structure porteuse, Syndicats de bassin versant, Communes ou leurs groupements	Opérationnelle	+		+	XX	XXX	791 040.00 €			
			5	Améliorer la connaissance du fonctionnement et de la qualité des eaux souterraines						Territoire du SAGE	Structure porteuse, Syndicats de bassin versant, Communes ou leurs groupements	Opérationnelle	+	+	+	XX	XXX	223 200.00 €			
			6	Homogénéiser les protocoles de suivi sur le territoire (liste des molécules, etc.), tout en préservant les paramètres de suivi spécifiques à chaque bassin versant						Territoire du SAGE	Structure porteuse, Syndicats de bassin versant, Communes ou leurs groupements	Opérationnelle	NC			XXX	XXX	7 200.00 €			
		En améliorant les systèmes d'assainissement collectif	7	Contrôler les réseaux et leurs annexes (branchements, postes de relèvement)			Mesures du scénario n°1 +						Territoire du SAGE	Communes ou leurs groupements	Prescriptive/Opérationnelle	+++		++	XX	XXX	1 060 000.00 €
			10	Poursuivre le remplacement des réseaux unitaires en réseaux séparatifs									Territoire du SAGE	Communes ou leurs groupements	Prescriptive/Opérationnelle	+		+	X	XX	Non chiffrable
			8	Améliorer les stations d'épuration et leurs rejets						Territoire du SAGE	Communes ou leurs groupements	Prescriptive/Opérationnelle	+++		++	X	XX	1 500 000.00 €			
			8 bis	Créer des bassins d'orage en bout de réseau ou en tête de STEP, quand cela est nécessaire						Territoire du SAGE	Communes ou leurs groupements	Opérationnelle	+		+	XX	XX	Non chiffrable			
			9	Réhabiliter les réseaux d'eaux usées						Territoire du SAGE	Communes ou leurs groupements	Prescriptive/Opérationnelle	++		+	X	XX	Non chiffrable			
			9 bis	Mettre en conformité les mauvais branchements EU et EP, fiabiliser le fonctionnement des postes de relèvement (téléalarme et bache de sécurité)			Mesures du scénario n°2 +						Territoire du SAGE	Communes ou leurs groupements Particuliers	Prescriptive/Opérationnelle	+++		++	XX	XX	Non chiffrable
			10 bis	Réaliser une veille sur les rejets et les impacts des micropolluants, notamment les substances médicamenteuses									Territoire du SAGE	Communes ou leurs groupements Particuliers	Prescriptive/Opérationnelle	+		+	XX	XX	-
			11	Effectuer une veille sur les études et l'évolution de la réglementation concernant les micropolluants dans les assainissements collectifs : substances médicamenteuses, perturbateurs endocriniens...						Territoire du SAGE	Communes ou leurs groupements	Opérationnelle	+++		+	X	XX	-			
11 bis	Réduire ou traiter les micropolluants à la source						Territoire du SAGE	Communes ou leurs groupements	Opérationnelle	+++		+	X	XX	Non chiffrable						
12	Réaliser un diagnostic permanent de systèmes d'assainissement collectifs et une gestion associée						Territoire du SAGE	Communes ou leurs groupements	Prescriptive	+		+	XX	XX	Non chiffrable						
En améliorant les systèmes d'assainissement non collectif	13	Généraliser le contrôle de réalisation des travaux des ANC suite aux transactions immobilières						Territoire du SAGE	Communes ou leurs groupements	Opérationnelle	+		+	XX	XX	Non chiffrable					
	14	Réhabiliter les assainissements non collectifs (opérations groupées)						En priorité BV Douron et Penzé	Communes ou leurs groupements Particuliers	Prescriptive/Opérationnelle	+++		++	X	X	3 510 000.00 €					

Objectif général : Soutenir et dynamiser les activités économiques (agricoles, industrielles et touristiques) s'inscrivant dans une démarche de responsabilité environnementale

ENJEUX	Déclinaison des objectifs Obj. Spécif Sous-obj.	Thèmes	N° de la mes.	Degré d'ambition des scénarios			Lien avec les dispositions du SDAGE 2010-2015 N° de la disposition	Lien avec les dispositions du SDAGE 2016-2021		Etendue géographique possible	Maîtrise d'ouvrage potentielle	Portée de la mesure	Pré-évaluation environnementale			Faisabilité		Coût de l'action sur les 6 ans de mise en œuvre (Avec ETP)				
				Sc1 (niveau 1 + socle SDAGE)	Sc2 (niveau 2)	Sc3 (niveau 3)		N° de la disposition	Intitulé de la disposition				Qualité ressources	Quantité ressources	Milieux / Biodiversité	Faisabilité technique et financière	Acceptation par le public cible					
Comment poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau tout en préservant les usages ?	Améliorer la qualité de l'eau	En améliorant l'assainissement des eaux pluviales	15	Inciter les collectivités à améliorer la gestion des eaux pluviales						Territoire du SAGE	Syndicats de bassin versant Communes ou leurs groupements	Prescriptive/ Opérationnelle	+++	+	+	xx	xx	14 400.00 €				
			15 bis	Informers les particuliers et les collectivités des filières de traitement existantes pour les molécules chimiques (peinture, etc.)	Mesures du scénario n°1 +						Territoire du SAGE	Syndicats de bassin versant Communes ou leurs groupements	Prescriptive	+		+	xxx	xxx	14 600.00 €			
			15 ter		Mettre en place des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales						Territoire du SAGE	Communes ou leurs groupements	Prescriptive/ Opérationnelle	+	+	+	xxx	xx	735 000.00 €			
			15 quater		Traiter les eaux pluviales à la source, à la parcelle (infiltration dans le sol, création de noues, etc.)						Territoire du SAGE	Communes ou leurs groupements	Prescriptive/ Opérationnelle	++	++	+	xx	xx	Non chiffrable			
			16		Traiter les eaux de ruissellement provenant des surfaces imperméabilisées						Territoire du SAGE	Communes ou leurs groupements	Prescriptive/ Opérationnelle	+++	+	+	x	xx	Non chiffrable			
			17		Inciter les serristes et les pépiniéristes à créer des bassins de rétention pour les anciennes installations (bassins pouvant servir à l'irrigation agricole)						Territoire du SAGE	Agriculteurs	Prescriptive/ Opérationnelle	+	+	+	xx	x	7 200.00 €			
			18			Mesures du scénario n°2 +						Territoire du SAGE	Chambre des métiers et de l'artisanat Syndicats de bassin versant	Opérationnelle	+++		+	xx	xx	Non chiffrable		
			18 bis		Renforcer le lien entre le SAGE et les SCoTs						Territoire du SAGE	Structure porteuse du SAGE, Communes ou leurs groupements	Opérationnelle	+	+	+	xx	xx	-			
		19			Mesures du scénario n°1 +						Territoire du SAGE	Communes ou leurs groupements	Opérationnelle	+	+	+	xx	xx	7 200.00 €			
		20			Mesures du scénario n°1 +						Territoire du SAGE	Communes ou leurs groupements	Prescriptive/ Opérationnelle	+	+	+	xx	xx	-			
		En agissant sur les pratiques d'entretien des espaces publics et privés			21	Sensibiliser et former les collectivités à la prise en compte de l'entretien des espaces lors de la conception des projets / aménagements						Territoire du SAGE	Communes ou leurs groupements Syndicats de bassin versant	Opérationnelle	+	+	+	xxx	xxx	14 400.00 €		
					22	Inciter les communes à transmettre les données (techniques et comptables) sur les produits phytosanitaires aux syndicats mixtes de bassin versant pour pouvoir rendre compte des efforts accomplis						Territoire du SAGE	Syndicats de bassin versant Communes ou leurs groupements	Opérationnelle	+		+	xxx	xx	-		
					23	Mettre en place une gestion raisonnée et objective des phytosanitaires en fonction des activités					4A-2	4A-2	Plan de réduction et de maîtrise de l'usage des pesticides	Territoire du SAGE	Syndicats de bassin versant Communes ou leurs groupements	Opérationnelle	++		+	xx	xx	68 000.00 €
					24	Améliorer la connaissance sur les biocides (diuron...): types d'usage, quantité utilisée, type d'utilisateurs, etc.					4A-2	4A-2	Plan de réduction et de maîtrise de l'usage des pesticides	Territoire du SAGE	Structure porteuse, Syndicats de bassin versant	Opérationnelle	+		+	xx	xxx	15 000.00 €
					25	Sensibiliser les acteurs (nocivité des biocides, diuron, etc.)					15B-2	14B-2	Volet pédagogique	Territoire du SAGE	Syndicats de bassin versant, Communes ou leurs groupements	Opérationnelle	+		+	xxx	xxx	7 200.00 €
					26	Renforcer la campagne d'animation "Jardiner au naturel" dans les jardineries pour sensibiliser les habitants					4A-2	4A-2	Plan de réduction et de maîtrise de l'usage des pesticides	Territoire du SAGE	Structure porteuse, Syndicats de bassin versant, Communes ou leurs groupements	Opérationnelle	+		+	xxx	xxx	54 000.00 €
					30	Accompagner les particuliers (2022) et les collectivités (2020) dans l'application de la loi Labbé								Territoire du SAGE	Syndicats de bassin versant, Communes ou leurs groupements	Opérationnelle	+		+	xxx	xxx	114 880.00 €
					27		Mesures du scénario n°1 +							Territoire du SAGE	Communes ou leurs groupements	Prescriptive/ Opérationnelle	+++		++	xx	xx	2 820 000.00 €
					28		Mesures du scénario n°2 +							Territoire du SAGE	Communes ou leurs groupements	Prescriptive/ Opérationnelle	+++		++	xx	x	Temps d'animation regroupé avec la mesure n°27
					29		Mesures du scénario n°2 +							Territoire du SAGE	Communes ou leurs groupements	Prescriptive	+++		++	x	x	-
31					Mesures du scénario n°2 +							Territoire du SAGE	Communes ou leurs groupements	Opérationnelle	++		+	xx	xx	54 000.00 €		

Objectif général : Soutenir et dynamiser les activités économiques (agricoles, industrielles et touristiques) s'inscrivant dans une démarche de responsabilité environnementale

ENJEUX	Déclinaison des objectifs		Thèmes	N° de la mes.	Degré d'ambition des scénarios			Lien avec les dispositions du SDAGE 2010-2015	Lien avec les dispositions du SDAGE 2016-2021		Etendue géographique possible	Maîtrise d'ouvrage potentielle	Portée de la mesure	Pré-évaluation environnementale			Faisabilité		Coût de l'action sur les 6 ans de mise en œuvre (Avec ETP)	
	Obj. Spécif.	Sous-obj.			Sc1 (niveau 1 + socle SDAGE)	Sc2 (niveau 2)	Sc3 (niveau 3)		N° de la disposition	N° de la disposition				Intitulé de la disposition	Qualité ressources	Quantité ressources	Milieux / Biodiversité	Faisabilité technique et financière		Acceptation par le public cible
Comment poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau tout en préservant les usages ?	Améliorer la qualité de l'eau	En agissant sur les pratiques et systèmes agricoles		32	Partager la connaissance des rejets issus des serres (solutions nutritives, etc.)	Mesures du scénario n°1 +					Secteur aval du territoire	Structure porteuse, Syndicats de bassin versant	Opérationnelle	+		+	XX	XX	25 000.00 €	
				33	Prendre en compte l'amélioration des pratiques agricoles et les faire connaître						Territoire du SAGE	Structure porteuse, Syndicats de bassin versant, Chambre d'agriculture	Opérationnelle	+	+	+	XXX	XXX	360 000.00 €	
				34		Prendre appui sur les actions volontaires d'optimisation des pratiques					Territoire du SAGE	Structure porteuse, Syndicats de bassin versant, Chambre d'agriculture	Opérationnelle	+	+	+	XXX	XXX	Temps d'animation regroupé avec la mesure n°33	
				35		Accompagner individuellement les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques de fertilisation et d'usage de produits phytosanitaires					Territoire du SAGE (hors PAV)	Syndicats de bassin versant, Chambre d'agriculture	Opérationnelle	+++		++	XX	XX	1 800 000.00 €	
				36		Développer l'usage des méthodes alternatives au désherbage chimique sélectif (légumes et grandes cultures)					Territoire du SAGE	Syndicats de bassin versant, Chambre d'agriculture	Opérationnelle	+++		++	XX	XX	Temps d'animation regroupé avec la mesure n°33	
				37		Gérer les rejets de solutions nutritives issus des serres					Territoire du SAGE	Syndicats de bassin versant, Chambre d'agriculture	Opérationnelle	+++		+	XX	XX	Temps d'animation regroupé avec la mesure n°35	
				38		Lutter contre l'érosion des sols au niveau des pratiques agricoles (travail sans labour, talus, haies, fossés borgnes, noue d'infiltration ou petit lagunage pour les eaux de lessivage, etc.)					Territoire du SAGE	Syndicats de bassin versant, Chambre d'agriculture	Opérationnelle	+++	++	++	X	XX	Temps d'animation regroupé avec la mesure n°33	
				39		Accompagner les exploitants agricoles vers l'agriculture de demain (Agriculture Écologiquement Intensive, agro-écologie, autres systèmes agricoles durables)	Mesures du scénario n°2 +					Territoire du SAGE	Syndicats de bassin versant, Chambre d'agriculture	Opérationnelle	++	+	++	XX	XXX	252 000.00 €
				40		Développer l'agriculture biologique (Diagnostic d'exploitation, formation, information) et les filières						Territoire du SAGE	Syndicats de bassin versant, Chambre d'agriculture, GAB 29, communes et leurs groupements, APFLBB	Opérationnelle	+++	++	++	XX	XX	339 000.00 €
				42		Avoir une stratégie foncière portée par les collectivités afin d'orienter les pratiques agricoles du territoire (acquisition/portage foncier, mise en place de bail agroenvironnemental) en mettant la qualité de l'eau au centre des arbitrages						Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Opérationnelle	++	+	+	X	XX	Non chiffrable
				43		Inciter les collectivités à porter une vraie stratégie transversale de développement de l'agriculture biologique (gestion du foncier, accompagnements, structuration de filière)						Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Prescriptive/Opérationnelle	++	+	+	X	XX	-
				44		Se saisir de la problématique de la transmission des exploitations agricoles pour mieux prendre en compte l'environnement dans l'agriculture de demain (SAFER, Terre de liens / enjeu de l'eau // outils de maîtrise veille foncière)						Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements, Syndicats de bassin versant, Chambre d'agriculture	Opérationnelle	++	+	+	X	XX	-
				45		Accompagner les échanges fonciers						Territoire du SAGE	Agriculteurs	Opérationnelle	+		+	X	X	-
				46		Interdire le métam sodium						Territoire du SAGE	Agriculteurs	Prescriptive	+++		+	X	XX	-
				48		Sensibiliser les agriculteurs à ne pas labourer dans le sens de la pente quand elle est perpendiculaire aux cours d'eau						Territoire du SAGE	Agriculteurs	Opérationnelle	+++	++	++	XX	XX	-
				49		Limiter la concentration des exploitations agricoles					Territoire du SAGE	Agriculteurs	Prescriptive	+	+	+	X	X	-	

Objectif général : Soutenir et dynamiser les activités économiques (agricoles, industrielles et touristiques) s'inscrivant dans une démarche de responsabilité environnementale

ENJEUX	Déclinaison des objectifs		Thèmes	N° de la mes.	Degré d'ambition des scénarios			Lien avec les dispositions du SDAGE 2010-2015	Lien avec les dispositions du SDAGE 2016-2021		Etendue géographique possible	Maîtrise d'ouvrage potentielle	Portée de la mesure	Pré-évaluation environnementale			Faisabilité		Coût de l'action sur les 6 ans de mise en œuvre (Avec ETP)		
	Obj. Spécif	Sous-obj.			Sc1 (niveau 1 + socle SDAGE)	Sc2 (niveau 2)	Sc3 (niveau 3)	N° de la disposition	N° de la disposition	Intitulé de la disposition				Qualité ressources	Quantité ressources	Milieux / Biodiversité	Faisabilité technique et financière	Acceptation par le public cible			
					Améliorer la connaissance et sensibiliser	Améliorer la qualité des eaux littorales	-														
Comment poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau tout en préservant les usages ? Comment mieux préserver les milieux littoraux et prévenir les conflits ?	Améliorer la qualité de l'eau Préserver le littoral	En protégeant le littoral		50	Sensibiliser aux impacts du carénage sauvage			15B-2	14B-2	Volet pédagogique	Secteur côtier	Communes et leurs groupements, gestionnaires de ports structure porteuse	Opérationnelle	++		+	xxx	xxx	Temps d'animation regroupé avec la mesure n°51		
				54 quater	Mettre en place une stratégie de l'offre des aires et des cales de carénage, en articulation avec les démarches déjà en place (GIZC, etc.). Accompagner les gestionnaires de ports, suivre le fonctionnement et réaliser l'entretien des équipements							Secteur côtier	Communes et leurs groupements, structure porteuse	Opérationnelle	+		+	xx	xxx	25 000.00 €	
				50 bis	Interdire le carénage sauvage								Secteur côtier	/	Prescriptive			+++	x	xx	-
				51	Mettre en place un programme de sensibilisation des usagers du littoral et de la mer (conception, entretien, nettoyage, carénage, pratiques de navigation, etc.)								Secteur côtier	Communes et leurs groupements, gestionnaires de ports structure porteuse	Opérationnelle	++		+	xxx	xxx	23 500.00 €
				51 bis	Mettre en place une coordination entre les deux plans Infrapolmar (Morlaix communauté et communauté de communes du Pays Léonard)								Morlaix communauté et communauté de communes du Pays Léonard	Communes et leurs groupements	Opérationnelle	++		++	xxx	xxx	-
				52	Réaliser un profil de vulnérabilité pour les sites conchylicoles, et de pêche à pieds professionnelles et de loisirs					10D-1	10D-1 10E-2		Secteur côtier	Syndicats de bassin versant, Communes ou leurs groupements	Prescriptive/Opérationnelle	+		+	xx	xxx	250 000.00 €
				53	Etablir un programme de réduction de flux de nutriments (plages)					10A-1	10A-1	Programme de réduction des flux de nutriments de printemps et d'été (plages)	BV PAV (Douron, Horn-Guillec)	Syndicats de bassin versant	Prescriptive/Opérationnelle	+++		++	xx	x	6 840 000.00 €
				53 bis	Identifier l'origine des apports de nutriments (date butoir de l'étude : le 31/12/2017), puis établir un programme de réduction de flux de nutriments (vasières)						10A-2	Etude d'identification de l'origine des nutriments et programme de réduction des flux de nutriments de printemps et d'été (vasières)	BV Penzé et Trégor	Syndicats de bassin versant	Prescriptive/Opérationnelle	+++		++	xx	x	400 000.00 €
				54	Actualiser les profils de baignade, et mettre en place des plans d'action pour améliorer la qualité des eaux littorales								Secteur côtier	Syndicats de bassin versant, Communes ou leurs groupements	Prescriptive/Opérationnelle	++			xx	xxx	
				54 bis	Réaliser un plan de gestion collectif des dragages					10B-1		Réaliser un plan de gestion de dragages	Secteur côtier	Gestionnaires de ports (CCI, communes, etc.)	Prescriptive/Opérationnelle	++		+++	xx	xx	
				54 ter	Décliner le livre bleu (nautisme)								Secteur côtier	Syndicats de bassin versant, Communes ou leurs groupements, Structure porteuse	Opérationnelle	++		+++	xx	xx	
				55	Tenir compte des actions existantes, rechercher des solutions simples (ex. bacs de rétention pour carénage), notamment pour les petites stations								Secteur côtier	Communes et leurs groupements, structure porteuse	Opérationnelle	+		+	xxx	xxx	Non chiffrable
				55 bis	Optimiser les pratiques agricoles pour lutter contre les pollutions diffuses bactériologiques (mise en place de pompes à museau, de passerelle sur cours d'eau, etc.)								Secteur côtier	Syndicats de bassin versant, Chambre d'agriculture, Agriculteurs	Opérationnelle	+++		++	xx	xx	Non chiffrable

Objectif général : Soutenir et dynamiser les activités économiques (agricoles, industrielles et touristiques) s'inscrivant dans une démarche de responsabilité environnementale

ENJEUX	Déclinaison des objectifs		Thèmes	N° de la mes.	Degré d'ambition des scénarios			Lien avec les dispositions du SDAGE 2010-2015	Lien avec les dispositions du SDAGE 2016-2021		Etendue géographique possible	Maîtrise d'ouvrage potentielle	Portée de la mesure	Pré-évaluation environnementale			Faisabilité		Coût de l'action sur les 6 ans de mise en œuvre (Avec ETP)	
	Obj. Spécif	Sous-obj.			Sc1 (niveau 1 + socle SDAGE)	Sc2 (niveau 2)	Sc3 (niveau 3)		N° de la disposition	N° de la disposition				Intitulé de la disposition	Qualité ressources	Quantité ressources	Milieux / Biodiversité	Faisabilité technique et financière		Acceptation par le public cible
			En luttant contre les espèces marines envahissantes	55 ter	Sensibiliser les particuliers aux espèces envahissantes marines (ascidie massue, crépidule, huître creuse, wakame, sargasse)	Mesures du scénario n°1 + ↓				Territoire du SAGE	IFREMER, Communes et leurs groupements, opérateurs Natura 2000, structure porteuse	Opérationnelle			+	xxx	xxx	14 470.00 €		
				55 Quinquies	Lutter contre les espèces marines invasives					Territoire du SAGE	Structure porteuse, communes ou leurs groupements, associations, opérateurs Natura 2000	Opérationnelle			+++	x	xxx	Non chiffrable		

ENJEUX	Déclinaison des objectifs		Thèmes	N° de la mes.	Degré d'ambition des scénarios			Lien avec les dispositions du SDAGE 2010-2015	Lien avec les dispositions du SDAGE 2016-2021		Etendue géographique possible	Maîtrise d'ouvrage potentielle	Portée de la mesure	Pré-évaluation environnementale			Faisabilité		Coût de l'action sur les 6 ans de mise en œuvre (Avec ETP)																		
	Obj. Spécif	Sous-obj.			Sc1 (niveau 1 + socle SDAGE)	Sc2 (niveau 2)	Sc3 (niveau 3)		N° de la disposition	N° de la disposition				Intitulé de la disposition	Qualité ressources	Quantité ressources	Milieu / Biodiversité	Faisabilité technique et financière		Acceptation par le public cible																	
Comment poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau tout en préservant les usages ? Comment garantir des milieux aquatiques et naturels de qualité ?	Améliorer la qualité de l'eau	En améliorant l'hydromorphologie et l'entretien des cours d'eau	Améliorer la connaissance et le suivi, et sensibiliser	Améliorer la fonctionnalité des milieux	Retrouver des milieux fonctionnels de très bonne qualité																																
																				En appliquant la réglementation	56	Accompagner les acteurs pour qu'ils respectent la réglementation déjà en place						Territoire du SAGE	Syndicats de bassin versant, Communes ou leurs groupements, Services de l'Etat	Opérationnelle	+	+	+	xx	xxx	Regroupé avec la mesure n°2	
																					57	Ne pas aller au-delà du réglementaire						Territoire du SAGE	/	Prescriptive	+/-	+/-	+/-	xx	xx	-	
																				58	Améliorer la connaissance sur la continuité écologique					1B-1	1C-2	Evaluation du taux de fractionnement et plan d'actions, si nécessaire	Trégor	Structure porteuse, Syndicats de bassin versant	Prescriptive/ Opérationnelle			+	xxx	xxx	1 200.00 €
																				59	Publier les études, les actions proposées et retenues sur la gestion des ouvrages					15B-2	14B-2	Volet pédagogique	Territoire du SAGE	Structure porteuse, Syndicats de bassin versant	Opérationnelle	NC			xxx	xxx	1 330.00 €
																				60	Sensibiliser les élus aux enjeux de la continuité écologique (trame verte et bleue) dans les politiques locales d'aménagement (ex. : dans les conseils municipaux, par les associations et acteurs locaux)					15B-2	14B-2	Volet pédagogique	Territoire du SAGE	Structure porteuse, Syndicats de bassin versant	Opérationnelle	+	+	+	xxx	xxx	54 000.00 €
																				61	Réaliser un suivi du fonctionnement des cours d'eau et maintenir un entretien minimum								Territoire du SAGE	Syndicats de bassin versant, communes et leurs groupements	Opérationnelle	+	+	+	xxx	xxx	360 000.00 €
																				62	Rappeler aux propriétaires et/ou riverains leurs droits et devoirs pour l'entretien des rivières								Territoire du SAGE	Syndicats de bassin versant	Opérationnelle			+++	xx	xx	11 400.00 €
																				63	Evaluer le taux d'étagement et fixer un objectif si nécessaire					1B-1	1C-2	Evaluation du taux d'étagement et plan d'actions, si nécessaire	Territoire du SAGE	Structure porteuse, Syndicats de bassin versant, communes et leurs groupements	Prescriptive/ Opérationnelle	+	+	+++	xxx	xxx	25 000.00 €
																				63 bis	Evaluer le taux de fractionnement et fixer un objectif si nécessaire																Regroupé avec la mesure n°63
																				64	Améliorer la continuité écologique (dont la libre circulation des poissons migrateurs) des cours d'eau et de leurs affluents (petits et gros ouvrages) (ex : la centrale électrique en aval du Douron)								Cours d'eau classés liste 2 et ouvrages "grenelle"	Syndicats de bassin versant, communes et leurs groupements	Prescriptive/ Opérationnelle	+	+	+++	xx	x	1 404 000.00 €
																				66	Rappeler la réglementation : sanctions en cas de détérioration des cours d'eau								Territoire du SAGE	-	Prescriptive/ Opérationnelle	+	+	+	xxx	xx	-
																				66 bis	Mettre en place des talus de ceinture de bas fond								Léon	Syndicats de bassin versant, communes et leurs groupements	Opérationnelle	++		++	xx	xx	Regroupé avec la mesure n°85
																				65	Restaurer les cours d'eau (reméandrage, restauration lourde, ...)								Territoire du SAGE	Syndicats de bassin versant, communes et leurs groupements	Prescriptive/ Opérationnelle	++	++	+++	x	xx	1 980 000.00 €
																				67	Sensibiliser les particuliers aux espèces envahissantes								Territoire du SAGE	Structure porteuse, Syndicats de bassin versant	Opérationnelle			+	xxx	xxx	33 800.00 €
																				67 bis	Sensibiliser les vendeurs et paysagistes pour qu'ils retirent les espèces invasives de la vente								Territoire du SAGE	Structure porteuse, Syndicats de bassin versant	Opérationnelle			+	xxx	xxx	14 400.00 €
																				67 ter	Interdire la vente des plantes invasives								Territoire du SAGE	/	Prescriptive			+++	x	xx	-
																				68	Lutter contre les espèces envahissantes								Territoire du SAGE	Syndicats de bassin versant, FDGDON, communes et leurs groupements	Opérationnelle			++	x	xxx	660 000.00 €

Objectif général : Soutenir et dynamiser les activités économiques (agricoles, industrielles et touristiques) s'inscrivant dans une démarche de responsabilité environnementale

ENJEUX	Déclinaison des objectifs		Degré d'ambition des scénarios			Lien avec les dispositions du SDAGE 2010-2015	Lien avec les dispositions du SDAGE 2016-2021		Etendue géographique possible	Maîtrise d'ouvrage potentielle	Portée de la mesure	Pré-évaluation environnementale			Faisabilité		Coût de l'action sur les 6 ans de mise en œuvre (Avec ETP)		
	Obj. Spécif	Sous-obj.	Thèmes	N° de la mes.	Sc1 (niveau 1 + socle SDAGE)	Sc2 (niveau 2)	Sc3 (niveau 3)	N° de la disposition				N° de la disposition	Intitulé de la disposition	Qualité ressources	Quantité ressources	Milieu / Biodiversité		Faisabilité technique et financière	Acceptation par le public cible
<p>Comment poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau tout en préservant les usages ?</p> <p>Comment garantir des milieux aquatiques et naturels de qualité ?</p> <p>Améliorer la qualité de l'eau</p> <p>Améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques et naturels</p>	En préservant les têtes de bassin versant		69	Réaliser l'inventaire, puis la hiérarchisation des zones têtes de bassin versant	Mesures du scénario n°1 +		11A-1	11A-1	Inventaire des zones têtes de bassin versant	Territoire du SAGE (Zones de sources)	Structure porteuse, Syndicats de bassin versant, Communes et leurs groupements	Prescriptive/Opérationnelle	+	+	+	XXX	XXX	371 000.00 €	
			70	Sensibiliser les citoyens à la préservation des têtes de bassin versant															11B-1
			71	Instaurer des règles de préservation (dans les documents d'urbanismes, etc.) sur les têtes de bassin versant stratégiques				Mesures du scénario n°1 + 2+		Territoire du SAGE (Zones de sources)	Communes et leurs groupements	Prescriptive/Opérationnelle	+++	+++	+++	XXX	XX	-	
			70 bis	Restaurer les têtes de bassin versant															
	72	Finaliser l'inventaire des zones humides	Mesures du scénario n°1 +		8E-1	8E-1	Inventaire des zones humides	Territoire du SAGE	Communes ou leurs groupements	Prescriptive/Opérationnelle	+	+	+	XXX	XXX	35 000.00 €			
	73	Sensibiliser les citoyens et les élus à la préservation des zones humides			15B-2	14B-2	Volet pédagogique	Territoire du SAGE	Structure porteuse, Syndicats de bassin versant, Communes et leurs groupements	Opérationnelle	+	+	++	XXX	XXX	35 600.00 €			
	74	Accompagner la gestion agricole des zones humides			8A-2	8A-2	Plan d'actions de préservation et de gestion des zones humides	Territoire du SAGE	Syndicats de bassin versant, Chambre d'agriculture	Opérationnelle	+++	+++	+++	XX	XX	180 000.00 €			
	75	Protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme (notamment les petites zones humides ; et avec une réglementation plus sévère, si besoin)			8A-1	8A-1	Protection des zones humides dans les documents d'urbanisme	Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Prescriptive	++	++	++	XXX	XX	-			
	76	Réaliser un suivi de l'état des zones humides			Mesures du scénario n°1 +			Territoire du SAGE	Structure porteuse, Communes ou leurs groupements	Opérationnelle	+	+	+	X	XXX	360 000.00 €			
	76 bis	Mener une réflexion sur le devenir à long terme des zones humides (de bas fond)						Territoire du SAGE	Syndicats de bassin versant, Communes et leurs groupements	Opérationnelle	+	+	+	XX	XXX	Temps d'animation regroupé avec la mesure n°76			
	77	Inciter les communes à définir des zones pour entreposer les remblais (déchets inertes), hors zones humides (déclinaison possible dans les documents d'urbanisme)			Mesures du scénario n°2 +			Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Opérationnelle	+	+	+	XXX	XX	-			
	77 bis	Obliger les communes à définir des zones pour entreposer les remblais (préservation milieux naturels, qualité de l'eau)						Territoire du SAGE	/	Prescriptive	+	+	+	XXX	XX	-			
	78	Réhabiliter les zones humides						Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements, agriculteurs, propriétaires fonciers	Prescriptive/Opérationnelle	+++	++	+++	X	XX	720 000.00 €			
	79	En cas de destruction de zones humides (après justification de l'impossibilité de l'éviter et de la mise en œuvre d'une réduction de la superficie détruite, et selon les dérogations de la mesure 80), mettre en place des mesures de compensation en cas de destruction de zones humides (au-delà des mesures existantes)						Territoire du SAGE	Syndicats de bassin versant, Communes et leurs groupements, agriculteurs	Prescriptive/Opérationnelle	+++	++	+++	X	XX	-			
	80	Interdire la destruction des zones humides "dès le premier m ³ pour tout le monde (avec dérogations possibles" (cf. ci-dessous : dérogation possibles dans le cadre du Seme programme de la directive nitrates))						Territoire du SAGE	/	Prescriptive	+++	++	+++	XXX	X	-			
	81	Rappel réglementaire : sanctions en cas de destruction des zones humides (cf. programme incitatif régional de coordination de la police de l'eau)	Territoire du SAGE					Prescriptive	++	++	++	XX	X	-					

Objectif général : Soutenir et dynamiser les activités économiques (agricoles, industrielles et touristiques) s'inscrivant dans une démarche de responsabilité environnementale

ENJEUX	Déclinaison des objectifs		Thèmes	N° de la mes.	Degré d'ambition des scénarios			Lien avec les dispositions du SDAGE 2010-2015	Lien avec les dispositions du SDAGE 2016-2021		Etendue géographique possible	Maîtrise d'ouvrage potentielle	Portée de la mesure	Pré-évaluation environnementale			Faisabilité		Coût de l'action sur les 6 ans de mise en œuvre (Avec ETP)	
	Obj. Spécif	Sous-obj.			Sc1 (niveau 1 + socle SDAGE)	Sc2 (niveau 2)	Sc3 (niveau 3)	N° de la disposition	N° de la disposition	Intitulé de la disposition				Qualité ressources	Quantité ressources	Milieux / Biodiversité	Faisabilité technique et financière	Acceptation par le public cible		
Comment poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau tout en préservant les usages ? Comment garantir des milieux aquatiques et naturels de qualité ?	Améliorer la qualité de l'eau	Améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques et naturels	En préservant le bocage	83	Informers les acteurs sur les études existantes et les programmes d'actions proposés et retenus	Mesures du scénario n°1 + ↓					Territoire du SAGE	Syndicats de bassin versant, Communes et leurs groupements	Prescriptive	+	+	+	xxx	xxx	600.00 €	
				84			Mettre en place des commissions communales "bocage"					Territoire du SAGE	Syndicats de bassin versant, Communes et leurs groupements	Opérationnelle	+	+	+	xxx	xxx	9 000.00 €
				85		Proposer des actions volontaires de replantation des haies et des talus (dans les endroits stratégiques)	Mesures du scénario n°2 + ↓					Territoire du SAGE	Syndicats de bassin versant, Communes et leurs groupements	Opérationnelle	++	++	++	xx	xx	840 000.00 €
				86		Protéger les haies et les talus stratégiques dans les documents d'urbanisme (notamment les haies et talus en rupture de pente ; en cas de modification, passage en commission ou mise en place de mesures compensatoires)						Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Prescriptive	++	++	++	xxx	x	-
				87		Sensibiliser les agriculteurs pour qu'ils n'arasent pas les talus						Territoire du SAGE	/	Opérationnelle	++	++	++	xxx	x	-

*Le remblaiement, le drainage et le creusement des zones humides (bas-fonds, bords de cours d'eau, ...) y compris par fossé drainant, sont interdits sans préjudice des réglementations ou règles en vigueur, excepté (dérogations possibles dans le cadre du 5eme programme de la directive nitrates) :

- en cas de travaux prévus lors d'entretien et de restauration de ces mêmes zones ;
- de travaux d'adaptation et d'extension de bâtiments ;
- de créations de retenues pour irrigation de cultures légumières sur des parcelles drainées et déjà cultivées sur sol hydromorphe sous réserve de déconnexion des drains avec le cours d'eau récepteur et leur raccordement dans la retenue.

La création des retenues fera l'objet d'un suivi présenté annuellement en CODERST

Objectif général : Soutenir et dynamiser les activités économiques (agricoles, industrielles et touristiques) s'inscrivant dans une démarche de responsabilité environnementale

ENJEUX	Déclinaison des objectifs		Degré d'ambition des scénarios			Lien avec les dispositions du SDAGE 2010-2015	Lien avec les dispositions du SDAGE 2016-2021		Etendue géographique possible	Maîtrise d'ouvrage potentielle	Portée de la mesure	Pré-évaluation environnementale			Faisabilité		Coût de l'action sur les 6 ans de mise en œuvre (Avec ETP)		
	Obj. Spécif	Sous-obj.	Thèmes	N° de la mes.	Sc1 (niveau 1 + socle SDAGE)	Sc2 (niveau 2)	Sc3 (niveau 3)	N° de la disposition				N° de la disposition	Intitulé de la disposition	Qualité ressources	Quantité ressources	Milieux / Biodiversité		Faisabilité technique et financière	Acceptation par le public cible
Comment assurer durablement l'approvisionnement en eau potable pour tous ?	Sécuriser la ressource en eau potable	En appliquant la réglementation	88	Accompagner les acteurs pour qu'ils respectent la réglementation déjà en place	Préserver la ressource existante et sensibiliser	Sécuriser quantitativement la ressource	Réduire les consommations d'eau potable				Territoire du SAGE	Syndicats de bassin versant, Communes ou leurs groupements, Services de l'Etat	Opérationnelle		+		xx	xxx	14 600.00 €
			89	Ne pas aller au-delà du réglementaire							Territoire du SAGE	/	Prescriptive	+/-	+/-	+/-	xx	xx	-
		En protégeant la ressource	90	Mettre en place des programmes de préservation de la ressource (reconquête de la qualité de l'eau), notamment pour la réouverture du captage de l'Horn				Bassin Versant de l'Horn, de la Penzé, du Trégor et du Kéallé	Syndicats de bassin versant	Opérationnelle		+++	+	xx	xx	Cf. ensemble des mesures pour améliorer la qualité de l'eau			
			91	Finaliser la protection des captages AEP et assurer le suivi des périmètres				Territoire du SAGE	Syndicats de production d'eau	Prescriptive	+++	+	+	xxx	xx	-			
		En optimisant la ressource	91 bis	En adaptant la capacité d'accueil et de développement économique au potentiel de production d'eau potable du territoire				Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Prescriptive		++		xxx	xx	-			
			91 ter	Recenser les pompes et les potences de remplissage agricoles				Territoire du SAGE	Syndicats de bassin versant, Chambre d'agriculture	Opérationnelle	+	+	+	xxx	xxx	36 000.00 €			
			91 quater	Recenser les plans d'eau abandonnés à usage agricole				Territoire du SAGE	Syndicats de bassin versant	Opérationnelle	+	+	+	xxx	xxx	14 400.00 €			
			93	Améliorer les interconnexions (mettre en œuvre les solutions techniques de sécurisation en eau potable (travaux) préconisées par le SDAEP 29)	Mesures du scénario n°1 +			Territoire du SAGE	Syndicats de production ou de distribution d'eau	Opérationnelle		+++		xx	xxx	6 175 900.00 €			
			94	Soutenir la recherche en eau souterraine (créer des forages souterrains dans les Monts d'Arrée)				Territoire du SAGE	Syndicats de production d'eau	Opérationnelle		+/-		xx	xxx	50 000.00 €			
			94 bis	Récupérer la ressource d'eau potable de l'ex-usine de GAD pour l'AEP				Hors territoire	Syndicats de production d'eau	Opérationnelle		+/-		x	xxx	Non chiffrable			
			95	Assurer l'approvisionnement des activités économiques	Mesures du scénario n°2 +				Territoire du SAGE	Syndicats de production d'eau	Prescriptive		+/-		xx	xxx	-		
		96	Constituer des réserves collinaires pour l'agriculture				Territoire du SAGE	Agriculteurs	Opérationnelle		-	-	xx	xx	Non chiffrable				
		En économisant l'eau potable	97	Mettre en place des formations sur les économies d'eau dans les entreprises/collectivités				Territoire du SAGE	Syndicats de production d'eau	Opérationnelle		+		xx	xxx	96 880.00 €			
			98	Prendre en compte les quantités liées à l'abreuvement du bétail (à intégrer dans la mesure 114)				Territoire du SAGE	Structure porteuse	Opérationnelle		+		xxx	xxx	-			
			92	Optimiser le rendement des réseaux (en lien avec le SDAEP 29 et les objectifs du SDAGE) : mettre en place des compteurs de sectorisation, supprimer les fuites et renouveler les réseaux AEP				Territoire du SAGE	Syndicats de production et de distribution d'eau	Prescriptive/Opérationnelle		+++	+	x	xxx	Non chiffrable			
			100	Travailler sur les économies d'eau dans tous les domaines (collectivités, particuliers, industriels)	Mesures du scénario n°1 +			Territoire du SAGE	Syndicats de production d'eau, communes, communautés de communes	Opérationnelle		+++		xx	xx	1 481 000.00 €			
			99	Inciter les particuliers, les industriels et les collectivités à récupérer l'eau de pluie				Territoire du SAGE	Syndicats de production d'eau	Prescriptive/Opérationnelle		+++		xx	xx	2 620 000.00 €			
		En améliorant la gouvernance	99 bis	Renforcer l'usage de l'eau non potable dans les logements (adapter la redevance des eaux usées (forfait) pour les logements reliés à l'assainissement collectif)				Territoire du SAGE	Syndicats de production d'eau, communes et leurs groupements	Prescriptive/Opérationnelle		+++		xx	xxx	-			
			101	Mettre en place une tarification de l'eau potable différenciée (tarification sociale et saisonnière)				Territoire du SAGE	Syndicats de distribution d'eau	Prescriptive/Opérationnelle		+		xx	xx	-			
			102	Inciter les services eau et assainissement des collectivités locales à réfléchir à la pertinence de passer en régie la distribution de l'eau et l'assainissement				Territoire du SAGE	Syndicats de distribution d'eau, communes et leurs groupements	Prescriptive		NC		xx	xx	-			
103	Inciter au regroupement des services et/ou harmoniser les grilles tarifaires d'eau et d'assainissement entre communes ou syndicats (en tenant compte des disparités)					Territoire du SAGE	Syndicats de distribution d'eau, communes et leurs groupements	Opérationnelle		NC		xx	xx	-					

Objectif général : Soutenir et dynamiser les activités économiques (agricoles, industrielles et touristiques) s'inscrivant dans une démarche de responsabilité environnementale

ENJEUX	Déclinaison des objectifs		Degré d'ambition des scénarios			Lien avec les dispositions du SDAGE 2010-2015	Lien avec les dispositions du SDAGE 2016-2021		Etendue géographique possible	Maîtrise d'ouvrage potentielle	Portée de la mesure	Pré-évaluation environnementale			Faisabilité		Coût de l'action sur les 6 ans de mise en œuvre (Avec ETP)							
	Obj. Spécif.	Sous-obj.	Thèmes	N° de la mes.	Sc1 (niveau 1 + socle SDAGE)	Sc2 (niveau 2)	Sc3 (niveau 3)	N° de la disposition				N° de la disposition	Intitulé de la disposition	Qualité ressources	Quantité ressources	Milieux / Biodiversité		Faisabilité technique et financière	Acceptation par le public cible					
Comment réduire la vulnérabilité aux risques naturels ?	Lutter contre les inondations		Améliorer la connaissance et promouvoir la culture du risque	Protéger et restaurer les zones d'expansion de crues	Construire des ouvrages de protection, de rétention d'eau et de ralentissement dynamiques de crues																			
						En appliquant la réglementation	104	Accompagner les acteurs pour qu'ils respectent la réglementation déjà en place						Territoire du SAGE	Syndicats de bassin versant, Communes ou leurs groupements, Services de l'Etat	Opérationnelle		+	+	xx	xxx	9 360.00 €		
							105	Ne pas aller au-delà du réglementaire						Territoire du SAGE	/	Prescriptive	+/-	+/-	+/-	xx	xx	-		
						En améliorant la connaissance	107	Diffuser les documents et les données de gestion de crise (PCS, etc.), et informer					12A-1	14B-4	Volet "culture du risque d'inondation"	Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Prescriptive	NC			xxx	xxx	Temps d'animation regroupé avec la mesure n°109 bis
							109 bis	Sensibiliser aux phénomènes d'inondation et à la gestion du risque								Syndicats de bassin versant, Communes ou leurs groupements	Opérationnelle	NC			xxx	xxx	174 000.00 €	
						En améliorant la gouvernance en cas de	108	Mutualiser les moyens entre collectivités dans le cadre d'une gestion de crise								Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Prescriptive/Opérationnelle	NC			xx	xx	3 600.00 €
						En diminuant la vulnérabilité des personnes et des biens	109	Restaurer et préserver les prairies inondables en fond de vallée (en limitant les risques de flux bactériens)								Territoire du SAGE	Syndicats de bassin versant, Communes ou leurs groupements, Chambre d'agriculture	Opérationnelle	+/-	++	++	xx	xx	Non chiffrable
							110 bis		Identifier les talus stratégiques							Bassins versants du Queffleuth et du Jarlot	Syndicats de bassin versant, Communes ou leurs groupements	Opérationnelle	+	+	+	xx	xxx	260 000.00 €
							110	Diminuer la vulnérabilité des usages en luttant contre les inondations en zone urbaine par des mesures de protection								Ville de Morlaix	Communes et leurs groupements	Opérationnelle	NC			x	x	2 073 500.00 €
							111		Construire des ouvrages de ralentissement dynamique des crues sur le bassin versant en amont des zones urbanisées							Bassins versants du Queffleuth et du Jarlot	Syndicats de bassin versant, Communes ou leurs groupements	Opérationnelle	-	-	-	x	x	216 000.00 €
							111 ter		Supprimer/aménager les buses sur cours d'eau (en lien avec les mesures relatives à l'hydromorphologie)															
							111 bis		Planter des talus stratégiques								Territoire du SAGE	Syndicats de bassin versant, Communes ou leurs groupements	Opérationnelle	+++	+++	+++	xx	xx
						113	Interdire l'arasement des talus et/ou mettre en place des mesures compensatoires consistant à planter des talus stratégiques pour l'eau (en lien avec la mesure 86)								Territoire du SAGE	Communes et leurs groupements	Prescriptive	+++	+++	+++	xxx	x	-	

Objectif général : Soutenir et dynamiser les activités économiques (agricoles, industrielles et touristiques) s'inscrivant dans une démarche de responsabilité environnementale

ENJEUX	Déclinaison des objectifs		Thèmes	N° de la mes.	Degré d'ambition des scénarios			Lien avec les dispositions du SDAGE 2010-2015	Lien avec les dispositions du SDAGE 2016-2021		Etendue géographique possible	Maîtrise d'ouvrage potentielle	Portée de la mesure	Pré-évaluation environnementale			Faisabilité		Coût de l'action sur les 6 ans de mise en œuvre (Avec ETP)	
	Obj. Spécif.	Sous-obj.			Sc1 (niveau 1 + socle SDAGE)	Sc2 (niveau 2)	Sc3 (niveau 3)		N° de la disposition	N° de la disposition				Intitulé de la disposition	Qualité ressources	Quantité ressources	Milieux / Biodiversité	Faisabilité technique et financière		Acceptation par le public cible
	Objectif général : Soutenir et dynamiser les activités économiques (agricoles, industrielles et touristiques) s'inscrivant dans une démarche de responsabilité environnementale																			
Comment réduire la vulnérabilité aux risques naturels ?	Lutter contre les inondations	Lutter contre les submersions marines et l'érosion côtière	Améliorer la connaissance et promouvoir la culture du risque			-	limiter l'urbanisation sur la frange littorale													
			En appliquant la réglementation	104 bis	Accompagner les acteurs pour qu'ils respectent la réglementation déjà en place						Secteur côtier	Communes ou leurs groupements, Services de l'Etat	Opérationnelle	+	+	+	xx	xxx	11 000.00 €	
				105 bis	Ne pas aller au-delà du réglementaire						Secteur côtier	/	Prescriptive	+/-	+/-	+/-	xx	xx	-	
			En améliorant la connaissance	106	Mieux connaître les processus d'érosion côtière pour préciser les enjeux						Secteur côtier	Communes et leurs groupements, Syndicats de bassin versant	Opérationnelle				xxx	xxx	40 000.00 €	
				106 bis	Etudier l'aléa submersion marine						Ville de Morlaix	Syndicat mixte du Trégor	Opérationnelle	+		+	xx	xxx	50 000.00 €	
				107 bis	Diffuser les documents et les données de gestion de crise (PCS, etc.), et informer	12A-1	14B-4	Volet "culture du risque d'inondation"			Secteur côtier	Communes et leurs groupements	Opérationnelle				xxx	xxx	Temps d'animation regroupé avec la mesure n°109 bis	
			En améliorant la gouvernance en cas de crise	108 bis	Mutualiser les moyens entre collectivités dans le cadre d'une gestion de crise						Secteur côtier	Communes et leurs groupements	Prescriptif/Opérationnelle				xx	xx	Non chiffrable	
			En diminuant la vulnérabilité des personnes et des biens	112	limiter les constructions en frange littorale (via les SCoT) : accompagner les acteurs et les mettre en réseau pour améliorer la connaissance des enjeux						Secteur côtier	Communes et leurs groupements	Prescriptive	+	+++	+++	xxx	x	-	

Objectif général : Soutenir et dynamiser les activités économiques (agricoles, industrielles et touristiques) s'inscrivant dans une démarche de responsabilité environnementale

ENJEUX	Déclinaison des objectifs		Thèmes	N° de la mes.	Degré d'ambition des scénarios			Lien avec les dispositions du SDAGE 2010-2015	Lien avec les dispositions du SDAGE 2016-2021		Etendue géographique possible	Maîtrise d'ouvrage potentielle	Portée de la mesure	Pré-évaluation environnementale			Faisabilité		Coût de l'action sur les 6 ans de mise en œuvre (Avec ETP)	
	Obj. Spécif	Sous-obj.			Sc1 (niveau 1 + socle SDAGE)	Sc2 (niveau 2)	Sc3 (niveau 3)	N° de la disposition	N° de la disposition	Intitulé de la disposition				Qualité ressources	Quantité ressources	Milieux / Biodiversité	Faisabilité technique et financière	Acceptation par le public cible		
Comment mettre en œuvre le SAGE ?	Mettre en œuvre le SAGE	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid red; padding: 5px;">Améliorer la connaissance et le suivi du SAGE</div> <div style="border: 1px solid purple; padding: 5px;">Mobiliser fortement les acteurs</div> <div style="border: 1px solid purple; padding: 5px;">Se prendre en main et harmoniser le territoire</div> </div>																		
		En assurant le suivi et l'évaluation	114	Assurer un suivi des indicateurs spécifiques, évaluer les actions (coûts, tenue des plannings, résultats obtenus/aux prévisions), et diffuser	Mesures du scénario n°1 +						Territoire du SAGE	Structure porteuse	Opérationnelle	+	+	+	xxx	xxx	108 000.00 €	
			115		S'appuyer sur les retours d'expériences						Territoire du SAGE	Structure porteuse	Opérationnelle	NC			xx	xxx	Temps d'animation regroupé avec la mesure n°116	
		En sensibilisant les acteurs	116	Mettre en œuvre un volet pédagogique global (communication, sensibilisation grand public)	Mesures du scénario n°1 +				15B-2	14B-2 14B-3	Volet pédagogique Volet pédagogique avec appropriation des enjeux "eau" sur le territoire et évolution des pratiques	Territoire du SAGE	Structure porteuse	Opérationnelle	+	+	+	xxx	xxx	90 000.00 €
			117		Créer des groupes de travail « citoyens » pour recueillir les besoins/attentes des habitants sur la connaissance des enjeux						Territoire du SAGE	Structure porteuse	Opérationnelle	NC			xx	xxx	14 400.00 €	
		En améliorant la gouvernance	119	Mener une réflexion sur la répartition des compétences entre la structure porteuse et les différents opérateurs (ex : GEMAPI)	Mesures du scénario n°1 +						Territoire du SAGE	Structure porteuse	Opérationnelle	NC			xx	xx	2 400.00 €	
			118		Articuler le SAGE avec les Pays (contrats de partenariat Région-Europe-Pays)						Territoire du SAGE	Structure porteuse	Opérationnelle				xxx	xxx	-	
			120		Mettre en place une administration efficace avec des moyens ...						Territoire du SAGE	/	Opérationnelle	NC			xx	xxx	-	
			121		Instaurer une concertation avec les autres instances gérant et animant des dispositifs portant sur les milieux aquatiques (ex. Natura 2000)				12D		Renforcer la cohérence entre SAGE voisins	Territoire du SAGE	Structure porteuse	Opérationnelle	+	+	+	xxx	xxx	14 400.00 €

IV. Annexes

Liste des membres de l'intercommission du SAGE Léon Trégor

Prénom	Nom	Structure
Membres de la CLE		
<i>1er collègue</i>		
Stéphane	LOZDOWSKI	Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion des Bassins
Christine	PRIGENT	Vice-présidente du Syndicat Mixte pour la Gestion des Cours d'Eau du Trégor et du Pays de Morlaix
Jean-Guy	GUEGUEN	Maire de Carantec, Président du Syndicat Mixte de l'Horn
Yvon	RIOU	Adjoint au Maire de Saint Martin des Champs, Vice-Président du SIVOM de Saint Martin des Champs
Gildas	BERNARD	Maire de Plounévez Lochrist, Représentant des communes littorales de l'Ouest
Jean-Michel	PARCHEMINAL	Maire de Plounéour Ménez, Représente les Communes en Régie
Jean-Claude	LAMANDE	Conseiller Communautaire de Lannion Trégor Communauté
Georges	LOSTANLEN	Maire de Guimaëc, Président du SIE de Lanmeur
Yvon	POULIQUEN	Conseiller Municipal de Saint Thégonnec, Délégué du SIE de la Penzé
François	MOAL	Adjoint au Maire de Saint Pol de Léon, Représentant des Communes Littorales
Jean Yves	ARZUR	Conseiller Municipal de Locquirec, Représentant des Communes Littorales du Trégor
Laurence	FORTIN	Conseillère Régionale de Bretagne
André	JEZEQUEL	Adjoint au Maire de Santec, Président du SIE de Plouénan
Solange	CREIGNOU	Conseillère Générale du Canton de Saint Thégonnec, Maire de Saint Thégonnec
Bernard	GUILCHER	Adjoint au Maire de Morlaix, Représente la Ville de Morlaix
Joëlle	HUON	Vice-présidente du Conseil Général du Finistère, Conseillère Générale du Canton de Plouigneau
Jean	JEZEQUEL	Maire de Plougourvest, Président du SIE de Pont An Ilis
André	COENT	Conseiller Général du Canton de Plestin les Grèves
Michel	MORVAN	Adjoint au Maire de Trézilidé, Président du SIE de Plouzévéde
Jean	LE GAC	Parc Naturel Régional d'Armorique
Jean-Charles	POULIQUEN	Adjoint au Maire de Morlaix, Conseiller délégué de Morlaix Communauté
André	PRIGENT	Conseiller Municipal de Plougonven, Président du SIE du Val de Penn ar Stang
Eric	CLOAREC	Conseiller municipal de Guerlesquin
<i>2ème collègue</i>		
Jean-Paul	CHARLES	Fédération du Finistère pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Robert	LE COAT	Syndicat de la Truite d'Elevage de Bretagne (STEB)
Alain	MORVAN	Section Régionale de la Conchyliculture Bretagne Nord
Daniel	PIQUET PELLORCE	Bretagne Vivante
Pascal	PRIGENT	Chambre d'Agriculture du Finistère
Servane	DE THORE	Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale du Finistère
Yvon	CRAS	Confédération Paysanne
Jean-Jacques	TANGUY	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne
Christian	MERRET	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricole du Finistère (FDSEA)
Pierre	MERCIER	Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix
Michel	MARZIN	Association des Consommateurs, Membre de la CLCV
<i>3ème collègue</i>		
M. Le Directeur ou son représentant		Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement du Logement
M. Le Directeur ou son représentant		Agence de l'Eau Loire-Bretagne
M. Le chef de La MISE 29 ou son représentant		Mission Inter-Services De l'Eau Du Finistère
M. Le Directeur ou son représentant		Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)
M. Le Directeur ou son représentant		Délégation Territoriale du Finistère de l'Agence Régionale de Santé (ARS)
M. Le chef de La MISE 22 ou son représentant		Mission Inter-Services De l'Eau Des Côtes d'Armor
Le Délégué à la Mer et au Littoral ou son		Direction Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM), mer et littoral
M. Le Délégué Régional ou son représentant		Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
M. Le Préfet du Finistère ou son représentant		Préfecture du Finistère
M. Le Préfet Coordonateur du Bassin Loire-Bretagne ou son représentant		Préfecture de Bassin Loire-Bretagne, Préfecture de la Région Centre

Services de l'Etat		
Fabrice	CRAIPEAU	Agence de l'Eau Loire Bretagne
Gérard	COTTIN	Agence de l'Eau Loire Bretagne
Jean-Claude	SOURDIN	Agence de l'Eau Loire Bretagne
Sylvie	DETOC	Agence de l'Eau Loire Bretagne
Catherine	YERLES	Conseil Régional de Bretagne
Antoine	BOURDON	Agence Régionale de Santé
Janine	CONAN	Agence Régionale de Santé
Vincent	DUCROS	Conseil Général du Finistère
Bernard	VIU	Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Finistère
Organisations professionnelles, acteurs, usagers et associations		
Nicolas	FLOCH	Office de tourisme intercommunautaire du Léon
Chantal	KERRIOU	Agence de développement touristique du Finistère
Yves	MOISAN	Maison du Tourisme Baie de Morlaix
Dominique	LE MOULLEC	SCOT Morlaix Communauté
Morgane	FLOCH	Syndicat Mixte du Léon
Denis	SEDE	Affaires maritimes Morlaix
Thomas	GAONACH	CCI de Morlaix
Christine	LE TENNIER	Chambre syndicale Algues et végétaux marins
Marc	BERCON	Nautisme en Finistère
Pascal	BENARD	Nautisme en Finistère
Jeremie	BOURDOULOUS	Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA)
Louis	FAGOT	SIEA de Commana
Gaëlle	GUIOCHEAU	Chambre d'Agriculture du Finistère
Gérard	YVEN	Chambre d'Agriculture du Finistère
Jean-Luc	PEDEN	Chambre d'Agriculture du Finistère
Maëva	COIC	Chambre d'Agriculture du Finistère
Mickaël	PRIGENT	Chambre d'Agriculture du Finistère
Jean Pierre	ABHERVE GUEGUEN	Chambre d'Agriculture du Finistère
Sophie	DURIEZ	Maison de la Bio
Jérôme	LE PAPE	Maison de la Bio
Guy	PENNEC	Syndicat Mixte du Trégor
Benoît	HUOT	Association des moulins du Finistère
Jacques	BECAM	Association des moulins du Finistère
Jean-Yves	CORRE	Association des moulins du Finistère
Hervé	CORRE	Association des riverains de la Penzé et du Coatoulzac'h
Jean-Yves	MOAL	AAPPMA de Morlaix
Thomas	VILLETTE	AAPPMA de Morlaix
Yvon	NEDELEC	AAPPMA de Saint Pol de Léon
Caroline	LEROY-DENIEL	Association Au Fil du Queffleuth et de la Penzé
Bénédicte	COMPOIS	CPIE Pays de Morlaix - Trégor
Marie-Catherine	LECOCQ	Eau et Rivières de Bretagne
Philippe	SERRE	Eau et Rivières de Bretagne
Yves-Marie	LE LAY	Sauvegarde du Trégor
Personnes qualifiées		
Patrick	MONTFORT	IFREMER
Laure	GUILLOU	Station biologique de Roscoff
Sylvain	BALLU	Centre d'Etude et de Valorisation des Algues (CEVA)

Collectivités		
Glwadys	DAUDIN	Morlaix Communauté
Pierre	LEGENDRE	Morlaix Communauté
Cédric	GALL	Morlaix Communauté
Dominique	AZOU	Communauté de Communes Pays Léonard
Jacques Olivier	CADIOU	Communauté de Communes Pays Léonard
Laurent	GUERIN	Communauté de Communes Pays Léonard (SPANC)
Nicole	CHAPALAIN	Communauté de Communes de la baie du Kernic
Nicolas	DAVIAU	Communauté de Communes de la baie du Kernic
Pascale	DANIEL	Communauté de Communes de la baie du Kernic
Jean-Pierre	BERTHOU	Communauté de Communes du Pays Landivisiau
Marc	ROIGNANT	Communauté de Communes du Pays Landivisiau
Allain	CAZUC	Commune de Plouéan
Martial	CADIOU	Commune de Plouvorn
Personnes techniques bassins versants/SAGE		
Eric	LE COZ	Syndicat Mixte de l'Horn
Claire	VETELE	Syndicat Mixte de l'Horn
Valérie	MORVAN ROUXEL	Syndicat Mixte de l'Horn
Valérie	SIBIRIL	Syndicat Mixte du Haut Léon
Johan	CHEVEAU	Syndicat Mixte du Haut Léon
Ronan	ALLAIN	Syndicat Mixte du Haut Léon
Anthony	GERARD	Syndicat Mixte du Trégor
Sylvain	PALIGOT	Syndicat Mixte du Trégor
Yann	BINAUT	Syndicat Mixte du Trégor
Lucie	CHAUVIN	SAGE Baie Lannion



Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion
des Bassins du Haut-Léon
2 Place de la Mairie
29410 SAINT-THEGONNEC



4 allée Marie Berhaut
Cap Nord B
35000 RENNES
info@idea-recherche.com
02 23 46 13 40
www.idea-recherche.com
Contacts : Philippe MARTIN & Marie BEHRA



Direction Régionale Ouest
8 avenue des Thébaudières
44 815 Saint Herblain cedex
Tél. : +33 (0) 2 28 09 18 16 · Fax : +33 (0)2 40 94 80 99
www.arteliagroup.com
Contacts : Laurette LE GRAS & Jean-Michel MURTI